

# **Rapport financier semestriel**

30 juin 2017

## Remarques générales

Le présent rapport financier contient des indications sur les objectifs, perspectives et axes de développement du groupe AREVA. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport financier visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations du groupe AREVA soient significativement différents des objectifs formulés et suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture internationale, économique et commerciale ainsi que les facteurs de risques exposés dans la section 2.1. AREVA n'a pas d'obligation de mise à jour des informations prospectives contenues dans ce document, sous réserve des obligations d'information permanente pesant sur les sociétés dont les valeurs mobilières sont admises aux négociations sur les marchés réglementés.

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Personne responsable</b>	<b>5</b>
1.1	Responsable du rapport financier semestriel	5
1.2	Attestation du responsable du rapport financier semestriel	5
<b>2</b>	<b>Rapport d'activité semestriel</b>	<b>6</b>
2.1	Evènements significatifs	6
2.1.1	Faits marquants de la période	6
2.1.2	Transactions avec les parties liées	13
2.1.3	Facteurs de risques	13
2.2	Tableau de synthèse des chiffres clés	17
2.2.1	Indicateurs financiers	17
2.2.2	Tableau de réconciliation des principaux agrégats au 30 juin 2017	18
2.2.3	Définition des indicateurs financiers	18
2.3	Tableaux de synthèse de l'information sectorielle	20
2.4	Compte de résultat	21
2.4.1	Chiffre d'affaires	21
2.4.2	Marge brute	21
2.4.3	Recherche et développement	22
2.4.4	Frais commerciaux, généraux et administratifs	22
2.4.5	Autres charges et produits opérationnels	22
2.4.6	Résultat opérationnel	23
2.4.7	Résultat financier	23
2.4.8	Impôts sur les bénéficiaires	23
2.4.9	Quote-part dans les résultats des coentreprises et des entreprises associées	23
2.4.10	Part des minoritaires	23
2.4.11	Résultat net part du groupe	24
2.4.12	Résultat global part du groupe	24
2.5	Flux de trésorerie et variation de l'endettement net	25
2.5.1	Tableau de variation de l'endettement net	25
2.5.2	Tableau des flux de trésorerie opérationnels	25
2.6	Eléments bilanciaux	26
2.6.1	Trésorerie et endettement financier net	26
2.6.2	Capitaux propres	26
2.6.3	Besoin en fonds de roulement opérationnel	26
2.6.4	Actifs et provisions pour opérations de fin de cycle	27
2.6.5	Autres provisions et avantages au personnel	27
2.7	Revue des activités	28
2.7.1	Revue d'activités d'AREVA SA	28
2.7.2	Revue d'activité de New AREVA Holding (« NewCo »)	28
2.7.3	Revue des autres activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	31
2.8	Evènements postérieurs à la clôture	33
2.9	Perspectives financières	33

<b>3</b>	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle – Période du 1er janvier au 30 juin 2017 .....</b>	<b>34</b>
<b>4</b>	<b>Annexe 1 au rapport financier semestriel .....</b>	<b>36</b>
	<b>Comptes consolidés semestriels résumés.....</b>	<b>36</b>

# 1 Personne responsable

---


## 1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Monsieur Philippe SOULIE, Directeur général d'AREVA

## 1.2 Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le premier semestre 2017 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport financier semestriel ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Paris, le 28 juillet 2017



Monsieur Philippe SOULIE  
Directeur Général d'AREVA

## 2 Rapport d'activité semestriel

---

Dans ce document, « AREVA » désigne AREVA SA ainsi que l'ensemble des filiales et participations détenues directement ou indirectement.

« AREVA NP » désigne AREVA NP SAS ainsi que l'ensemble des filiales et participations détenues directement ou indirectement.

« New NP » regroupe les activités d'AREVA NP, hors le contrat OL3 et les moyens nécessaires à son achèvement ainsi que, le cas échéant, certains contrats Composants affectés d'anomalies graves qui seraient identifiées dans le cadre de l'audit qualité en cours

« NewCo » est le nom provisoire de l'entité regroupant l'ensemble des activités issues d'AREVA liées au cycle du combustible nucléaire dont la dénomination juridique est New AREVA Holding.

### 2.1 Evènements significatifs

#### 2.1.1 Faits marquants de la période

---

Le premier semestre 2017 a notamment été marqué par la poursuite de la mise en œuvre du Projet de Restructuration du groupe, en cohérence avec la feuille de route stratégique présentée au marché le 15 juin 2016.

#### Augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo

##### **Accords de la Commission européenne sur la participation de l'Etat français au Projet de Restructuration**

Le 29 avril 2016, les autorités françaises ont notifié à la Commission européenne une mesure d'aide à la restructuration qui prend la forme d'une double augmentation de capital par voie d'injection de capitaux publics, d'une part au niveau d'AREVA SA, à hauteur de 2 milliards d'euros, et d'autre part au niveau de NewCo, à hauteur d'un montant maximum de 2,5 milliards d'euros.

Le 10 janvier 2017, au terme de l'instruction du dossier par la Commission européenne, cette dernière a autorisé la participation de l'Etat français aux augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo à hauteur d'un montant de 4,5 milliards d'euros maximum (2 milliards d'euros en faveur d'AREVA SA et 2,5 milliards d'euros maximum en faveur de NewCo), sous réserve de :

- la conclusion de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (l'« ASN ») sur les résultats du programme de justification concernant la problématique de ségrégation carbone identifiée dans les pièces de la cuve du réacteur EPR du projet Flamanville 3, sans remise en cause de l'aptitude au service des pièces de la cuve du fait de cette ségrégation, ou, alternativement, une décision d'EDF de lever la condition suspensive du contrat de cession de New NP<sup>1</sup> relative au réacteur EPR du projet Flamanville 3 pour ce qui concerne la ségrégation carbone identifiée dans les pièces de la cuve de ce réacteur ; et
- l'autorisation par la Commission européenne de l'opération de concentration entre EDF et New NP.

---

<sup>1</sup> New NP regroupe les activités d'AREVA NP, hors le contrat d'EPR Olkiluoto 3 en Finlande, les ressources nécessaires à la finalisation de ce projet ainsi que certains contrats composants.

L'autorisation de la Commission européenne du 10 janvier 2017 est également assortie d'engagements du Groupe jusqu'à la fin du Projet de Restructuration, prévue en 2019. Ces engagements sont notamment (i) de ne pas augmenter la capacité de l'usine de Georges Besse II, à l'exception de l'acquisition et de l'installation des centrifugeuses prévues dans ses accords existants, (ii) que New NP sous le contrôle d'EDF et NewCo n'entrent dans aucun partenariat stratégique ou autre accord-cadre prévoyant une coopération commerciale qui viserait à privilégier NewCo dans les situations où New NP souhaiterait proposer à un client une offre intégrée avec un fournisseur de matière nucléaire et (iii) de s'abstenir de procéder à des acquisitions de participations dans toute entreprise qui n'est pas déjà sous le contrôle du Groupe hormis certaines exceptions prévues dans la décision d'autorisation.

Le 10 janvier 2017, la Commission européenne a par ailleurs autorisé une aide au sauvetage sous la forme de deux avances en compte courant d'actionnaire de l'Etat français, l'une au profit d'AREVA SA d'un montant de 2 milliards d'euros, et l'autre au profit de NewCo d'un montant de 1,3 milliard d'euros, afin de permettre au Groupe de faire face à ses obligations financières pendant six mois.

Le 29 mai 2017, la Commission européenne a autorisé l'opération de concentration entre EDF et New NP, levant ainsi la seconde condition fixée par la Commission européenne.

Le 12 juillet 2017, compte tenu notamment du projet d'avis de l'ASN du 28 juin 2017, indiquant que « *les caractéristiques mécaniques du fond et du couvercle de la cuve sont suffisantes au regard des sollicitations auxquelles ces pièces sont soumises, y compris en cas d'accident* », EDF a notifié à AREVA SA sa décision de lever la condition suspensive relative au réacteur EPR du projet Flamanville 3 pour ce qui concerne la ségrégation carbone identifiée dans les pièces de la cuve de ce réacteur, levant ainsi la première condition fixée par la Commission européenne.

L'ensemble des conditions prévues dans le cadre de la décision du 10 janvier 2017 ayant été accomplies, l'Etat français a participé le 12 juillet 2017 à l'augmentation de capital réservée d'AREVA SA à hauteur d'environ 2 milliards d'euros et le 26 juillet 2017 à l'augmentation de capital réservée de NewCo à hauteur d'environ 2,5 milliards d'euros (cf. ci-dessous).

### **Signature du protocole d'investissement et du pacte d'actionnaires de JNFL et MHI relatif au capital de NewCo**

Le 13 mars 2017, Japan Nuclear Fuel Ltd (JNFL), Mitsubishi Heavy Industries (MHI), NewCo, l'Etat français et AREVA SA ont conclu un protocole d'investissement et un pacte d'actionnaires relatifs à l'entrée de JNFL et MHI au capital de NewCo, à hauteur, pour chacun, de 5% du capital de NewCo, modifiés par avenant en date du 26 juillet 2017.

### **Augmentation de capital d'AREVA SA**

Suite à la constatation de la levée des conditions préalables fixées par la Commission européenne dans sa décision du 10 janvier 2017 (cf. ci-dessus « Accords de la Commission européenne sur le Projet de Restructuration »), le Conseil d'Administration d'AREVA SA, réuni le 12 juillet 2017, a procédé à la mise en œuvre et a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'environ 2 milliards d'euros (montant exact : 1.999.999.998 euros) d'AREVA SA réservée à l'Etat français (par compensation avec la créance détenue par l'Etat français à l'encontre d'AREVA SA à la suite de l'avance en compte courant d'actionnaire consentie par l'Etat français dans le cadre de la décision d'autorisation d'aide au sauvetage de la Commission européenne en date du 10 janvier 2017 décrite ci-dessus).

Cette augmentation de capital avait été autorisée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 3 février 2017 qui avait délégué au Conseil d'Administration d'AREVA SA tous pouvoirs à l'effet notamment de mettre en œuvre et de réaliser ladite augmentation de capital. Compte tenu de la réalisation de l'augmentation de capital, l'Etat français détient désormais, directement et indirectement via le CEA, 92,22 % du capital et 91,70 % des droits de vote d'AREVA SA.

L'émission des actions nouvelles a été réalisée au prix de 4,50 euros par action, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'AREVA SA, au bénéfice de l'Etat français, tel qu'approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 3 février 2017.

Cette augmentation de capital a essentiellement pour objectif de permettre à AREVA SA de faire face, en complément du produit des cessions réalisées et de la cession de New NP à EDF en cours, à ses besoins de trésorerie et notamment d'assurer le bon achèvement du projet OL3.

A l'issue de l'augmentation de capital d'AREVA SA, la répartition du capital d'AREVA SA ressort telle que présenté dans le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques <sup>(1)(2)</sup>	% de droits de vote
Etat français	554.931.780	67,05%	663.419.116	56,33%
CEA	208.349.383	25,17%	416.698.766	35,38%
<b>Total État français</b>	<b>763.281.163</b>	<b>92,22%</b>	<b>1.080.117.882</b>	<b>91,70%</b>
Kuwait Investment Authority (KIA)	18.461.538	2,23%	36.923.076	3,13%
Bpifrance Participations SA	12.712.910	1,54%	12.712.910	1,08%
EDF	8.571.120	1,04%	17.142.240	1,46%
<b>Groupe Total</b>	<b>3.640.200</b>	<b>0,44%</b>	<b>6.206.360</b>	<b>0,53%</b>
Salariés AREVA	4.520.517	0,55%	8.240.554	0,70%
Public	15.498.374	1,87%	15.527.976	1,32%
Actions auto-détenues(3)	963.474	0,12%	963.474	0,08%
<b>Total</b>	<b>827.649.296</b>	<b>100%</b>	<b>1.177.834.472</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Les droits de vote théoriques sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote (actions autodétenues et autocontrôlées)

<sup>(2)</sup> Depuis le 3 avril 2016, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins depuis le 3 avril 2014.

<sup>(3)</sup> Le contrat de liquidité conclu avec Natixis a été résilié par la Société le 12 juillet 2017. Les 222.984 actions qui étaient détenues dans le cadre de ce contrat à la date du 12 juillet 2017 ont ainsi été transférées au compte d'auto-détention de la Société.

## Augmentation de capital de NewCo

Les augmentations de capital de NewCo, d'un montant global d'environ 3 milliards d'euros, ont vocation à être réalisées en deux temps:

- Une augmentation de capital réservée à l'Etat français, d'un montant total d'environ 2,5 milliards d'euros, réalisée le 26 juillet 2017, concomitamment au placement en fiducie des fonds correspondant au montant total du futur investissement de JNFL et MHI dans NewCo, soit 500 millions d'euros ;
- Une augmentation de capital réservée à JNFL et MHI, chacune d'un montant total d'environ 250 millions d'euros sous réserve de l'accomplissement de conditions suspensives (dont la cession du contrôle majoritaire de New NP à EDF) convenues entre l'Etat français, AREVA SA, MHI, JNFL et NewCo.

Le 12 juillet 2017, le Conseil d'Administration de NewCo constatant la levée des conditions préalables fixées par la Commission européenne, a décidé de faire usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 3 février 2017 pour mettre en œuvre la première augmentation de capital de NewCo réservée à l'Etat français. Cette augmentation de capital d'environ 2,5 milliards d'euros a été réalisée le 26 juillet 2017.

A l'issue de cette première étape, AREVA SA détient une participation minoritaire dans NewCo de 44,44 % du capital et des droits de vote, entraînant la perte de contrôle d'AREVA sur NewCo. A l'issue de la deuxième étape, cette participation minoritaire dans NewCo devrait s'établir à 40%.



L'objectif des augmentations de capital de NewCo est de lui permettre de faire face à ses obligations financières, de se développer, et d'être en mesure, à moyen terme, de se financer sur les marchés.

### **Offre publique de retrait des actions d'AREVA SA**

Compte tenu notamment de la perte de contrôle de NewCo par AREVA SA, induite par l'augmentation de capital de NewCo réservée à l'Etat français réalisée le 26 juillet 2017 et du projet de cession du contrôle exclusif de New NP à EDF, conformément à l'article 236-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), un projet d'Offre Publique de Retrait (OPR) visant les actions AREVA SA non détenues par l'Etat français, directement ou indirectement par l'intermédiaire du CEA, a été déposé par l'Etat français le 13 juillet 2017.

L'Etat français bénéficie d'engagements d'apport devant lui permettre de détenir à l'issue de l'OPR plus de 95 % du capital et des droits de vote d'AREVA SA. Dès lors, dans la mesure où les actions d'AREVA SA non apportées à l'OPR ne devraient pas représenter plus de 5 % du capital ou des droits de vote d'AREVA SA, l'Etat français a l'intention de demander à l'AMF, à l'issue de la clôture de cette offre, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions d'AREVA SA.

Le prix de l'OPR, et, le cas échéant, du retrait obligatoire, sera identique au prix d'émission de l'augmentation de capital d'AREVA SA, soit 4,50 euros par action.

Réuni le 12 juillet 2017, le Conseil d'Administration d'AREVA SA, après avoir pris connaissance (i) des conclusions du rapport du cabinet Finexsi, désigné en tant qu'expert indépendant pour se prononcer sur le caractère équitable du prix de l'OPR, et, le cas échéant, du retrait obligatoire et (ii) des recommandations du Comité Ad hoc, et après en avoir délibéré, a estimé que le projet d'OPR, et le retrait obligatoire qui pourrait s'en suivre le cas échéant, étaient conformes à l'intérêt d'AREVA SA, ainsi qu'à ceux de ses salariés et de ses actionnaires. Il a décidé d'émettre un avis favorable sur l'OPR, suivie le cas échéant d'un retrait obligatoire, et de recommander à ses actionnaires d'apporter leurs actions à l'OPR.

Le rapport du cabinet Finexsi et l'avis motivé du Conseil d'Administration sont reproduits dans le projet de note en réponse d'AREVA SA qui a été publié le 13 juillet 2017 suite au dépôt par l'Etat français du projet d'OPR auprès de l'AMF.

Ce projet d'OPR reste soumis à la décision de conformité de l'AMF.

### **Cessions d'actifs**

#### **Cession d'AREVA TA**

La Société a signé le 15 décembre 2016 un contrat de cession de la totalité de ses titres détenus dans AREVA TA, à un consortium d'acquéreurs composé de l'Agence des Participations de l'Etat (APE, 50,32% du capital social), du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA, 20,32% du capital social) et de DCNS (20,32 % du capital). EDF conserve une participation de 9,03% du capital.

La réalisation de la cession est intervenue le 29 mars 2017, à l'issue de la consultation des instances représentatives du personnel et après la publication des arrêtés ministériels relatifs à la cession. Le résultat de cession s'élève à 315 millions d'euros et est comptabilisé dans la ligne « Résultat net des activités destinées à être cédées ».

En parallèle, AREVA TA et AREVA NP ont conclu un ensemble d'accords en date du 28 mars 2017 stipulant :

- le retrait d'AREVA NP de la société en participation (SEP) dont l'objet était la maîtrise d'œuvre des phases de définition et développement puis de réalisation du réacteur RJH ;
- la fourniture par AREVA NP des prestations de services (support projet RJH, études ingénierie, pilotage des marchés, conduite de chantier et essais) au profit d'AREVA TA en sous-traitance à compter de mai 2017.

## **Cession de la participation dans ADWEN**

Le 14 septembre 2016, suite à l'exercice de l'option de vente qu'elle détenait, AREVA a cédé le 5 janvier 2017 à GAMESA sa participation de 50% détenue dans la coentreprise ADWEN. Au 31 décembre 2016, ADWEN était reconnu comme un actif destiné à être cédé.

## **Cession de Mainco :**

En raison du recentrage des activités de la Logistique sur son cœur de métier, la filiale Mainco a été cédée au groupe familial Breton AXIOM au 30 juin 2017.

## **Plan de performance**

### **Plan de départs volontaires et évolution des effectifs du Groupe**

Au 30 juin 2017, 2 058 départs dans le cadre des dispositifs des plans de départ volontaire, en France, ont été enregistrés pour les sociétés AREVA Mines, AREVA NC, AREVA NP, AREVA Business Support, SET et Eurodif Production. Aux bornes du groupe, la réduction des effectifs tous motifs confondus est de l'ordre de 4 800 personnes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et à périmètre constant (impact des cessions non compris).

Ainsi, au 30 juin 2017, l'effectif mondial d'AREVA était de 34 227 salariés, contre 41 847 au 31 décembre 2014, soit une baisse de l'ordre de 18,2 %, représentant 7 620 salariés (dont 2 795 salariés liés aux cessions des filiales Canberra, ELTA, AREVA TA et Mainco, et 4 825 salariés ayant quitté le groupe).

## **Point sur la fabrication de composants**

L'audit qualité de l'usine de Creusot s'est poursuivi sur le premier semestre 2017.

AREVA NP a défini pour le site un plan global d'amélioration qui repose sur le renforcement de la culture de sûreté, un système de management de la qualité robuste, une organisation renforcée et des procédés de fabrication pleinement maîtrisés. Son déploiement a débuté dès 2016 et a fait l'objet de points réguliers avec les clients en France et à l'étranger ainsi qu'avec les autorités de sûreté concernées. Constitué aujourd'hui de 52 actions, il intègre l'ensemble de leurs recommandations et continue à faire l'objet de revues d'avancement et d'inspections sur le site.

Le déploiement du plan va se poursuivre sur le site. AREVA NP va également poursuivre la mise en œuvre de son plan d'investissements, à hauteur de 8 M€ pour 2017.

En parallèle, la revue des dossiers des fabrications passées du site du Creusot se poursuit en lien avec les clients et les autorités de sûreté concernées. Celles menées sur les sites AREVA NP de Jeumont et de Saint-Marcel sont à présent finalisées et confirment l'absence de pratiques similaires à celles constatées sur le site du Creusot. Des actions de renforcement de la culture de sûreté sont conduites sur l'ensemble des sites de fabrications de composants d'AREVA NP.

## **Autres faits marquants**

### **Modification de la gouvernance d'AREVA SA**

#### **Nomination de nouveaux administrateurs**

L'Assemblée Générale mixte réunie le 3 février 2017 a ratifiée la nomination par cooptation de Madame Marie-Hélène Sartorius en qualité d'administratrice.

L'Assemblée Générale annuelle de la Société réunie le 18 mai 2017 a nommé deux administratrices proposées par l'Etat français, Madame Marie-Solange Tissier et Madame Florence Touitou-Durand.

Le 27 juin 2017, Monsieur Bruno Vincent a été nommé par arrêté ministériel en qualité de représentant de l'Etat français au Conseil d'Administration d'AREVA SA, en remplacement de Monsieur Alexis Zajdenweber.

Les mandats des trois administrateurs représentant les salariés ont pris fin par anticipation lors de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de NewCo dans la mesure où, compte tenu de la perte de contrôle par AREVA de NewCo induite par ladite augmentation de capital, lesdits administrateurs ne sont plus titulaires d'un contrat de travail avec l'une des filiales directes ou indirectes d'AREVA SA. Conformément à ce qui a été convenu avec les organisations syndicales, un représentant de chaque organisation syndicale ayant parrainé un administrateur salarié (CFE-CGC, CFDT, CGT) est invité au Conseil d'Administration d'AREVA SA en qualité d'observateur jusqu'aux prochaines élections qui seront organisées entre le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 et début 2018 afin d'élire de nouveaux administrateurs représentant les salariés.

Suite à l'arrêté des comptes consolidés et du présent rapport semestriels par le Conseil d'Administration d'AREVA SA du 27 juillet 2017, il est envisagé de procéder à une recomposition du Conseil d'Administration d'AREVA SA et de ses comités.

#### Modification statutaire

En conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital d'AREVA SA, le Conseil d'Administration d'AREVA SA a pris acte, lors de sa réunion du 12 juillet 2017, de l'entrée en vigueur des modifications statutaires approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société réunie le 3 février 2017, afin de mettre les statuts d'AREVA SA en conformité avec les dispositions légales requises. Les statuts modifiés d'AREVA SA sont donc entrés en vigueur le 12 juillet 2017.

#### Nomination d'un nouveau Directeur Général

Afin de se conformer aux dispositions de l'Ordonnance et des nouveaux statuts d'AREVA, Monsieur Philippe Knoche a démissionné le 12 juillet 2017 de son mandat de Directeur Général de la Société et a été nommé, par décision du Ministre de l'Economie en date du même jour, en qualité de Directeur Général par intérim jusqu'à la nomination de son successeur par décret, conformément aux dispositions prévues par l'article 21 de l'Ordonnance.

Lors de sa séance du même jour, le Conseil d'Administration a proposé la nomination de Monsieur Philippe Soulié en qualité de Directeur Général d'AREVA SA, laquelle est intervenue par décret en date du 27 juillet 2017.

#### **Faits marquants concernant NewCo**

- Le 10 avril 2017, AREVA et KAZATOMPROM ont signé un accord visant à renforcer leur coopération dans le secteur de l'extraction d'uranium au Kazakhstan. Cet accord offre à KATCO, filiale commune entre AREVA (51%) et KAZATOMPROM (49%), une nouvelle perspective à long terme avec le développement du projet South Tortkuduk qui va pérenniser sa production sur les deux décennies à venir.
- Le 21 février dernier, NewCo et CNNC ont signé un accord-cadre de coopération industrielle et commerciale portant sur les activités du cycle du combustible nucléaire, qui conforte les négociations industrielles en cours entre les deux parties et ouvre la voie à de nouveaux débouchés industriels et commerciaux entre les deux pays.
- Le 9 juin, AREVA a annoncé que le consortium AREVA-EWN allait démanteler les composants internes de la cuve du réacteur de Brunsbüttel, dont Vattenfall GmbH est le responsable d'exploitation.
- Le 11 juillet, AREVA a annoncé la signature d'un contrat avec le groupe NorthStar, spécialisé dans l'assainissement et le démantèlement des installations nucléaires aux Etats Unis. Ce contrat porte sur la découpe et le conditionnement de la cuve et des composants internes de la cuve du réacteur à eau bouillante de Vermont Yankee (Etat de Vermont). AREVA assurera également le transport des éléments conditionnés vers un site de stockage dédié.

## Faits marquants concernant AREVA NP

### Création d'EDVANCE

Suite à l'approbation de ce projet par le Conseil d'Administration d'AREVA SA fin avril, le 17 mai 2017, le Conseil d'Administration du Groupe EDF a approuvé la création de la société EDVANCE qui conclut le rapprochement des équipes d'ingénieries d'EDF et d'AREVA NP pour la construction d'îlots nucléaires.

La nouvelle société EDVANCE prendra en charge les études d'avant projets et projets détaillés ainsi que la réalisation (études, assistance à l'approvisionnement, montage, essais et mises en service) d'îlots nucléaires dans le cadre de nouvelles constructions, en France et à l'international. En matière de contrôle-commande, EDVANCE sera l'« architect-engineer » c'est-à-dire qu'elle définira les spécifications de contrôle-commande opérationnelles et de sûreté.

EDF et AREVA NP ont signé, au cours du premier semestre 2017, les documents nécessaires à la constitution d'EDVANCE (pacte d'associés, accord-cadre de mise à disposition de personnel et accord spécifique projets).

EDVANCE est une Société par Actions Simplifiée, détenue à 80% par EDF et 20% par AREVA NP. Elle a été immatriculée le 1er juin 2017 à Paris.

### Signature d'un contrat cadre de propriété intellectuelle et de droits d'usage (PIDU) avec EDF

AREVA NP et EDF ont signé le 30 juin 2017 un accord définissant les droits d'usages, et conditions associées, sur la propriété intellectuelle d'AREVA NP, au profit d'EDF et de ses affiliées, pour la réalisation des constructions neuves et l'entretien du parc nucléaire en exploitation.

Signé pour 10 ans, cet accord structurera les relations entre AREVA NP et EDF en matière de propriété intellectuelle. En contrepartie, AREVA NP obtiendra une rémunération annuelle.

Cet accord est appliqué de façon transitoire depuis le 1er juillet 2017 pour permettre de répondre aux besoins des activités réalisées par EDVANCE pour les seuls besoins du projet EPR NM. L'entrée en vigueur pour le champ susvisé est prévue au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

## Avancement des grands chantiers

### **Taishan 1 & 2 :**

Les essais à chaud sur l'unité 1 se poursuivent et le premier cœur d'assemblage a été livré en avril.

### **Flamanville 3 :**

- Le 15 mars 2017, la phase des essais d'ensemble a été lancée avec la mise en eau du circuit primaire.
- L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a présenté le 28 juin ses conclusions concernant la ténacité des calottes supérieure et inférieure (couvercle et fond) de la cuve du réacteur EPR de Flamanville, et a publié son projet d'avis le 10 juillet 2017 ; ce projet est soumis à consultation publique et commentaires jusqu'au 12 septembre 2017, à la suite de quoi l'ASN rendra un avis définitif, attendu pour octobre 2017. Sur la base des analyses techniques réalisées, l'ASN considère que les caractéristiques mécaniques du fond et du couvercle de la cuve sont suffisantes au regard des sollicitations auxquelles ces pièces sont soumises, y compris en cas d'accident. Pour autant, l'anomalie de la composition chimique de l'acier conduit à une diminution des marges vis-à-vis du risque de rupture brutale. L'ASN considère par conséquent nécessaire qu'EDF mette en œuvre des contrôles périodiques supplémentaires afin de s'assurer de l'absence d'apparition ultérieure de défauts. L'ASN constate que de tels contrôles sont réalisables sur le fond de la cuve et considère qu'ils doivent donc être mis en œuvre. En revanche, la faisabilité technique de contrôles similaires sur le couvercle de la cuve n'est pas acquise. L'ASN considère donc que l'utilisation de ce couvercle doit être limitée dans le temps. Elle note que la fabrication d'un nouveau couvercle prendrait de l'ordre de sept ans. Un nouveau couvercle pourrait ainsi être disponible d'ici fin 2024. Dans ces conditions, l'ASN considère que le couvercle actuel ne pourra pas être utilisé au-delà de cette date.

### Oikiluoto 3 :

- Le 18 mai 2017, TVO a retiré son action en référé contre AREVA visant à obtenir des informations relatives à sa restructuration et aux conséquences potentielles sur l'exécution du contrat OL3.
- Le 1er juillet, les équipes du projet OL3 ont franchi un jalon majeur dans le cadre de la mise en service du réacteur EPR en achevant avec succès les essais fonctionnels à froid.
- Conformément au calendrier de la procédure arbitrale, une troisième sentence partielle du tribunal arbitral a été rendue en date du 10 juillet 2017, en faveur de la position de TVO. Elle fait suite à une deuxième sentence partielle, faisant droit à certaines demandes de TVO, qui avait déjà été rendue en fin d'année 2016. Ces deux dernières sentences partielles ne constituent toutefois pas une décision statuant sur les allégations de faute lourde ou intentionnelle émises par TVO à l'encontre du Consortium, ni sur l'issue financière du litige qui oppose les parties. La sentence finale est attendue pour début 2018. Par ailleurs, le Consortium et ses conseils estiment que les allégations de faute lourde/intentionnelle exposées dans la réclamation de TVO restent injustifiées.

#### 2.1.2 Transactions avec les parties liées

---

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note 16 des annexes aux comptes consolidés semestriels.

#### 2.1.3 Facteurs de risques

---

Les risques et incertitudes significatifs auxquels le groupe est confronté sont décrits dans la Section 4 « Facteurs de risques » du Document de référence 2016, déposé le 11 avril 2017 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur son site internet ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que sur celui de la Société ([www.aveva.com](http://www.aveva.com)). Cette description des principaux risques reste valable à la date de la publication du présent Rapport pour l'appréciation des risques et incertitudes majeurs pouvant affecter le groupe sur la fin de l'exercice en cours et il n'est pas anticipé d'incertitudes ou de risques significatifs autres que ceux présentés dans le Document de référence.

#### **Concernant la situation de liquidité et la continuité d'exploitation :**

Au 30 juin 2017, AREVA dispose d'une trésorerie consolidée de 1 421 millions d'euros qui a bénéficié au cours du premier semestre 2017 du versement de deux avances d'actionnaire pour un montant total de 2.0 milliards d'euros. Par ailleurs, la dette financière courante des activités poursuivies d'AREVA s'élève à 3 342 millions d'euros principalement constituée des avances d'actionnaires pour 2.0 milliards d'euros, remboursées par compensation de créance avec la réalisation de l'augmentation de capital du même montant intervenue le 12 juillet, et de la ligne de crédit syndiquée de 1,25 milliard d'euros remboursable en janvier 2018. En complément, AREVA garantit la dette financière de NewCo (dette obligataire et financement de l'actif industriel Georges Besse II pour un montant total de 5,5 milliards d'euros) jusqu'à la finalisation des augmentations de capital de New AREVA Holding pour au moins 3 milliards d'euros.

L'augmentation de capital de 2 milliards d'euros intervenue le 12 juillet 2017 et la cession de New NP à EDF d'ici la fin de l'année 2017 pour un montant de l'ordre de 2.5 milliards d'euros (hors ajustements et compléments de prix éventuels), ont pour objectif de permettre à la société d'assurer le remboursement de ses dettes et le financement de ses opérations futures jusqu'à l'extinction de ses engagements, notamment au titre de l'achèvement du projet OL3, des litiges et des garanties données sur certains contrats.

AREVA n'a pas identifié d'éléments susceptibles de remettre en cause la réalisation de la cession de New NP avant la fin de l'année 2017. Afin de sécuriser le calendrier de l'opération, un pilotage resserré du processus de cession et de levée des conditions suspensives prévues dans l'accord de cession est mis en œuvre par AREVA.

L'ensemble de ces éléments permettra d'assurer la continuité d'exploitation.

Dans le cas où la cession de New NP interviendrait tardivement dans l'année, AREVA SA a obtenu le 28 mars 2017 un engagement de ses partenaires bancaires pour un financement intercalaire « senior secured » de 300 millions d'euros remboursable le 8 janvier 2018.

Enfin, dans l'hypothèse où le cumul des risques et garanties afférents aux activités poursuivies et des garanties consenties dans le cadre des opérations de restructuration dépasserait les ressources disponibles, la société détient une participation dans New AREVA Holding dont la valeur s'élève à un peu plus de 2 milliards d'euros au 30 juin 2017.

## **Point sur la fabrication de composants :**

### **Programme d'essais concernant les calottes de la cuve FA3**

Au cours de l'année 2016, AREVA a réalisé un programme d'essais sur des pièces sacrificielles aux fins de justifier la ténacité suffisante du fond et du couvercle de la cuve du réacteur de Flamanville 3, conformément au programme validé par l'ASN, dans sa lettre du 14 décembre 2015 complétée par celle du 26 septembre 2016.

Ce programme d'essais a été soumis tout au long de son déroulement, à la surveillance de l'Organisme Notifié mandaté par l'ASN. EDF a été associé à ces essais.

Le rapport final a été transmis à l'ASN le 16 décembre 2016. Il a été instruit par cette dernière conjointement avec l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire, l'IRSN, au cours du premier semestre 2017.

L'ASN a présenté le 28 juin ses conclusions concernant la ténacité des calottes supérieure et inférieure (couvercle et fond) de la cuve du réacteur EPR de Flamanville, et a publié son projet d'avis le 10 juillet 2017. Ce projet est soumis à consultation publique et commentaires jusqu'au 12 septembre 2017, à la suite de quoi l'ASN rendra un avis définitif, attendu pour octobre 2017.

Sur la base des analyses techniques réalisées, l'ASN considère que les caractéristiques mécaniques du fond et du couvercle de la cuve sont suffisantes au regard des sollicitations auxquelles ces pièces sont soumises, y compris en cas d'accident. Pour autant, l'anomalie de la composition chimique de l'acier conduit à une diminution des marges vis-à-vis du risque de rupture brutale. L'ASN considère par conséquent nécessaire qu'EDF mette en œuvre des contrôles périodiques supplémentaires afin de s'assurer de l'absence d'apparition ultérieure de défauts. L'ASN constate que de tels contrôles sont réalisables sur le fond de la cuve et considère qu'ils doivent donc être mis en œuvre.

En revanche, la faisabilité technique de contrôles similaires sur le couvercle de la cuve n'est pas acquise. L'ASN considère donc que l'utilisation de ce couvercle doit être limitée dans le temps. Elle note que la fabrication d'un nouveau couvercle prendrait de l'ordre de sept ans. Un nouveau couvercle pourrait ainsi être disponible d'ici fin 2024. Dans ces conditions, l'ASN considère que le couvercle actuel ne pourra pas être utilisé au-delà de cette date.

Ces conclusions s'appuient, entre autres, sur l'avis du groupe permanent ESPN qui indique également que la démarche présentée permet « de conclure que le matériau présente des propriétés mécaniques d'un niveau suffisant pour prévenir les risques redoutés et assurer l'aptitude au service des calottes ». Ce dernier souligne l'ampleur du programme d'essais réalisé par AREVA NP et les marges de prudence du dossier.

Ces premières conclusions confortent les hypothèses retenues pour définir les positions de clôture au 31 décembre 2016.

### **Concentration en Carbone des fonds de générateurs de vapeur « GV »**

La mise en évidence de concentrations en carbone élevées sur les fonds de générateurs de vapeur du parc EDF a donné lieu en 2016 à un important programme de contrôles, d'essais et d'analyses pour justifier l'aptitude au service de ces composants et proposer à l'ASN des procédés de fabrication renforcés garantissant la mise sous contrôle de ces phénomènes. Les fonds concernés sont principalement des pièces sous-traitées, non forgées au Creusot. Les analyses fournies en 2016 ont permis le redémarrage des réacteurs du parc EDF.

Au premier semestre 2017, le programme d'analyse a été élargi et le nombre d'échantillons incluant en particulier des expertises sur des fonds représentatifs et sur des lingots sacrificiels pour des forgés JCFC et Creusot a été augmenté.

### **Plan d'action qualité concernant AREVA NP**

L'audit qualité de l'usine du Creusot lancé fin 2015 s'est poursuivi en 2017. Dans ce cadre, l'ensemble des processus qualité ont été revus et des mesures d'amélioration sont en cours de mise en œuvre.

Concernant l'usine du Creusot, cet audit qualité a été complété par une analyse exhaustive de tous les dossiers de fabrication des pièces forgées avec pour objectif d'identifier et traiter d'éventuelles anomalies. Des dossiers présentant des pratiques non conformes aux règles d'assurance qualité du Creusot ont été identifiés. Les anomalies relevées font l'objet d'une caractérisation technique, soumise à un comité technique. Ces travaux sont réalisés avec les exploitants et clients concernés. L'objectif de ces travaux est de valider la caractérisation effectuée et de traiter les anomalies en fournissant aux clients et aux autorités de sûreté la justification technique appropriée au regard des exigences contractuelles et réglementaires garantissant l'opérabilité des pièces. Un processus d'information et d'échanges, qui associe en particulier les autorités de sûreté, a été mis en œuvre. Tous les clients concernés par les anomalies identifiées ont été informés par AREVA.

A ce jour, les analyses menées concluent qu'aucune anomalie constatée ne met en cause l'intégrité mécanique des pièces concernées. Des analyses et essais complémentaires sont nécessaires dans quelques cas parmi lesquels les plus importants sont :

- Le cas d'un équipement livré à la centrale de Fessenheim 2, où les analyses fournies visent à répondre aux demandes de l'ASN consécutives à la suspension du certificat d'épreuve d'un des générateurs de vapeur. Sur ce cas, un dossier de justification a été transmis à l'ASN et est en cours d'analyse par cette dernière.
- Le cas d'une anomalie sur un générateur de vapeur livré sur le site de Flamanville 3 qui fait l'objet d'une caractérisation dans le but de répondre aux demandes de l'ASN. A cette fin, un dossier de justification et des essais sur pièces sacrificielles sont en cours. Les résultats du programme principal sont prévus en Octobre 2017. Dans le cas d'un éventuel programme de justification complémentaire, les résultats seront disponibles fin 2017. Cette anomalie est jugée à ce jour sur le chemin critique du planning de mise en service de l'unité.
- Le cas d'une anomalie sérieuse identifiée sur une virole supérieure d'un générateur de vapeur du contrat Gravelines 5. Au cours du premier semestre 2017, AREVA NP a confirmé sa décision de remplacer la partie supérieure du générateur de vapeur.

Enfin, l'extension de l'audit aux sites de St Marcel et Jeumont s'est achevée et conclut qu'aucune anomalie similaire n'a été identifiée pour ces deux sites à la date de la clôture. Un retour d'EDF confirmant l'arrêt des audits sur les deux sites est attendu pour septembre 2017.

### **Essais de tractions effectués au laboratoire du Creusot**

Suite à des dysfonctionnements mis en évidence en avril 2015 concernant les protocoles de réalisation des essais de traction au laboratoire du Creusot, une vérification systématique a été entreprise afin de justifier les pièces concernées par des analyses ou des reprises d'essais sur des coupons de recette. Les anomalies identifiées font l'objet de traitements d'écarts en coordination avec les clients. Le coût de reprise des essais de traction et d'analyse a été provisionné dans les comptes dès le 31 décembre 2016.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, le coût à terminaison a été augmenté pour permettre l'accélération des traitements compte-tenu des priorités 2017, FA3 et GV 1300 en particulier. 26 personnes supplémentaires en moyenne seront mobilisées en 2017 par rapport au besoin initialement envisagé.

## **Suite de l'inspection du site du Creusot effectuée par la NRC**

Une inspection du site du Creusot a été réalisée par les autorités de sûreté de plusieurs pays fin 2016, selon le protocole d'inspection du Multinational Design Evaluation Program (MDEP), sur invitation de l'ASN. Dans le prolongement de cette inspection, l'autorité de sûreté nucléaire américaine (NRC) a publié son rapport le 22 février 2017. Dans la conclusion de ce rapport, la NRC estime notamment qu'AREVA NP continue de satisfaire aux exigences applicables du Code de l'American Society of Mechanical Engineers (ASME).

Les sites de St Marcel et du Creusot ont été audités par des inspecteurs ASME du 29 mai au 2 Juin 2017. L'objectif de l'inspection/audit était d'identifier si le fabricant St Marcel et son forgeron du Creusot avaient respecté les exigences ASME et s'il y avait lieu de maintenir ou suspendre la certification ASME de St Marcel et du Creusot.

La recommandation de l'équipe d'inspecteurs à l'ASME, attendue pour février 2018, sera de maintenir la certification ASME des 2 sites, et la mise en place d'un reporting régulier à l'ASME des plans d'action et d'amélioration mis en place, par ailleurs reconnus pour leur pertinence.

Une vigilance particulière devra être portée sur la résolution des fiches d'audit et des dossiers sur 3 composants, et une présentation de nos organisations aux inspecteurs mandatés devra être réalisée dans le cadre des audits de re-certification ASME prévues en novembre 2017.

## **Concernant les sujets qualité mentionnés précédemment**

Au titre de l'ensemble des sujets qualité, AREVA n'a pas constitué de provision spécifique associée à d'éventuelles actions en responsabilité. En effet, à ce jour, AREVA n'a pas connaissance de réclamations de clients ou de tiers sur aucun des sujets qualité mentionnés ci-dessus.

Toutefois, le Groupe ne peut exclure l'éventualité de réclamations en provenance de tiers. Début février 2017, EDF a notamment notifié à AREVA que la société se réservait le droit de demander réparation et d'intenter tout recours résultant de manquements d'AREVA NP à ses obligations contractuelles, légales, réglementaires ou relevant du code industriel. Indépendamment de ces éventuelles réclamations, AREVA poursuit les discussions avec les clients, les autorités de sûreté et les organismes certificateurs afin de traiter ces sujets dans les meilleurs délais au bénéfice de la sûreté des installations.

Sur le plan pénal, des plaintes ont été déposées notamment par l'ONG Greenpeace, auprès du Parquet du Tribunal de Grande Instance de Paris le 14 octobre 2016 contre EDF et AREVA au titre de certaines de ces anomalies. En outre, conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale (en vertu duquel toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire ayant eu connaissance d'un crime ou d'un délit dans le cadre de ses fonctions est tenu d'en « donner avis sans délai au procureur de la République »), le Président de l'ASN a saisi en octobre 2016 le procureur de la République au sujet des « irrégularités » dans les dossiers de fabrication de pièces réalisées dans l'usine du Creusot d'AREVA NP.

Selon une source judiciaire, une enquête préliminaire a été ouverte suite à ce signalement au pôle santé publique du parquet de Paris et suit son cours en France.

## **Écarts documentaires sur les qualifications des modes opératoires des soudures sur le moteur des pompes**

Début 2017, des écarts documentaires sur les qualifications des modes opératoires des soudures sur le moteur des pompes ont été identifiés. Certains écarts ont été justifiés par calcul, d'autres soudures doivent faire l'objet d'analyses et investigations supplémentaires.



## 2.2 Tableau de synthèse des chiffres clés

### 2.2.1 Indicateurs financiers

En application de la norme IFRS 5, les données publiées au titre du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel, de l'EBE, du cash-flow opérationnel et de l'endettement net concernent exclusivement les activités poursuivies, c'est-à-dire le contrat d'EPR Olkiluoto 3 en Finlande (« OL3 »), les activités résiduelles de Bioénergie, la prise en compte des coûts et provisions pour risques et charges liés à la restructuration du groupe et le financement bancaire d'AREVA.

Tous les éléments financiers relatifs aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et du bilan. A ce titre les données publiées au 30 juin 2016 ont été retraitées, afin d'être comparables.

Le résultat net part du groupe et le cash-flow net des activités de l'entreprise en revanche intègrent aussi les résultats et les flux des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées.

Les activités suivantes remplissent les critères fixés par la norme IFRS 5 pour être classées dans la catégorie «activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées» au 30 juin 2017 :

- New AREVA Holding et ses filiales, correspondant au périmètre « NewCo »
- AREVA NP (hors contrat OL3) et ses filiales, correspondant au périmètre de « New NP »
- Mesures Nucléaires (Canberra), cédées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016
- Propulsion et Réacteurs de recherche (AREVA TA), cédée le 29 mars 2017
- Energie solaire
- Energie éolienne (ADWEN), cédée le 5 janvier 2017

L'activité bioénergie, qui n'a pas vocation à être poursuivie, ne remplit pas les critères fixés par les normes comptables pour être classée dans les activités abandonnées, en raison de l'existence d'un projet toujours en cours.

<i>En millions d'euros</i>	<b>S1 2017</b>	<b>S1 2016*</b>	<b>Variation 2017/2016</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	11	2	+ 9 M€
<b>Résultat opérationnel publié</b>	(297)	(2)	- 295 M€
<b>Résultat net part du groupe des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées**/**</b>	826	(133)	+ 959 M€
<b>Résultat net part du groupe</b>	550	(120)	+ 670 M€
<b>Résultat net par action</b>	+ 1,44 €	- 0,31 €	+ 1,75 €
<b>Excédent brut d'exploitation publié</b>	(248)	(371)	+ 123 M€
<b>Cash-flow opérationnel publié</b>	(314)	(293)	- 20 M€
<b>Cash-flow net des activités de l'entreprise</b>	(474)	(497)	+ 23 M€
	<b>30.06.2017</b>	<b>31.12.2016</b>	
<b>Endettement (-) / trésorerie (+) net(te)</b>	(1 971)	(1 473)	- 498 M€

\* Ajusté de l'application de la norme IFRS 5

\*\* Activités d'AREVA NP (hors projet OL3), Mesures Nucléaires, Propulsion et Réacteurs de recherche et Energie solaire

\*\*\* Le résultat net des activités classées en IFRS 5 s'entend après neutralisation des amortissements et des pertes de valeur

## 2.2.2 Tableau de réconciliation des principaux agrégats au 30 juin 2017

Le tableau ci-dessous schématise la contribution des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées au résultat publié par le groupe au 30 juin 2017 :

En millions d'euros	Publié	Activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées		
		NewCo	Autres activités classées en IFRS 5	Total
Chiffre d'affaires	11	1 740	1 623	3 363
Résultat opérationnel*	(297)	503	583	1 086
Résultat financier	(15)	(118)	(62)	(180)
Impôts	0	(58)	(22)	(80)
Résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées	<b>826</b>	327	500	<b>826</b>
Résultat net part du groupe	550			
Part des minoritaires	(37)			

\* Le résultat opérationnel des activités classées en IFRS 5 s'entend après neutralisation des amortissements et des pertes de valeur

## 2.2.3 Définition des indicateurs financiers

### > Besoin en fonds de roulement opérationnel (BFRO)

Le BFRO représente l'ensemble des éléments d'actifs circulants et des dettes directement liées aux opérations. Il comprend les éléments suivants :

- stocks et en-cours,
- clients et comptes rattachés,
- avances versées,
- autres créances d'exploitation, produits à recevoir, charges constatées d'avance,
- moins : fournisseurs et comptes rattachés, avances reçues sur commandes (à l'exclusion des avances portant intérêt), autres dettes d'exploitation, charges à payer, produits constatés d'avance,

NB : il n'inclut pas les créances et dettes hors exploitation, telles que notamment les dettes d'impôt sur les sociétés, les créances sur cessions d'immobilisations et dettes sur acquisitions d'immobilisations.

### > Carnet de commandes

Le carnet de commandes est valorisé sur la base des commandes fermes, à l'exclusion des options non confirmées, évaluées aux conditions économiques de la fin de période considérée. Les commandes en devises faisant l'objet d'une couverture de change sont évaluées au taux de change de couverture ; les commandes en devises non couvertes sont évaluées au taux de change du dernier jour de la période considérée. En ce qui concerne les contrats à long terme, comptabilisés selon la méthode de l'avancement, en cours de réalisation au moment de la clôture, le montant inclus dans le carnet de commandes correspond à la différence entre, d'une part le chiffre d'affaires prévisionnel du contrat à terminaison, et d'autre part le chiffre d'affaires déjà reconnu sur ce contrat ; il inclut par conséquent les hypothèses d'indexation et de révision de prix contractuelles prises en compte par le groupe pour l'évaluation du chiffre d'affaires prévisionnel à terminaison.

### > Cash-flow net des activités de l'entreprise

Le cash-flow net des activités de l'entreprise est égal à la somme des éléments suivants :

- cash-flow opérationnel ;
- cash-flow des opérations de fin de cycle ;
- variation des créances et dettes non opérationnelles ;
- résultat financier payé ;
- impôt sur le résultat payé ;
- dividendes payés aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées ;
- cash-flow net des activités destinées à être cédées, et cash-flow résultant de la cession de ces activités ;
- acquisitions et cessions d'actifs financiers courants non classées en trésorerie ou équivalents ;
- financement des coentreprises et entreprises associées par avances d'actionnaires, prêts à long terme et augmentations de capital.

### > Cash-flow opérationnel (CFO)

Le cash-flow opérationnel (CFO) représente le montant des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant impôts sur les sociétés. Il est égal à la somme des éléments suivants :

- l'EBE ;
- augmenté des moins-values ou minoré des plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans le résultat opérationnel ;
- augmenté de la réduction ou minoré de l'augmentation du besoin en fonds de roulement opérationnel entre l'ouverture et la clôture de l'exercice (hors effet des reclassements, des écarts de conversion et des variations de périmètre) ;
- minoré du montant des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, net des variations des comptes fournisseurs d'immobilisations ;
- augmenté des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans le résultat opérationnel, nettes des variations des comptes de créances sur cessions d'immobilisations ;
- augmenté des avances clients sur immobilisations reçues au cours de l'exercice ;
- augmenté des acquisitions (ou cessions) de sociétés consolidées (hors entreprises associées) nettes de la trésorerie acquise.

### > Dette nette (ou endettement net)

La dette nette est définie comme la somme des dettes financières courantes et non courantes, minorée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dépôts bancaires constitués au titre des appels de marge sur instruments dérivés (« collatéraux »).

### > Excédent brut d'exploitation (EBE)

L'EBE est égal au résultat opérationnel augmenté des dotations, nettes des reprises aux amortissements et provisions opérationnels. L'EBE est retraité de façon à exclure le coût des opérations de fin de cycle des installations nucléaires (démantèlement, reprise et conditionnement des déchets) effectuées au cours de l'exercice. Pour mémoire, les flux de trésorerie liés aux opérations de fin de cycle sont présentés séparément.

### > Flux des opérations de fin de cycle

Cet indicateur traduit l'ensemble des flux de trésorerie liés aux opérations de fin de cycle et aux actifs de couverture de ces opérations. Il est égal à la somme des éléments suivants :

- revenus du portefeuille d'actifs de couverture ;
- trésorerie issue des cessions d'actifs de couverture ;
- minorés des acquisitions d'actifs de couverture ;
- minorés des dépenses relatives aux opérations de fin de cycle effectuées au cours de l'exercice ;
- soultes reçues au titre du démantèlement des installations ;
- minorés des soultes versées au titre du démantèlement des installations.

## 2.3 Tableaux de synthèse de l'information sectorielle

AREVA présentait son information sectorielle par Business Group opérationnel, ce qui correspondait au niveau auquel la performance était examinée au sein des organes de direction du groupe, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 8.

En outre, AREVA publiait des informations par zone géographique : le chiffre d'affaires consolidé d'AREVA était réparti entre les cinq zones géographiques suivantes en fonction de la destination des ventes : France, Europe hors France, Amérique (Nord et Sud), Asie-Pacifique, Afrique et Moyen-Orient.

Sur l'ensemble des périodes publiées, les éléments de résultat des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat « Résultat net d'impôt des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées ». Les éléments de bilan des activités et des actifs destinés à être cédés sont présentés sur une ligne distincte du bilan à l'actif et au passif respectivement « Actifs des activités destinées à être cédées » et « Passifs des activités destinées à être cédées ».

Dans la mesure où les activités poursuivies ne constituent pas des secteurs d'activité et sont localisées principalement en France, AREVA ne publie pas d'information sectorielle au titre des périodes publiées.

## 2.4 Compte de résultat

(en millions d'euros)	S1 2017	S1 2016 <sup>(*)</sup>	2016 <sup>(**)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>10</b>
Marge brute	(273)	(96)	(408)
Frais de recherche et développement	(1)	(8)	(13)
Frais commerciaux	(1)	0	(9)
Frais généraux et administratifs	(12)	(71)	(126)
Autres charges opérationnelles	(27)	(26)	(80)
Autres produits opérationnels	18	199	195
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(297)</b>	<b>(2)</b>	<b>(442)</b>
Résultat financier	(15)	(38)	(68)
Impôts sur les résultats	0	0	118
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	(1)	(14)	(14)
Résultat net d'impôt des activités poursuivies	(313)	(54)	(405)
Résultat net d'impôt des activités cédées ou destinées à être cédées	826	(133)	(348)
Résultat net de la période	513	(187)	(753)
Intérêts minoritaires	(37)	(67)	(105)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>550</b>	<b>(120)</b>	<b>(648)</b>
Résultat global	675	(523)	(760)

(\*) Ajusté de l'application de la norme IFRS 5

(\*\*) En application de la norme IAS 8, les données de l'exercice 2016 ont été corrigées de l'erreur sur les provisions pour avantages du personnel par rapport aux données publiées l'année précédente

### 2.4.1 Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	S1 2017	S1 2016 <sup>(*)</sup>	Variation 2017/2016
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>+ 9</b>

(\*) Ajusté de l'application de la norme IFRS 5

Le chiffre d'affaires des activités poursuivies s'élève à 11 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 2 millions d'euros au 30 juin 2016. Cette progression s'explique par la refacturation de services (loyers, redevances de marque) rendus par AREVA SA aux entités du groupe récemment cédées. Par ailleurs, conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la norme IAS 11, AREVA a cessé de comptabiliser le chiffre d'affaires et les coûts du contrat OL3 en fonction de son pourcentage d'avancement. Le chiffre d'affaires comptabilisé au titre du contrat OL3 est actuellement stabilisé au niveau du montant atteint au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

### 2.4.2 Marge brute

(en millions d'euros)	S1 2017	S1 2016 <sup>(*)</sup>	Variation 2017/2016
Marge brute	(273)	(96)	- 176

(\*) Ajusté de l'application de la norme IFRS 5

La marge brute du groupe (retraitée des activités destinées à être cédées) est en diminution : elle s'élève à - 273 millions d'euros au premier semestre 2017, contre - 96 millions d'euros au premier semestre 2016. Le chiffre d'affaires, désormais limité à des refacturations de services rendus aux activités destinées à être cédées, ne permet pas de couvrir les charges opérationnelles de la société au titre de l'exécution du projet OL3, dont la perte à terminaison a été augmentée de 35 millions d'euros sur le premier semestre, et des pertes sur un nombre limité de projets de l'activité Bio Energies en cours d'extinction. Par ailleurs, la marge brute de la période est également impactée à hauteur de 200 millions d'euros environ par un complément de provision relatif à (i) des coûts, risques, litiges et garanties afférents aux activités poursuivies et (ii) des éventuels appels en garantie dans le cadre des opérations de restructuration, auxquels AREVA SA est potentiellement exposée.

### 2.4.3 Recherche et développement

Les dépenses de Recherche et Développement sont immobilisées au bilan si elles répondent aux critères d'activation fixés par la norme IAS 38, et sont comptabilisées en charges de Recherche et Développement dans le cas contraire.

Dans le compte de résultat, les frais de Recherche et Développement apparaissent sous la marge brute et représentent les dépenses, non activables, engagées par le groupe exclusivement ; les charges relatives aux programmes financés partiellement ou totalement par les clients, ainsi que les projets en partenariat où AREVA dispose d'un droit d'usage commercial des résultats, sont comptabilisées dans le coût des ventes.

(en millions d'euros)	S1 2017	% du CA	S1 2016	% du CA
<b>Frais de Recherche et Développement comptabilisés en charges sous la marge brute après CIR <sup>(1)</sup> (a)</b>	<b>1</b>	<b>13,9%</b>	<b>8</b>	<b>460,8%</b>
Dont frais de recherche et d'exploration minière (b)	0		0	
<b>Frais de Recherche et Développement comptabilisés en charges sous la marge brute hors frais de recherche et d'exploration minières après CIR <sup>(1)</sup> (b)-(a)</b>	<b>1</b>	<b>13,9%</b>	<b>8</b>	<b>460,8%</b>
CIR <sup>(1)</sup>	0		0	
<b>Frais de Recherche et Développement comptabilisés en charges sous la marge brute hors frais de recherche et d'exploration minières avant CIR <sup>(1)</sup></b>	<b>1</b>	<b>12,0%</b>	<b>8</b>	<b>466,7%</b>
Frais de développement capitalisés	0	0,0%	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>12,0%</b>	<b>8</b>	<b>466,7%</b>
Nombre de brevets	7	-	-	-

<sup>(1)</sup> Crédit Impôt Recherche

Compte tenu de l'application de la norme IFRS 5 et du classement en activités « cédées, abandonnées ou destinées à être cédées » des principales filiales du groupe, les frais de Recherche et Développement publiés s'établissent à 1 million d'euros, en diminution par rapport au montant retraité de 2016.

Les frais de Recherche et Développement comptabilisés en charge sous la marge brute de l'ensemble des filiales du groupe (activités poursuivies et activités destinées à être cédées) ont représenté au premier semestre 2017 un montant total cumulé de 59 millions d'euros contre 87 millions d'euros au premier semestre 2016. Les frais de recherche minière ont atteint 18 millions d'euros premier semestre 2017 contre 19 millions d'euros au premier semestre 2016. Le Crédit Impôt Recherche s'est élevé à 29 millions d'euros, stable par rapport à 2016. Enfin, 13 millions de frais de R&D ont été capitalisés au premier semestre 2017 (14 millions d'euros au premier semestre 2016).

### 2.4.4 Frais commerciaux, généraux et administratifs

Les frais commerciaux, généraux et administratifs s'établissent à 13 millions d'euros au premier semestre 2017, en forte baisse par rapport au premier semestre 2016. Cette forte diminution est attribuable au transfert des coûts relatifs aux périmètres de NewCo et New NP, pris en charge en 2016 par AREVA SA en vertu des conventions existantes, et désormais enregistrés directement dans les entités constitutives de ces deux périmètres.

### 2.4.5 Autres charges et produits opérationnels

Les autres charges et produits opérationnels représentent une charge nette de 9 millions d'euros au premier semestre 2017 contre un produit net de 173 millions d'euros au premier semestre 2016. Au 30 juin 2016, le résultat opérationnel avait notamment été impacté par l'annulation, dans le cadre de l'évolution du schéma de restructuration du groupe, d'une provision de 180 millions d'euros constituée en 2015.

#### 2.4.6 Résultat opérationnel

Compte tenu des éléments décrits ci-dessus, le résultat opérationnel du groupe s'élève à - 297 millions d'euros au premier semestre 2017 contre - 2 millions d'euros au premier semestre 2016. Le résultat opérationnel comprend au 30 juin 2017 une perte à terminaison additionnelle de 34 millions d'euros au titre de l'EPR d'Olkiluoto 3 et un complément de provision, d'environ 200 millions d'euros, relatif à des coûts, risques, litiges et garanties afférents aux activités poursuivies ou aux opérations de restructuration.

#### 2.4.7 Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>S1 2017</b>	<b>S1 2016<sup>(*)</sup></b>
<b>Coût de l'endettement financier net [(charges)/produits]</b>	<b>(8)</b>	<b>(30)</b>
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>(7)</b>	<b>(9)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(15)</b>	<b>(38)</b>

*(\*) Ajusté de l'application de la norme IFRS 5*

Le résultat financier s'élève à - 15 millions d'euros contre - 38 millions d'euros au premier semestre 2016 en raison des coûts de mise en place du financement relai en début d'année dernière.

#### 2.4.8 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt ressort à 0 million d'euros au premier semestre 2017 ainsi qu'au premier semestre 2016. Aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée au premier semestre 2017. Compte tenu des perspectives de résultats taxables, la projection du Taux Effectif d'Impôt du groupe intégré AREVA SA ne retient aucune valorisation des impôts différés actifs qui seront générés au titre de l'exercice 2017. Cette position est donc reflétée dans la charge d'impôt du groupe comptabilisée au 30 juin 2017.

#### 2.4.9 Quote-part dans les résultats des coentreprises et des entreprises associées

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>S1 2017</b>	<b>S1 2016<sup>(*)</sup></b>	<b>2016<sup>(**)</sup></b>
Coentreprises	(2)	(14)	(15)
Entreprises associées	1	1	1
<b>Total</b>	<b>(1)</b>	<b>(14)</b>	<b>(14)</b>

*(\*) Ajusté de l'application de la norme IFRS 5*

*(\*\*) En application de la norme IAS 8, les états financiers de l'exercice 2016 ont été corrigés de l'erreur sur les provisions pour avantages du personnel par rapport aux données publiées l'année précédente*

La quote-part du résultat des coentreprises et des entreprises associées est de - 1 million d'euros au premier semestre 2017, contre - 14 millions d'euros au premier semestre 2016.

#### 2.4.10 Part des minoritaires

La part des minoritaires dans le résultat net du groupe s'établit à - 37 millions d'euros au premier semestre 2017, en hausse par rapport au premier semestre 2016 où elle était de - 67 millions d'euros.

#### 2.4.11 Résultat net part du groupe

---

Le résultat net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, qui englobe les résultats nets de NewCo, de New NP, d'AREVA TA, de Canberra et des activités Energies éolienne et solaire s'élève à 826 millions d'euros au premier semestre 2017 contre - 133 millions d'euros au premier semestre 2016. Il bénéficie notamment au 30 juin 2017 :

- du résultat des cessions intervenues sur 2017, pour + 319 millions d'euros ;
- de la neutralisation des amortissements et des pertes de valeur sur l'ensemble du semestre, pour un montant net après impôts de + 441 millions d'euros.

Le résultat net part du groupe s'élève à 550 millions d'euros au premier semestre 2017 contre un résultat net part du groupe négatif de - 120 millions d'euros au premier semestre 2016, dont la variation s'explique par les éléments mentionnés ci-dessus.

#### 2.4.12 Résultat global part du groupe

---

Le résultat global part du groupe s'élève à 718 millions d'euros au premier semestre 2017, contre - 494 millions d'euros au premier semestre 2016. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation du résultat net part du groupe (note 2.4.11) ainsi que par une amélioration des autres éléments du résultat global.



## 2.5 Flux de trésorerie et variation de l'endettement net

### 2.5.1 Tableau de variation de l'endettement net

(en millions d'euros)	S1 2017
<b>Endettement net début de période (31 décembre 2016)</b>	<b>(1 473)</b>
Cash-flow opérationnel	(314)
Cash-flow des opérations financières	(23)
Cash-flow net des activités de l'entreprise cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	(379)
Impôts	127
Autres éléments	96
<b>Au 30 juin 2017</b>	
<b>Endettement net fin de période</b>	<b>(1 971)</b>
<b>Variation de l'endettement net sur le premier semestre 2017</b>	<b>(498)</b>

L'endettement financier net total du groupe s'élève à 1 971 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 1 473 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette hausse de l'endettement net de 498 millions d'euros s'explique principalement par le cash-flow net des activités de l'entreprise pour - 474 millions d'euros, composé par :

- le cash-flow opérationnel pour - 314 millions d'euros ;
- le cash-flow net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées (notamment NewCo, New NP, AREVA TA et Energie solaire) pour un montant de - 379 millions d'euros, qui intègre notamment le coût de l'endettement ainsi que les décaissements d'impôts de NewCo;
- les sorties de trésorerie liées au coût net de l'endettement pour - 23 millions d'euros ;
- les encaissements d'impôts pour + 127 millions d'euros, qui correspondent aux acomptes d'impôts 2017 payés sur le premier semestre par les filiales bénéficiaires à AREVA SA, tête d'intégration fiscale du groupe, ainsi qu'à la liquidation de l'impôt 2016 des filiales intégrées.

### 2.5.2 Tableau des flux de trésorerie opérationnels

(en millions d'euros)	S1 2017	S1 2016 <sup>(*)</sup>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>(248)</b>	<b>(371)</b>
% du chiffre d'affaires	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Plus/moins-values de cessions d'immobilisations opérationnelles	0	0
Variation du BFR opérationnel	(66)	91
Investissements opérationnels nets	0	(8)
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>(314)</b>	<b>(293)</b>

(\*) Ajusté de l'application de la norme IFRS 5

Le cash-flow opérationnel des activités poursuivies s'élève à - 314 millions d'euros au 30 juin 2017 contre - 293 millions d'euros un an plus tôt. Cette baisse s'explique principalement par une variation plus favorable du BFR sur le projet OL3 sur le premier semestre 2016, du fait de règlements client reçus sur cette période.

## 2.6 Eléments bilanciaux

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016 <sup>(*)</sup>
<b>Actif</b>	<b>29 317</b>	<b>28 729</b>
Ecarts d'acquisition nets	0	0
Immobilisations corporelles et incorporelles	18	67
Besoin en fonds de roulement opérationnel actif	438	408
Trésorerie	1 421	686
Actifs d'impôts différés	3	1
Autres actifs	385	536
Actifs des activités destinées à être cédées	27 052	27 032
<b>Passif</b>	<b>29 317</b>	<b>28 729</b>
Capitaux propres part du groupe	(2 761)	(3 377)
Avantages au personnel	4	4
Autres provisions courantes et no courantes	1 927	2 060
Besoin en fonds de roulement opérationnel passif	419	517
Dettes financières	3 406	2 182
Passifs d'impôts différés	0	0
Autres passifs	2	4
Passifs des activités destinées à être cédées	26 321	27 341
<b>Total bilan simplifié</b>	<b>29 317</b>	<b>28 729</b>

(\*) En application de la norme IAS 8, les données de l'exercice 2016 ont été corrigées de l'erreur sur les provisions pour avantages du personnel par rapport aux données publiées l'année précédente

### 2.6.1 Trésorerie et endettement financier net

Au 30 juin 2017, AREVA dispose d'une trésorerie consolidée de 1 421 millions d'euros, qui a bénéficié au cours du premier semestre 2017 du versement de deux avances d'actionnaire pour un montant total de 2 milliards d'euros.

Par ailleurs, la dette financière courante des activités poursuivies d'AREVA s'élève à 3 342 millions d'euros principalement constituée des avances d'actionnaires précitées pour 2 milliards d'euros, remboursées par compensation de créance avec la réalisation de l'augmentation de capital du même montant réservé à l'Etat et intervenue le 12 juillet, et de la ligne de crédit syndiquée de 1,25 milliard d'euros remboursable en janvier 2018.

L'endettement financier net total du groupe s'élève à 1 971 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 1 473 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette hausse de l'endettement net de 498 millions d'euros correspond principalement au cash-flow net des activités de l'entreprise, pour un montant de - 474 millions d'euros, détaillé en section 2.5.1.

### 2.6.2 Capitaux propres

Les capitaux propres part du groupe passent de - 3 367 millions d'euros au 31 décembre 2016 à - 2 653 millions d'euros au 30 juin 2017.

### 2.6.3 Besoin en fonds de roulement opérationnel

Le besoin en fonds de roulement opérationnel d'AREVA est en excédent au 30 juin 2017, à 19 millions d'euros, contre - 109 millions d'euros au 31 décembre 2016.

#### 2.6.4 Actifs et provisions pour opérations de fin de cycle

---

Les opérations de fin de cycle concernent majoritairement les activités incluses dans le périmètre de New AREVA Holding (Mines, Chimie-Enrichissement, Aval du cycle) et, dans une moindre mesure, d'AREVA NP. Au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017, les flux liés à ces opérations sont comptabilisés dans les lignes spécifiques du compte du résultat, du tableau des flux et du bilan dédiées aux « activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées ».

L'évolution de la situation bilancielle entre le 31 décembre 2016 et le 30 juin 2017 concernant les actifs et les passifs pour opérations de fin de cycle des « activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées » est résumée ci-dessous.

Les provisions pour opérations de fin de cycle au 30 juin 2017 s'élèvent à 7 792 millions d'euros, contre 7 682 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les actifs relatifs à ces opérations de fin de cycle s'élèvent pour leur part à 6 382 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 6 192 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au 30 juin 2017, sur le périmètre soumis à la loi du 28 juin 2006, le ratio de couverture atteint 89 %, comme au 31 décembre 2016.

La nature des engagements et la détermination de la provision sont présentées dans la note 8 des annexes aux comptes consolidés.

#### 2.6.5 Autres provisions et avantages au personnel

---

Le montant des autres provisions et avantages au personnel s'établit à 1 931 millions d'euros au 30 juin 2017, en légère baisse par rapport au 31 décembre 2016.

Le détail des autres provisions est fourni dans la note 13 des annexes aux comptes consolidés.

## 2.7 Revue des activités

### 2.7.1 Revue d'activités d'AREVA SA

L'activité d'AREVA se résume à la gestion du contrat d'EPR Olkiluoto 3 en Finlande (« OL3 »), les activités résiduelles de Bioénergie, la prise en compte des coûts et provisions pour risques et charges liés à la restructuration du groupe et le financement bancaire d'AREVA.

Au premier semestre 2017, la construction de l'EPR d'Olkiluoto 3 a progressé, conformément au planning révisé en août 2014. Le 1er juillet, les équipes du projet OL3 ont franchi un jalon majeur dans le cadre de la mise en service du réacteur EPR en achevant avec succès les essais fonctionnels à froid.

### 2.7.2 Revue d'activité de New AREVA Holding (« NewCo »)

NewCo regroupe les activités du cycle nucléaire hébergées au sein des filiales AREVA Mines et AREVA NC : Mines, Amont (chimie et enrichissement) et Aval (Recyclage, Logistique, Démantèlement et services).

Par conséquent, les agrégats financiers présentés ci-dessous, donnés à titre d'information, ne contribuent plus aux agrégats consolidés du groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>S1 2017</b>	<b>S1 2016</b>	<b>Variations S1 2017 / S1 2016</b>
<b>Carnet de commandes</b>	<b>29 521</b>	<b>32 483</b>	<b>- 2 962 M€</b>
- dont Mines	8 647	9 421	- 774 M€
- dont Amont	9 964	11 507	- 1 543 M€
- dont Aval	10 904	11 552	- 648 M€
- dont Corporate et autres activités*	6	4	+ 3 M€
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 740</b>	<b>1 929</b>	<b>- 189 M€</b>
- dont Mines	638	705	- 67 M€
- dont Amont	329	384	- 55 M€
- dont Aval	765	832	- 67 M€
- dont Corporate et autres activités*	7	7	+ 1 M€
<b>Résultat opérationnel**</b>	<b>503</b>	<b>88</b>	<b>+ 415 M€</b>
- dont Mines	128	21	+ 107 M€
- dont Amont	(19)	(44)	+ 24 M€
- dont Aval	20	93	- 73 M€
- dont Corporate et autres activités*	373	17	+ 357 M€
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>521</b>	<b>681</b>	<b>- 160 M€</b>
- dont Mines	341	346	- 4 M€
- dont Amont	139	94	+ 44 M€
- dont Aval	131	237	- 106 M€
- dont Corporate et autres activités*	(90)	4	- 94 M€
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>(41)</b>	<b>167</b>	<b>- 209 M€</b>
- dont Mines	216	206	+ 10 M€
- dont Amont	(89)	(130)	+ 41 M€
- dont Aval	(14)	117	- 131 M€
- dont Corporate et autres activités*	(154)	(26)	- 128 M€

\* Inclut notamment les activités Corporate, AREVA Med et AREVA Project

\*\* Après neutralisation des amortissements et des pertes de valeur sur le premier semestre 2017

**Le carnet de commandes** de NewCo, donné ici à titre d'informations puisque n'étant plus intégré dans le carnet de commandes des activités poursuivies, s'élève à 29,5 milliards d'euros au 30 juin 2017, en retrait par rapport au 31 décembre 2016 (31,8 milliards d'euros). Il n'inclut pas au 30 juin 2017 les commandes relatives au projet Hinkley Point C (HPC), représentant un montant de 1,5 milliard d'euros. Celles-ci seront intégrées au carnet de commandes dès que les conditions décrites dans la section 2.7.2 de ce document seront satisfaites.

- Le carnet de commandes de l'activité Mines s'élève à 8,6 milliards d'euros au 30 juin 2017 (contre 9,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016).
- Le carnet de commandes de l'Amont (chimie et enrichissement) s'établit à 10 milliards d'euros au 30 juin 2017 (contre 10,9 milliards d'euros à fin 2016).
- Le carnet de commandes de l'Aval (recyclage, logistique, démantèlement et services, projets internationaux) s'établit à 10,9 milliards d'euros (contre 11,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016).

**Les prises de commande** de NewCo sur la période s'élèvent à 0,9 milliard d'euros, et concernent principalement des contrats signés avec des clients asiatiques et américains.

**Le chiffre d'affaires** de NewCo, non consolidé compte tenu du classement de NewCo dans les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, atteint 1 740 millions d'euros au 30 juin 2017, en baisse par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2016 (1 929 millions d'euros, soit - 9,8 %).

- Le chiffre d'affaires de l'activité Mines s'élève à 638 millions d'euros, en retrait de 9,5 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2016 (- 11,1 % à données comparables). L'effet de change positif de 13 millions d'euros ne compense que partiellement le retrait des volumes vendus sur la période (- 7,6 %) ainsi que l'effet prix défavorable des indicateurs sur les ventes SPOT de la période.
- Le chiffre d'affaires de l'Amont s'établit à 329 millions d'euros, soit une baisse de 14,4 % par rapport au 30 juin 2016 (- 12,3 % à données comparables). Cette évolution, attendue, s'explique principalement par une baisse des volumes vendus d'U<sub>3</sub>O<sub>8</sub> / UF<sub>6</sub> par rapport à la même période l'année précédente. L'effet de change a un impact négatif de 9 millions d'euros sur la période.
- Le chiffre d'affaires de l'Aval ressort à 765 millions d'euros, en baisse de 7,2 % à données comparables par rapport au premier semestre 2016. L'effet de change a un impact positif sur la période de 2 millions d'euros, et l'effet périmètre a un impact négatif de 10 millions d'euros. Cette évolution est due :
  - à un effet mix défavorable des contrats ainsi que, dans une moindre mesure, un retard de production sur le site de La Hague dans l'activité Recyclage ;
  - compensé en partie par un volume d'activité soutenu aux Etats-Unis dans le domaine de la logistique.
- Le chiffre d'affaires du « Corporate et autres activités » est stable par rapport au 30 juin 2016. Il s'élève à 7 millions d'euros au 30 juin 2017.

**Le résultat opérationnel** de NewCo, contributif au résultat net du groupe AREVA, s'élève à 503 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 88 millions d'euros au 30 juin 2016. Il bénéficie en 2017 de la neutralisation des amortissements et des pertes de valeurs sur la totalité du semestre, au titre du classement de NewCo en IFRS 5, pour un montant total de 534 millions d'euros, hors impôts. Ce classement est intervenu le 15 décembre 2016 et n'a, à ce titre, pas de conséquence sur le résultat opérationnel du premier semestre 2016.

<i>En millions d'euros</i>	<b>S1 2017</b>	<b>S1 2016</b>	<b>Variation S1 2017/S1 2016</b>
<b>Résultat opérationnel NewCo contributif au résultat net d'AREVA SA</b>	503	88	+ 415 M€
Neutralisation des amortissements	(309)	0	- 309 M€
Neutralisation des pertes de valeur	(225)	0	- 225 M€
<b>Résultat opérationnel retraité de la neutralisation des amortissements et pertes de valeur</b>	(31)	88	- 119 M€

Aux bornes de NewCo, une fois les amortissements et les pertes de valeurs réintégrés, le résultat opérationnel s'élève au 30 juin 2017 à - 31 million d'euros, et se décompose de la façon suivante :

- Le résultat opérationnel de l'activité Mines s'élève à 128 millions d'euros, contre 21 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Il est affecté par une perte de valeur de 107 millions d'euros au titre de la mine d'Imouraren au Niger, induite par l'évolution du taux de change euro-dollar sur la période. Au 30 juin 2016, le résultat opérationnel avait été impacté par des pertes de valeur sur les actifs d'Imouraren et de Trekkopje pour un montant total de 203 millions d'euros.
- Le résultat opérationnel de l'Amont s'élève à - 19 millions d'euros, contre - 44 millions d'euros au premier semestre 2016. Il est impacté :
  - par une perte de valeur de l'actif industriel Comurhex II au premier semestre 2017 pour un montant de 118 millions d'euros, en lien avec la baisse des prix de marchés de la conversion et l'évolution défavorable du taux de change euro-dollar sur la période ;
  - par une réduction, pour un montant de + 62 millions d'euros, de provisions pour pertes sur contrats constatées en 2016, conséquence de la baisse des coûts projetés des contrats, issue des économies des plans de performance constatées à date et attendues sur les périodes suivantes.
- L'Aval enregistre un résultat opérationnel de 20 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2017, en baisse de 73 millions d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Il est pénalisé sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017 par l'effet mix défavorable des contrats ainsi que par un retard de production dans l'activité Recyclage, compensé en partie par les effets positifs du plan de performance.
- Le résultat opérationnel du « Corporate et autres activités » s'élève à - 161 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 17 millions d'euros en 2016 à la même date, du fait :
  - d'une dotation pour 80 millions d'euros d'un aléa pour risques et incertitudes relatif au démantèlement et la reprise et conditionnement des déchets des installations de l'amont du cycle ;
  - des frais régaliens supportés par NewCo sur le premier semestre 2017, alors qu'en 2016 ces frais étaient pris en charge par AREVA SA ;
  - d'écarts sur des mouvements de provisions en lien avec les restructurations sociales en cours.

**L'EBE** de NewCo au 1<sup>er</sup> semestre 2017 est en recul par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2016 (521 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 681 millions d'euros).

- L'EBE de l'activité Mines s'élève à 341 millions d'euros, quasiment stable par rapport à la même période en 2016 (346 millions d'euros, soit - 1,3 %), les effets du plan de compétitivité permettant de compenser la baisse des volumes et des prix.
- L'EBE de l'activité Amont s'élève à 139 millions d'euros contre 94 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2016, soit une hausse de 46,8 %. Cette évolution s'explique par un calendrier d'écoulement des contrats plus favorable et par les économies induites par le plan de compétitivité.

- L'Aval enregistre un EBE de 131 millions d'euros, en baisse de 106 millions d'euros par rapport au premier semestre 2016 (237 millions d'euros), en raison d'un effet mix défavorable sur les contrats dans l'activité Recyclage et d'un effet de rattrapage, sur le premier semestre 2016, lié à la signature du contrat traitement-recyclage avec EDF.
- L'EBE du « Corporate et autres activités » s'élève à - 90 millions d'euros contre 4 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Cette évolution sur la période s'explique notamment par :
  - les dépenses engagées au titre du Plan de Départs Volontaires en France sur le premier semestre ;
  - les frais régaliens supportés par NewCo sur le premier semestre 2017, alors qu'en 2016 ces frais étaient pris en charge par AREVA SA.

**Le cash-flow opérationnel** de NewCo, qui n'est plus comptabilisé dans le cash-flow opérationnel publié, atteint - 41 millions d'euros au 30 juin 2017, en baisse de 209 millions d'euros par rapport à 2016 à la même date (167 millions d'euros au 30 juin 2016). Au-delà des explications relatives à l'évolution de l'EBE (cf. ci-dessus) cette baisse s'explique notamment par la hausse des investissements nets, qui atteignent 310 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 253 millions d'euros au 30 juin 2016. En effet, la baisse des investissements productifs constatée dans les Mines et l'Amont est plus que contrebalancée par l'acquisition d'intérêts minoritaires au sein des filiales de la plateforme du Tricastin, débutée fin 2016 et poursuivie en 2017.

### 2.7.3 Revue des autres activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées

---

Cette section présente les agrégats financiers cumulés de New NP (activités d'AREVA NP destinées à être cédées à EDF et à des investisseurs stratégiques, hors le contrat OL3 et les moyens nécessaires pour achever le chantier), d'AREVA TA (jusqu'au 29 mars 2017), de Canberra (pour les 6 premiers mois de l'année 2016) et des énergies renouvelables (hors la bioénergie qui reste classée dans les activités poursuivies). Par conséquent, les agrégats financiers présentés ci-dessous, donnés à titre d'information, ne contribuent plus aux agrégats consolidés du groupe.

**Le carnet de commandes** des autres activités destinées à être cédées au 30 juin s'élève à 12,1 milliards d'euros contre 13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2016. Les commandes liées au contrat Hinkley Point C (HPC), qui représentent un montant de 3,9 milliards d'euros, ne sont pas intégrées dans le carnet de commandes au 30 juin 2017.

#### Contrat Hinkley Point C :

Le contrat de réalisation de deux chaudières et des contrôles de commande de sûreté et opérationnel pour le projet HPC (le « Contrat » ou « Contrat NSSS ») a été signé et est entré en vigueur le 29 septembre 2016 entre AREVA NP et NNB Generation Company (HPC) Limited (« NNB »). Les autres contrats liés à HPC au sein d'AREVA sont conditionnés à ce Contrat NSSS.

Suite à l'entrée en vigueur du Contrat NSSS, un accord ( le « NTP Agreement »), a été conclu avec NNB le 4 Janvier 2017 sur les conditions de mise en œuvre de ce contrat et sur le versement de l'acompte de 268 millions d'euros prévu au contrat ; le versement de cet acompte a été effectué le 5 janvier 2017.

Le « NTP Agreement » précise que le paiement de l'acompte est conditionné à : (i) l'approbation par la gouvernance de NNB d'un avenant au contrat chaudière avant le 29 septembre 2017, (ii) la mise en œuvre d'un plan qualité agréé entre AREVA NP et NNB relatif aux composants primaires avant le 30 septembre 2017 et (iii) la mise en œuvre d'accords consécutifs à la création d'EDVANCE avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Les discussions entre AREVA NP et NNB sur les modifications à apporter au Contrat suite à la réorganisation de la filière nucléaire française et la création de la société EDVANCE, sont en cours à fin juin 2017 et ont pour objectif d'aboutir afin de permettre la mise en route opérationnelle d'EDVANCE sur le projet HPC le 1<sup>er</sup> Octobre 2017.

AREVA NP et NNB se sont engagés à mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs susvisés au plus tôt.

Dans ce contexte, AREVA NP est confiant dans la réalisation de ces conditions au second semestre 2017.

**Le chiffre d'affaires** des autres activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, atteint 1 623 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 1 788 millions d'euros en 2016 à la même date. Cette évolution s'explique par les effets de périmètre négatifs liés à la cession de Canberra en milieu d'année 2016 et à la cession d'AREVA TA le 29 mars 2017. Le chiffre d'affaire d'AREVA NP est pratiquement stable sur la période (- 0,9 %).

**Le résultat opérationnel** des autres activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées s'élève à 583 millions d'euros au premier semestre 2017 contre 157 millions d'euros au premier semestre 2016. Cette amélioration est principalement le fait du produit de cession d'AREVA TA, ainsi que d'AREVA NP, dont le résultat opérationnel progresse de 114 millions d'euros pour atteindre 213 millions d'euros, grâce notamment aux effets des actions de performance ainsi qu'à des reprises de provisions passées dans le cadre de la restructuration et pour lesquelles les coûts finaux ont été moins élevés qu'initialement anticipé.

**L'EBE** au 30 juin 2017 des autres activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées est stable par rapport à 2016 à la même date (101 millions d'euros contre 99 millions d'euros en 2016).

**Le cash-flow opérationnel** des autres activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, qui n'est plus comptabilisé dans le cash-flow opérationnel publié, ressort à 250 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 4 millions d'euros au 30 juin 2016. Cette évolution s'explique par une variation favorable du BFR des activités Grands Projets d'AREVA NP, bénéficiant notamment d'une avance reçue dans le cadre du contrat Hinkley Point C.



## 2.8 Evènements postérieurs à la clôture

Il ne s'est pas produit d'évènements postérieurs à la clôture de la période autres que ceux mentionnés dans la note 19 des annexes aux comptes consolidés.

## 2.9 Perspectives financières

L'augmentation de capital de 2 milliards d'euros intervenue le 12 juillet 2017 et la cession de New NP à EDF prévue d'ici la fin de l'année 2017 pour un montant de l'ordre de 2,5 milliards d'euros (hors ajustements et compléments de prix éventuels), ont pour objectif de permettre à la société d'assurer le remboursement de ses dettes et le financement de ses opérations futures jusqu'à l'extinction de ses engagements, notamment au titre de l'achèvement du projet OL3, des litiges et des garanties données sur certains contrats.

AREVA n'a pas identifié d'éléments susceptibles de remettre en cause la réalisation de la cession de New NP avant la fin de l'année 2017. Afin de sécuriser le calendrier de l'opération, un pilotage resserré du processus de cession et de levée des conditions suspensives prévues dans l'accord de cession est mis en œuvre par AREVA.

L'ensemble de ces éléments permettra d'assurer la continuité d'exploitation.

Dans le cas où la cession de New NP interviendrait tardivement dans l'année, AREVA SA a obtenu le 28 mars 2017 un engagement de ses partenaires bancaires pour un financement intercalaire « senior secured » de 300 millions d'euros remboursable le 8 janvier 2018.

Enfin, dans l'hypothèse où le cumul des risques et garanties afférents aux activités poursuivies et des garanties consenties dans le cadre des opérations de restructuration dépasserait les ressources disponibles, AREVA détient une participation dans New AREVA Holding dont la valeur s'élève à un peu plus de 2 milliards d'euros au 30 juin 2017.

Compte tenu de la perte de contrôle par AREVA SA de NewCo, induite par l'augmentation de capital de NewCo réservée à l'Etat réalisée le 26 juillet et du projet de cession du contrôle majoritaire de New NP à EDF, l'Etat a déposé, conformément à l'article 236-6 du règlement général de l'AMF, un projet d'Offre Publique de Retrait (OPR) visant les actions AREVA SA non détenues par l'Etat, directement ou indirectement par l'intermédiaire du CEA. L'Etat bénéficie d'engagements d'apport devant lui permettre de détenir plus de 95 % du capital et des droits de vote d'AREVA SA à l'issue de l'OPR et devrait demander dès lors la mise en œuvre d'un retrait obligatoire à l'issue de l'OPR. Le prix de l'OPR et du retrait obligatoire, est identique au prix d'émission de l'augmentation de capital d'AREVA SA, soit 4,50 euros par action.

Le projet d'OPR et le retrait obligatoire qui devrait s'en suivre, reste soumis à l'examen de l'AMF, dont l'avis de conformité est attendu dans les prochains jours.

### 3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle – Période du 1er janvier au 30 juin 2017

---

**MAZARS**

61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

**ERNST & YOUNG AUDIT**

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

**AREVA**

Société Anonyme  
Tour Areva  
1 place Jean Millier  
92400 Courbevoie

---

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société AREVA, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **I. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés :

- Les notes 1 et 14 qui exposent la situation de liquidité et les éléments d'appréciation relatifs à l'application du principe de continuité d'exploitation ;
- La note 1 qui expose le contexte de l'arrêté, la poursuite de la mise en œuvre du projet de restructuration de votre groupe et les sujets qualité touchant les sites industriels d'Areva NP ;
- Les notes 2 et 3 qui exposent le traitement comptable et les incidences des opérations de cession, en particulier la transaction envisagée avec EDF en vue de la cession de New NP, et l'entrée de l'Etat français dans le capital de NewCo entraînant la perte de contrôle d'Areva SA sur NewCo ;
- La note 13 qui expose les raisons qui ont conduit Areva à appliquer le paragraphe 32 de la norme IAS 11 à compter du second semestre 2013 et qui décrit les modalités de comptabilisation applicables au contrat de construction de l'EPR de Olkiluoto 3 (« OL3 »). En outre, cette note présente les conditions de réalisation de ce contrat en particulier sur les phases de fin de construction et d'essai jusqu'à la mise en service du réacteur et les incertitudes qui demeurent sur la fin du projet;
- La note 18 qui décrit les litiges et passifs éventuels et en particulier l'arbitrage relatif à l'EPR de Olkiluoto 3 (« OL3 ») pour lequel (i) une décision intermédiaire est intervenue en juillet 2017 et (ii) la sentence finale est attendue en 2018 ;
- La note 8 qui expose les modalités d'évaluation des provisions pour opérations de fin de cycle, et leur sensibilité aux hypothèses retenues en termes de procédés techniques, de coûts, d'échéanciers de décaissement et de taux d'inflation et d'actualisation.

## II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Paris - La Défense,

le 27 juillet 2017

Les commissaires aux comptes

**MAZARS**

**ERNST & YOUNG AUDIT**

Cédric Haaser

Jean-Louis Simon

Aymeric de La  
Morandière

Jean Bouquot

# **Comptes consolidés semestriels résumés**

**30 juin 2017**

# **Comptes consolidés semestriels résumés**

**AREVA**

**30 juin 2017**

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2017	1 <sup>er</sup> semestre 2016 (*)	Exercice 2016 (**)
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>11</b>	<b>2</b>	<b>10</b>
Autres produits de l'activité		0	0	1
Coût des produits et services vendus		(283)	(98)	(419)
<b>Marge brute</b>		<b>(273)</b>	<b>(96)</b>	<b>(408)</b>
Frais de recherche et développement		(1)	(8)	(13)
Frais commerciaux		(1)	0	(9)
Frais généraux et administratifs		(12)	(71)	(126)
Autres charges opérationnelles		(27)	(26)	(80)
Autres produits opérationnels		18	199	195
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>4</b>	<b>(297)</b>	<b>(2)</b>	<b>(442)</b>
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	<b>9</b>	(1)	(14)	(14)
<b>Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et entreprises associées</b>		<b>(298)</b>	<b>(16)</b>	<b>(456)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1	3	38
Coût de l'endettement financier brut		(9)	(33)	(111)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(8)</b>	<b>(30)</b>	<b>(73)</b>
Autres charges financières		(8)	(17)	(33)
Autres produits financiers		1	8	38
<b>Autres charges et produits financiers</b>		<b>(7)</b>	<b>(9)</b>	<b>5</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>5</b>	<b>(15)</b>	<b>(38)</b>	<b>(68)</b>
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>118</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités poursuivies</b>		<b>(313)</b>	<b>(54)</b>	<b>(405)</b>
Résultat net d'impôt des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	<b>3</b>	826	(133)	(348)
<b>Résultat net</b>		<b>513</b>	<b>(187)</b>	<b>(753)</b>
<u>Dont attribuable au Groupe :</u>				
Résultat net des activités poursuivies		(313)	(54)	(405)
Résultat net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées		863	(66)	(243)
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>550</b>	<b>(120)</b>	<b>(648)</b>
<u>Dont attribuable aux intérêts minoritaires :</u>				
Résultat net des activités poursuivies		0	0	0
Résultat net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées		(37)	(67)	(105)
<b>Résultat net part des minoritaires</b>		<b>(37)</b>	<b>(67)</b>	<b>(105)</b>
Nombre d'actions		383 204 852	383 204 852	383 204 852
Nombre moyen d'actions		383 204 852	383 204 852	383 204 852
Nombre moyen d'actions propres		963 944	949 591	956 422
Nombre moyen d'actions hors actions propres		382 240 908	382 255 261	382 248 430
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe par action (en euros)		(0,82)	(0,14)	(1,06)
Résultat net part du Groupe par action		1,44	(0,31)	(1,70)
Résultat net part du Groupe par action dilué (1)		1,44	(0,31)	(1,70)

(1) AREVA n'a pas mis en place d'instruments dilutifs sur son capital

(\*) En application de la norme IFRS 5, les états financiers du 1<sup>er</sup> semestre 2016 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 20.

(\*\*) En application de la norme IAS 8, les états financiers de l'exercice 2016 ont été corrigés de l'erreur sur les provisions pour avantages du personnel par rapport aux données publiées l'année précédente (cf. notes 2 et 21).

## RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2017</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2016 (*)</b>	<b>Exercice 2016 (**)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>513</b>	<b>(187)</b>	<b>(753)</b>
<b>Eléments du résultat global non recyclables au compte de résultat</b>	<b>83</b>	<b>(152)</b>	<b>(94)</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel des sociétés intégrées	2	2	3
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	(0)	0	(0)
Quote-part des autres éléments non recyclables du résultat global des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts	0	0	
Eléments non recyclables relatifs aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	81	(154)	(96)
<b>Eléments du résultat global recyclables au compte de résultat</b>	<b>79</b>	<b>(184)</b>	<b>88</b>
Ecart de conversion des sociétés intégrées	0		
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0	0	
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	0	0	
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(0)	0	
Quote-part des autres éléments recyclables du résultat global des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts	0		
Eléments recyclables relatifs aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	79	(184)	88
<b>Total autres éléments du résultat global (après impôt)</b>	<b>162</b>	<b>(336)</b>	<b>(6)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>675</b>	<b>(523)</b>	<b>(760)</b>
- Part du Groupe	718	(494)	(704)
- Intérêts minoritaires	(43)	(29)	(56)

(\*) En application de la norme IFRS 5, les états financiers du 1<sup>er</sup> semestre 2016 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 20.

(\*\*) En application de la norme IAS 8, les états financiers de l'exercice 2016 ont été corrigés de l'erreur sur les provisions pour avantages du personnel par rapport aux données publiées l'année précédente (cf. notes 2 et 21).

## ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30 juin 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
<b>Actifs non courants</b>		<b>242</b>	<b>312</b>
Goodwill sur entreprises intégrées		0	0
Immobilisations incorporelles	<b>7</b>	1	42
Immobilisations corporelles	<b>7</b>	17	25
Titres des coentreprises et entreprises associées	<b>9</b>	9	10
Autres actifs non courants	<b>10</b>	212	234
Actifs d'impôts différés	<b>6</b>	3	1
<b>Actifs courants</b>		<b>29 075</b>	<b>28 417</b>
Stocks et en-cours		5	2
Clients et comptes rattachés		157	154
Autres créances opérationnelles		276	252
Impôts courants – actif		23	7
Autres créances non opérationnelles		6	142
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>11</b>	1 421	686
Autres actifs financiers courants		135	143
Actifs et activités destinés à être cédés	<b>3</b>	27 052	27 032
<b>Total actif</b>		<b>29 317</b>	<b>28 729</b>



## PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>30 juin 2017</b>	<b>31 décembre 2016 (*)</b>
<b>Capitaux propres et intérêts minoritaires (1)</b>		<b>(2 761)</b>	<b>(3 377)</b>
Capital		96	1 456
Primes et réserves consolidées		(2 687)	(4 594)
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel		(304)	(387)
Gains et pertes latents différés sur instruments financiers		315	93
Réserves de conversion		(73)	64
<b>Capitaux propres – part du Groupe</b>		<b>(2 653)</b>	<b>(3 367)</b>
Intérêts minoritaires		(108)	(10)
<b>Passifs non courants</b>		<b>68</b>	<b>1 354</b>
Avantages du personnel	<b>12</b>	4	4
Autres provisions non courantes	<b>13</b>	-	-
Dettes financières non courantes	<b>14</b>	64	1 351
Passifs d'impôts différés	<b>6</b>	0	0
<b>Passifs courants</b>		<b>32 011</b>	<b>30 752</b>
Provisions courantes	<b>13</b>	1 927	2 060
Dettes financières courantes	<b>14</b>	3 342	831
Avances et acomptes reçus		42	30
Fournisseurs et comptes rattachés		227	265
Autres dettes opérationnelles		150	222
Impôts courants - passif		0	1
Autres dettes non opérationnelles		2	3
Passifs et activités destinés à être cédés	<b>3</b>	26 321	27 341
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>29 317</b>	<b>28 729</b>

(1) Dont autres éléments du résultat global cumulés relatifs aux activités destinées à être cédées non recyclables au compte de résultat pour (250) millions d'euros et recyclables au compte de résultat pour 162 millions d'euros au 30 juin 2017.

(\*) En application de la norme IAS 8, les états financiers de l'exercice 2016 ont été corrigés de l'erreur sur les provisions pour avantages du personnel par rapport aux données publiées l'année précédente (cf. notes 2 et 21).

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2017</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2016 (*)</b>	<b>Exercice 2016 (**)</b>
<b>Résultat net de l'ensemble</b>	<b>513</b>	<b>(187)</b>	<b>(753)</b>
Moins : résultat des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	(826)	133	348
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(313)</b>	<b>(54)</b>	<b>(405)</b>
Perte (profit) des coentreprises et entreprises associées	1	14	14
Dotation nette aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des titres de transaction de plus de trois mois	3	26	6
Perte de valeur des goodwill	0		
Dotation nette (reprise nette) aux provisions	41	(387)	(278)
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions	0		
Charge d'impôts (courants et différés)	0		(118)
Intérêts nets compris dans le coût de l'endettement financier	16	30	82
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et titres de transaction de plus de trois mois, variation de juste valeur	0	2	9
Autres éléments sans effet de trésorerie	(9)	5	(2)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées	0	0	
<b>Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts</b>	<b>(260)</b>	<b>(364)</b>	<b>(693)</b>
Intérêts nets reçus (versés)	(6)	(8)	(73)
Impôts versés	127	38	71
<b>Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts</b>	<b>(139)</b>	<b>(334)</b>	<b>(695)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(65)	79	100
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>(204)</b>	<b>(255)</b>	<b>(595)</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	(8)	(7)
Acquisitions d'actifs financiers non courants et prêts accordés	(4)	(2)	(7)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise	0		
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0		
Cessions d'actifs financiers non courants et remboursements de prêts	15	39	39
Cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie cédée	60		
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>71</b>	<b>29</b>	<b>25</b>
Augmentations de capital de la société mère et augmentations de capital souscrites par les actionnaires minoritaires des sociétés intégrées			
Ventes/(Rachats) d'actions propres			
Transactions avec les actionnaires minoritaires			
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées			
Augmentation des dettes financières	2 178	2 409	2 776
Diminution des dettes financières	(2 407)	(357)	(1 451)
Variation des autres dettes financières	(38)	(63)	(119)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(267)</b>	<b>1 989</b>	<b>1 207</b>
Diminution (augmentation) des titres à la juste valeur par le compte de résultat		0	0
Impact des variations de taux de change		(1)	2
<b>Flux net de trésorerie généré par les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées</b>	<b>1 192</b>	<b>(472)</b>	<b>(597)</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>792</b>	<b>1 289</b>	<b>41</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>786</b>	<b>745</b>	<b>745</b>
Trésorerie à la clôture	1 421	2 058	686
Moins : concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	(11)	(69)	(6)
Trésorerie nette des activités destinées à être cédées	167	45	107
<b>Trésorerie nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 578</b>	<b>2 034</b>	<b>786</b>

\* En application de la norme IFRS 5, les états financiers du 1<sup>er</sup> semestre 2016 ont été retraités par rapport aux données publiées l'année précédente. Les impacts de ces retraitements sont détaillés dans la note 20.

(\*\*) En application de la norme IAS 8, les états financiers de l'exercice 2016 ont été corrigés de l'erreur sur les provisions pour avantages du personnel par rapport aux données publiées l'année précédente (cf. notes 2 et 21).

La « Trésorerie nette » prise en compte pour l'établissement du Tableau des Flux de Trésorerie se compose :

- de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », (cf. note 11) qui inclut :
  - les disponibilités et comptes courants financiers, et
  - les titres détenus aux fins de transaction sans risque à moins de trois mois à l'origine et les SICAV monétaires ;
- sous déduction des concours bancaires et des comptes courants financiers créditeurs, compris dans les dettes financières courantes (cf. note 14) ;
- de la trésorerie nette des activités destinées à être cédées (cf. note 3).

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes et Réserves	Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	Réserves de conversion	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres et intérêts minoritaires
<b>1<sup>ER</sup> JANVIER 2016</b>	<b>382 271 254</b>	<b>1 456</b>	<b>(3 797)</b>	<b>(293)</b>	<b>166</b>	<b>(48)</b>	<b>(2 516)</b>	<b>235</b>	<b>(2 281)</b>
Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre 2016			(120)				(120)	(67)	(187)
Autres éléments du résultat global				(152)	(249)	27	(374)	38	(336)
<b>Résultat global</b>			<b>(120)</b>	<b>(152)</b>	<b>(249)</b>	<b>27</b>	<b>(494)</b>	<b>(29)</b>	<b>(523)</b>
Dividendes distribués*								(110)	(110)
Vente / (Rachat) d'actions propres	(50 310)		(0)				(0)	-	(0)
Autres transactions avec les actionnaires			0	(0)	-	(0)	0	1	2
<b>30 JUIN 2016</b>	<b>382 220 944</b>	<b>1 456</b>	<b>(3 917)</b>	<b>(446)</b>	<b>(82)</b>	<b>(21)</b>	<b>(3 009)</b>	<b>98</b>	<b>(2 912)</b>
<b>1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 (**)</b>	<b>382 234 336</b>	<b>1 456</b>	<b>(4 594)</b>	<b>(387)</b>	<b>93</b>	<b>64</b>	<b>(3 367)</b>	<b>(10)</b>	<b>(3 377)</b>
Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre 2017			550				550	(37)	513
Autres éléments du résultat global				83	222	(137)	169	(7)	162
<b>Résultat global</b>			<b>550</b>	<b>83</b>	<b>222</b>	<b>(137)</b>	<b>718</b>	<b>(43)</b>	<b>675</b>
Dividendes distribués*								(32)	(32)
Réduction de capital et incorporation aux réserves		(1 360)	1 360						
Vente / (Rachat) d'actions propres	7 042		0						
Autres transactions avec les actionnaires			(4)	(0)		(0)	(4)	(23)	(27)
<b>30 JUIN 2017</b>	<b>382 241 378</b>	<b>96</b>	<b>(2 687)</b>	<b>(304)</b>	<b>315</b>	<b>(73)</b>	<b>(2 653)</b>	<b>(108)</b>	<b>(2 761)</b>

\* Dividende distribué par action (en euros) :

- en 2016 au titre de 2015 : Néant
- en 2017 au titre de 2016 : Néant

(\*\*) En application de la norme IAS 8, les états financiers de l'exercice 2016 ont été corrigés de l'erreur sur les provisions pour avantages du personnel par rapport aux données publiées l'année précédente (cf. notes 2).

## INFORMATION SECTORIELLE

Sur l'ensemble des périodes publiées, les éléments de résultat des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat « Résultat net d'impôt des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées ». Les éléments de bilan des activités et des actifs destinés à être cédés sont présentés sur une ligne distincte du bilan à l'actif et au passif respectivement « Actifs des activités destinées à être cédées » et « Passifs des activités destinées à être cédées ».

Les activités poursuivies ne constituent pas des secteurs d'activité et sont localisées principalement en France. Par conséquent, AREVA ne publie pas d'information sectorielle au titre des périodes publiées.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2017

Tous les montants sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

« AREVA » désigne AREVA SA ainsi que l'ensemble des filiales et participations détenues directement ou indirectement.

« AREVA NP » désigne AREVA NP SAS ainsi que l'ensemble des filiales et participations détenues directement ou indirectement.

« New NP » désigne le périmètre cible tel que défini dans le contrat de cession signé avec EDF.

« New AREVA Holding » désigne New AREVA Holding SA ainsi que l'ensemble des filiales et participations détenues directement ou indirectement.

« NewCo » désigne le périmètre cible des activités du cycle du combustible nucléaire.

### NOTE 1 - CONTEXTE DE L'ARRETE ET EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE

Le premier semestre 2017 et le début du second semestre 2017 ont notamment été marqués par la poursuite de la mise en œuvre du Projet de Restructuration du groupe, en cohérence avec la feuille de route stratégique présentée au marché le 15 juin 2016.

#### **Augmentations de capital d'AREVA SA et de NewCo pour un montant global de 5 milliards d'euros**

##### **Accords de la Commission Européenne sur la participation de l'Etat français au Projet de Restructuration**

Le 29 avril 2016, les autorités françaises ont notifié à la Commission Européenne une mesure d'aide à la restructuration qui prend la forme d'une double augmentation de capital par voie d'injection de capitaux publics, d'une part au niveau d'AREVA, à hauteur de 2 milliards d'euros, et d'autre part au niveau de NewCo, à hauteur d'un montant maximum de 2,5 milliards d'euros.

Le 10 janvier 2017, au terme de l'instruction du dossier par la Commission Européenne, cette dernière a autorisé la participation de l'Etat français aux augmentations de capital d'AREVA et de NewCo, sous réserve de :

- l'autorisation par la Commission Européenne de l'opération de concentration entre EDF et New NP
- la conclusion de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (l'« ASN ») sur les résultats du programme de justification concernant la problématique de ségrégation carbone identifiée dans les pièces de la cuve du réacteur EPR du projet Flamanville 3, sans remise en cause de l'aptitude au service des pièces de la cuve du fait de cette ségrégation, ou, alternativement, une décision d'EDF, notifiée au Groupe en vue de la cession de New NP, de lever la clause suspensive relative au réacteur EPR du projet Flamanville 3 pour ce qui concerne la ségrégation carbone identifiée dans les pièces de la cuve de ce réacteur.

Dans l'attente de réalisation de ces conditions, la Commission a également autorisé une aide au sauvetage sous la forme de deux avances en compte courant d'actionnaire de l'Etat français, l'une au profit d'AREVA d'un montant de 2 milliards d'euros, et l'autre au profit de NewCo d'un montant de 1,3 milliard d'euros, afin de permettre au Groupe de faire face à ses obligations financières jusqu'à la réalisation effective des augmentations de capital d'AREVA et de NewCo.

En l'espèce, la Commission Européenne a autorisé le 29 mai 2017 la cession du contrôle de New NP à EDF. Cette autorisation n'est assortie d'aucun engagement.

Le 28 juin 2017, le Collège de l'ASN a rendu son projet d'avis sur les résultats du programme de justification concernant la problématique de ségrégation carbone identifiée dans les pièces de la cuve du réacteur EPR du projet Flamanville 3 indiquant que « les caractéristiques mécaniques du fond et du couvercle de la cuve sont suffisantes au regard des sollicitations auxquelles ces pièces sont soumises, y compris en cas d'accident », et, le 12 juillet 2017, EDF a notifié à AREVA sa décision de lever la condition suspensive prévue par le contrat de cession de New NP relative au réacteur EPR du projet Flamanville 3 pour ce qui concerne la ségrégation carbone identifiée dans les pièces de la cuve de ce réacteur.

L'ensemble des conditions prévues dans le cadre de la décision du 10 janvier sont donc remplies.

## **Augmentation de capital d'AREVA SA**

Suite à la constatation de la levée des conditions préalables fixées par la Commission Européenne dans sa décision du 10 janvier 2017, le Conseil d'Administration d'AREVA SA, réuni le 12 juillet 2017, a procédé à la mise en œuvre et a constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 2 milliards d'euros (montant exact : 1.999.999.998 euros) d'AREVA SA réservée à l'Etat (par conversion en capital de l'avance en compte courant d'actionnaire accordée à AREVA SA au premier semestre 2017).

L'émission des actions nouvelles a été réalisée au prix de 4,50 euros par action, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'AREVA SA, au bénéfice de l'Etat français, tel qu'approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 3 février 2017.

Cette augmentation de capital avait été autorisée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 3 février 2017 qui en avait délégué la mise en œuvre au Conseil d'Administration d'AREVA SA. L'Etat détient désormais, directement et indirectement via le CEA, 92,22 % du capital et 91,69 % des droits de vote d'AREVA SA.

L'objectif de cette augmentation de capital, en complément du produit des opérations de cession d'actifs en cours, est de permettre à AREVA SA de faire face à ses besoins de trésorerie et notamment d'assurer le bon achèvement du projet OL3.

## **Augmentation de capital de New AREVA Holding SA et signature du protocole d'investissement et du pacte d'actionnaires de JNFL et MHI relatif au capital de New AREVA Holding (NewCo)**

Suite à la réalisation des conditions préalables de la Commission Européenne rappelées ci-avant, l'augmentation de capital de New AREVA Holding est prévue en deux étapes :

- Une augmentation de capital réservée à l'Etat, d'un montant de 2,5 milliards d'euros a été réalisée le 26 juillet 2017 et, concomitamment, le placement en fiducie des fonds correspondant au montant total du futur investissement de JNFL et MHI, soit 500 millions d'euros ;
- Ultérieurement, dès la cession du contrôle majoritaire de New NP à EDF prévue fin 2017, le Conseil d'Administration de NewCo mettra en œuvre l'augmentation de capital réservée à JNFL et MHI, d'un montant 500 millions d'euros sous réserve de la réalisation de certaines conditions (en particulier certaines conditions usuelles portant sur l'acquisition d'une participation au capital par MHI et JNFL).

Dans les faits, le 12 juillet 2017, le Conseil d'Administration de NewCo constatant la levée des conditions préalables fixées par la Commission Européenne, a décidé de faire usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 3 février 2017 pour mettre en œuvre l'augmentation de capital de NewCo, pour la part réservée à l'Etat. Cette augmentation de capital de 2,5 milliards d'euros a été opérée le 26 juillet 2017.

A compter de cette date (et donc postérieurement au 30 juin 2017, date de clôture des présents comptes semestriels), AREVA SA détient une participation minoritaire dans NewCo de 44,44 % du capital et des droits de vote, entraînant la perte de contrôle d'AREVA sur NewCo. A l'issue de la deuxième étape décrite ci-après, cette participation minoritaire dans NewCo devrait s'établir à 40%.

Le 20 mars 2017, le protocole d'investissement et le pacte d'actionnaires relatifs à New AREVA Holding signés par les groupes industriels Mitsubishi Heavy Industries (MHI) et Japan Nuclear Fuel Ltd (JNFL), le Commissaire aux participations de l'Etat et AREVA, sont entrés en vigueur, avec effet rétroactif au 13 mars 2017.

La signature de ces documents était attendue suite à l'annonce faite le 3 février 2017 que les principaux termes des accords pour l'entrée de JNFL et de MHI au capital de NewCo, à hauteur de 5% chacun et pour un montant cumulé de 500 millions d'euros, avaient été agréés.

L'objectif des augmentations de capital de NewCo est de permettre à NewCo de faire face à ses obligations financières et de se développer, et d'être en mesure, à moyen terme, de se financer sur les marchés.

## **Offre publique de retrait des actions d'AREVA SA**

Compte tenu de la perte de contrôle de NewCo par AREVA SA, induite par l'augmentation de capital de NewCo réservée à l'Etat réalisée le 26 juillet et du projet de cession du contrôle majoritaire de New NP à EDF et conformément à l'article 236-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), un projet d'Offre Publique de Retrait (OPR) visant les actions AREVA SA non détenues par l'Etat, directement ou indirectement par l'intermédiaire du CEA, a été déposé par l'Etat français le 13 juillet 2017.

Par ailleurs, considérant la participation de l'Etat au capital d'AREVA SA et les engagements d'apport à l'offre déjà exprimés, l'Etat français a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire.

Le prix de l'offre publique de retrait, et, le cas échéant, du retrait obligatoire, sera identique au prix d'émission de l'augmentation de capital d'AREVA SA, soit 4,50 euros par action.

Réuni le 12 juillet 2017, le Conseil d'Administration d'AREVA SA, après avoir pris connaissance (i) des conclusions du rapport du cabinet Finexsi, désigné en tant qu'expert indépendant pour se prononcer sur le caractère équitable du prix de l'Offre Publique de Retrait, et, le cas échéant, du Retrait Obligatoire et (ii) des recommandations du Comité Ad hoc, et après en avoir délibéré, a estimé que le projet d'Offre Publique de Retrait, et le Retrait Obligatoire qui pourrait s'en suivre le cas échéant, étaient conformes à l'intérêt du groupe, de ses salariés et de ses actionnaires. Il a décidé d'émettre un avis favorable sur le projet d'offre et de recommander à ses actionnaires d'apporter leurs actions à l'Offre.

Le rapport du cabinet Finexsi et l'avis motivé du Conseil d'Administration sont reproduits dans le projet de note en réponse d'AREVA SA qui a été publié suite au dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF le 13 juillet 2017.

Ce projet d'Offre Publique de Retrait, et le Retrait Obligatoire qui pourrait s'en suivre le cas échéant, restent soumis à l'examen de l'AMF.

## **Cessions d'actifs**

### **Cession d'AREVA TA**

La Société a signé le 15 décembre 2016 un contrat de cession de la totalité de ses titres détenus dans AREVA TA, à un consortium d'acquéreurs composé de l'Agence des Participations de l'Etat (APE, 50,32% du capital social), du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA, 20,32% du capital social) et de DCNS (20,32 % du capital). EDF conserve une participation de 9,03% du capital.

La réalisation de la cession est intervenue le 29 mars 2017, à l'issue de la consultation des instances représentatives du personnel et après la publication des arrêtés ministériels relatifs à la cession. Le résultat de cession s'élève à 315 millions d'euros et est comptabilisé dans la ligne « Résultat net des activités destinées à être cédées ».

En parallèle, AREVA TA et AREVA NP ont conclu un ensemble d'accords en date du 28 mars 2017 stipulant :

- le retrait d'AREVA NP de la société en participation (SEP) dont l'objet était la maîtrise d'œuvre des phases de définition et développement puis de réalisation du réacteur RJH ;
- La fourniture par AREVA NP des prestations de services (support projet RJH, études ingénierie, pilotage des marchés, conduite de chantier et essais) au profit d'AREVA TA en sous-traitance à compter de mai 2017.

### **Cession de la participation dans ADWEN**

Le 14 septembre 2016, suite à l'exercice de l'option de vente qu'elle détenait, AREVA a cédé le 5 janvier 2017 à GAMESA sa participation de 50% détenue dans la coentreprise ADWEN. Au 31 décembre 2016, ADWEN était reconnu comme un actif destiné à être cédé.

### **Cession de MAINCO**

La société a cédé sa filiale MAINCO, spécialisée dans les activités de logistique industrielle, à un groupe familial français en date du 30 juin 2017.

## **Plan de performance**

### **Plan de départ volontaire et évolution des effectifs du Groupe**

Au 30 juin 2017, 2 058 départs dans le cadre des dispositifs des plans de départ volontaire, en France, ont été enregistrés pour les sociétés AREVA Mines, AREVA NC, AREVA NP, AREVA Business Support, SET et Eurodif Production. Aux bornes du groupe, la réduction des effectifs tous motifs confondus est de l'ordre de 4 800 personnes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et à périmètre constant (impact des cessions non compris).

Au 30 juin 2017, l'effectif inscrit mondial du groupe Areva (périmètre de consolidation) est de 34 227 salariés, contre 41 847 au 31 décembre 2014, soit une baisse de l'ordre de 18,2 %, représentant 7 620 salariés (dont 2 795 salariés liés aux cessions des filiales Canberra, ELTA, AREVA TA et Mainco).

## **Fabrication des composants**

### **Programme d'essais concernant les calottes de la cuve FA3**

Au cours de l'année 2016, AREVA a réalisé un programme d'essais sur des pièces sacrificielles aux fins de justifier la ténacité suffisante du fond et du couvercle de la cuve du réacteur de Flamanville 3, conformément au programme validé par l'ASN, dans sa lettre du 14 décembre 2015 complétée par celle du 26 septembre 2016.

Ce programme d'essais a été soumis tout au long de son déroulement, à la surveillance de l'Organisme Notifié mandaté par l'ASN. EDF a été associé à ces essais.

Le rapport final a été transmis à l'ASN le 16 décembre 2016. Il a été instruit par cette dernière conjointement avec l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire, l'IRSN, au cours du premier semestre 2017.

L'ASN a présenté le 28 juin ses conclusions concernant la ténacité des calottes supérieure et inférieure (couvercle et fond) de la cuve du réacteur EPR de Flamanville, et a publié son projet d'avis le 10 juillet 2017. Ce projet est soumis à consultation publique et commentaires jusqu'au 12 septembre 2017, à la suite de quoi l'ASN rendra un avis définitif, attendu pour octobre 2017.

Sur la base des analyses techniques réalisées, l'ASN considère que les caractéristiques mécaniques du fond et du couvercle de la cuve sont suffisantes au regard des sollicitations auxquelles ces pièces sont soumises, y compris en cas d'accident. Pour autant, l'anomalie de la composition chimique de l'acier conduit à une diminution des marges vis-à-vis du risque de rupture brutale. L'ASN considère par conséquent nécessaire qu'EDF mette en œuvre des contrôles périodiques supplémentaires afin de s'assurer de l'absence d'apparition ultérieure de défauts. L'ASN constate que de tels contrôles sont réalisables sur le fond de la cuve et considère qu'ils doivent donc être mis en œuvre.

En revanche, la faisabilité technique de contrôles similaires sur le couvercle de la cuve n'est pas acquise. L'ASN considère donc que l'utilisation de ce couvercle doit être limitée dans le temps. Elle note que la fabrication d'un nouveau couvercle prendrait de l'ordre de sept ans. Un nouveau couvercle pourrait ainsi être disponible d'ici fin 2024. Dans ces conditions, l'ASN considère que le couvercle actuel ne pourra pas être utilisé au-delà de cette date.

Ces conclusions s'appuient, entre autres, sur l'avis du groupe permanent ESPN qui indique également que la démarche présentée permet « de conclure que le matériau présente des propriétés mécaniques d'un niveau suffisant pour prévenir les risques redoutés et assurer l'aptitude au service des calottes ». Ce dernier souligne l'ampleur du programme d'essais réalisé par AREVA NP et les marges de prudence du dossier.

Ces premières conclusions confortent les hypothèses retenues pour définir les positions de clôture au 31 décembre 2016.

### **Concentration en carbone des fonds de générateurs de vapeur « GV »**

La mise en évidence de concentrations en carbone élevées sur les fonds de générateurs de vapeur du parc EDF a donné lieu en 2016 à un important programme de contrôles, d'essais et d'analyses pour justifier l'aptitude au service de ces composants et proposer à l'ASN des procédés de fabrication renforcés garantissant la mise sous contrôle de ces phénomènes. Les fonds concernés sont principalement des pièces sous-traitées, non forgées au Creusot. Les analyses fournies en 2016 avaient permis le redémarrage des réacteurs du parc EDF.



Au premier semestre 2017, le programme d'analyse a été élargi et le nombre d'échantillons incluant en particulier des expertises sur des fonds représentatifs et sur des lingots sacrificiels pour des forgés JCFC et Creusot a été augmenté.

### **Plan d'action qualité concernant AREVA NP**

L'audit qualité de l'usine du Creusot lancé fin 2015 s'est poursuivi en 2017. Dans ce cadre, l'ensemble des processus qualité ont été revus et des mesures d'amélioration sont en cours de mise en œuvre.

Concernant l'usine du Creusot, cet audit qualité a été complété par une analyse exhaustive de tous les dossiers de fabrication des pièces forgées avec pour objectif d'identifier et traiter d'éventuelles anomalies. Des dossiers présentant des pratiques non conformes aux règles d'assurance qualité du Creusot ont été identifiés. Les anomalies relevées font l'objet d'une caractérisation technique, soumise à un comité technique. Ces travaux sont réalisés avec les exploitants et clients concernés. L'objectif de ces travaux est de valider la caractérisation effectuée et de traiter les anomalies en fournissant aux clients et aux autorités de sûreté la justification technique appropriée au regard des exigences contractuelles et réglementaires garantissant l'opérabilité des pièces. Un processus d'information et d'échanges, qui associe en particulier les autorités de sûreté, a été mis en œuvre. Tous les clients concernés par les anomalies identifiées ont été informés par AREVA.

A ce jour, les analyses menées concluent qu'aucune anomalie constatée ne met en cause l'intégrité mécanique des pièces concernées. Des analyses et essais complémentaires sont nécessaires dans quelques cas parmi lesquels les plus importants sont :

- Le cas d'un équipement livré à la centrale de Fessenheim 2, où les analyses fournies visent à répondre aux demandes de l'ASN consécutives à la suspension du certificat d'épreuve d'un des générateurs de vapeur. Sur ce cas, un dossier de justification a été transmis à l'ASN et est en cours d'analyse par cette dernière.
- Le cas d'une anomalie sur un générateur de vapeur livré sur le site de Flamanville 3 qui fait l'objet d'une caractérisation dans le but de répondre aux demandes de l'ASN. A cette fin, un dossier de justification et des essais sur pièces sacrificielles sont en cours. Les résultats du programme principal sont prévus en Octobre 2017. Dans le cas d'un éventuel programme de justification complémentaire, les résultats seront disponibles fin 2017. Cette anomalie est jugée à ce jour sur le chemin critique du planning de mise en service de l'unité.
- Le cas d'une anomalie sérieuse identifiée sur une virole supérieure d'un générateur de vapeur du contrat Gravelines 5. Au cours du premier semestre 2017, AREVA NP a confirmé sa décision de remplacer la partie supérieure du générateur de vapeur.

Enfin, l'extension de l'audit aux sites de St Marcel et Jeumont s'est achevée et conclut qu'aucune anomalie similaire n'a été identifiée pour ces deux sites à la date de la clôture. Un retour d'EDF confirmant l'arrêt des audits sur les deux sites est attendu pour septembre 2017.

### **Essais de tractions effectués au laboratoire du Creusot**

Suite à des dysfonctionnements mis en évidence en avril 2015 concernant les protocoles de réalisation des essais de traction au laboratoire du Creusot, une vérification systématique a été entreprise afin de justifier les pièces concernées par des analyses ou des reprises d'essais sur des coupons de recette. Les anomalies identifiées font l'objet de traitements d'écarts en coordination avec les clients. Le coût de reprise des essais de traction et d'analyse a été provisionné dans les comptes dès le 31 décembre 2016.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, le coût à terminaison a été augmenté pour permettre l'accélération des traitements compte-tenu des priorités 2017, FA3 et GV 1300 en particulier. 26 personnes supplémentaires en moyenne seront mobilisées en 2017 par rapport au besoin initialement envisagé.

### **Suite de l'inspection du site du Creusot effectuée par la NRC**

Une inspection du site du Creusot a été réalisée par les autorités de sûreté de plusieurs pays fin 2016, selon le protocole d'inspection du Multinational Design Evaluation Program (MDEP), sur invitation de l'ASN. Dans le prolongement de cette inspection, l'autorité de sûreté nucléaire américaine (NRC) a publié son rapport le 22 février 2017. Dans la conclusion de ce rapport, la NRC estime notamment qu'AREVA NP continue de satisfaire aux exigences applicables du Code de l'American Society of Mechanical Engineers (ASME).

Les sites de St Marcel et du Creusot ont été audités par des inspecteurs ASME du 29 mai au 2 Juin 2017. L'objectif de l'inspection/audit était d'identifier si le fabricant St Marcel et son forgeron du Creusot avaient respecté les exigences ASME et s'il y avait lieu de maintenir ou suspendre la certification ASME de St Marcel et du Creusot.

La recommandation de l'équipe d'inspecteurs à l'ASME, attendue pour février 2018, sera de maintenir la certification ASME des 2 sites, et la mise en place d'un reporting régulier à l'ASME des plans d'action et d'amélioration mis en place, par ailleurs reconnus pour leur pertinence.

Une vigilance particulière devra être portée sur la résolution des fiches d'audit et des dossiers sur 3 composants, et une présentation de nos organisations aux inspecteurs mandatés devra être réalisée dans le cadre des audits de re-certification ASME prévues en novembre 2017.

### **Concernant les sujets qualité mentionnés précédemment**

Au titre de l'ensemble des sujets qualité, AREVA n'a pas constitué de provision spécifique associée à d'éventuelles actions en responsabilité. En effet, à ce jour, AREVA n'a pas connaissance de réclamations de clients ou de tiers sur aucun des sujets qualité mentionnés ci-dessus.

Toutefois, le Groupe ne peut exclure l'éventualité de réclamations en provenance de tiers. Début février 2017, EDF a notamment notifié à AREVA que la société se réservait le droit de demander réparation et d'intenter tout recours résultant de manquements d'AREVA NP à ses obligations contractuelles, légales, réglementaires ou relevant du code industriel. Indépendamment de ces éventuelles réclamations, AREVA poursuit les discussions avec les clients, les autorités de sûreté et les organismes certificateurs afin de traiter ces sujets dans les meilleurs délais au bénéfice de la sûreté des installations.

Sur le plan pénal, des plaintes ont été déposées notamment par l'ONG Greenpeace, auprès du Parquet du Tribunal de Grande Instance de Paris le 14 octobre 2016 contre EDF et AREVA au titre de certaines de ces anomalies. En outre, conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale (en vertu duquel toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire ayant eu connaissance d'un crime ou d'un délit dans le cadre de ses fonctions est tenu d'en « donner avis sans délai au procureur de la République »), le Président de l'ASN a saisi en octobre 2016 le procureur de la République au sujet des « irrégularités » dans les dossiers de fabrication de pièces réalisées dans l'usine du Creusot d'AREVA NP.

Selon une source judiciaire, une enquête préliminaire a été ouverte suite à ce signalement au pôle santé publique du parquet de Paris et suit son cours en France.

### **Ecarts documentaires sur les qualifications des modes opératoires des soudures sur le moteur des pompes**

Début 2017, des écarts documentaires sur les qualifications des modes opératoires des soudures sur le moteur des pompes ont été identifiés. Certains écarts ont été justifiés par calcul, d'autres soudures doivent faire l'objet d'analyses et investigations supplémentaires.

### **Autres faits marquants**

#### **NewCo**

Le 10 avril 2017, AREVA et KAZATOMPROM ont signé un accord visant à renforcer leur coopération dans le secteur de l'extraction d'uranium au Kazakhstan. Cet accord offre à KATCO, filiale commune entre AREVA (51%) et KAZATOMPROM (49%), une nouvelle perspective à long terme avec le développement du projet South Tortkuduk qui va pérenniser sa production sur les deux décennies à venir.

Le 21 février dernier, NewCo et CNNC ont signé un accord-cadre de coopération industrielle et commerciale portant sur les activités du cycle du combustible nucléaire, qui conforte les négociations industrielles en cours entre les deux parties et ouvre la voie à de nouveaux débouchés industriels et commerciaux entre les deux pays.

Le 9 juin, AREVA a annoncé que le consortium AREVA-EWN va démanteler les composants internes de la cuve du réacteur de Brunsbüttel, dont Vattenfall GmbH est le responsable d'exploitation.

Le 11 juillet, AREVA a annoncé la signature d'un contrat avec le groupe NorthStar, spécialisé dans l'assainissement et le démantèlement des installations nucléaires aux Etats Unis. Ce contrat porte sur la découpe et le conditionnement de la cuve et des composants internes de la cuve du réacteur à eau bouillante de Vermont Yankee (Etat de Vermont). AREVA assurera également le transport des éléments conditionnés vers un site de stockage dédié.

## AREVA NP

### **Création d'EDVANCE**

Suite à l'approbation de ce projet par le Conseil d'Administration d'AREVA SA fin avril, le 17 mai 2017, le Conseil d'Administration du Groupe EDF a approuvé la création de la société EDVANCE qui conclut le rapprochement des équipes d'ingénieries d'EDF et d'AREVA NP pour la construction d'îlots nucléaires.

La nouvelle société EDVANCE prendra en charge les études d'avant projets et projets détaillés ainsi que la réalisation (études, assistance à l'approvisionnement, montage, essais et mises en service) d'îlots nucléaires dans le cadre de nouvelles constructions, en France et à l'international. En matière de contrôle-commande, EDVANCE sera «l'architect-engineer» c'est-à-dire qu'elle définira les spécifications de contrôle-commande opérationnelles et de sûreté.

EDF et AREVA NP ont signé, au cours du premier semestre 2017, les documents nécessaires à la constitution d'EDVANCE (pacte d'associés, accord-cadre de mise à disposition de personnel et accord spécifique projets).

EDVANCE est une Société par Actions Simplifiée, détenue à 80% par EDF et 20% par AREVA NP. Elle a été immatriculée le 1er juin 2017 à Paris.

### **Signature d'un contrat cadre de propriété intellectuelle et de droits d'usage (PIDU) avec EDF**

AREVA NP et EDF ont signé le 30 juin 2017 un accord définissant les droits d'usages, et conditions associées, sur la propriété intellectuelle d'AREVA NP, au profit d'EDF et de ses affiliées, pour la réalisation des constructions neuves et l'entretien du parc nucléaire en exploitation.

Signé pour 10 ans, cet accord structurera les relations entre AREVA NP et EDF en matière de propriété intellectuelle. En contrepartie, AREVA NP obtiendra une rémunération annuelle.

Cet accord est appliqué de façon transitoire depuis le 1er juillet 2017 pour permettre de répondre aux besoins des activités réalisées par EDVANCE pour les seuls besoins du projet EPR NM. L'entrée en vigueur pour le champ susvisé est prévue au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

### **Situation de liquidité et continuité d'exploitation**

Au 30 juin 2017, AREVA dispose d'une trésorerie consolidée de 1 421 millions d'euros qui a bénéficié au cours du premier semestre 2017 du versement de deux avances d'actionnaire pour un montant total de 2.0 milliards d'euros. Par ailleurs, la dette financière courante des activités poursuivies d'AREVA s'élève à 3 342 millions d'euros principalement constituée des avances d'actionnaires pour 2.0 milliards d'euros, remboursées par compensation de créance avec la réalisation de l'augmentation de capital du même montant intervenue le 12 juillet, et de la ligne de crédit syndiquée de 1,25 milliard d'euros remboursable en janvier 2018. En complément, AREVA garantit la dette financière de NewCo (dette obligataire et financement de l'actif industriel Georges Besse II pour un montant total de 5,5 milliards d'euros) jusqu'à la finalisation des augmentations de capital de New AREVA Holding pour au moins 3 milliards d'euros.

L'augmentation de capital de 2 milliards d'euros intervenue le 12 juillet 2017 et la cession de New NP à EDF d'ici la fin de l'année 2017 pour un montant de l'ordre de 2.5 milliards d'euros (hors ajustements et compléments de prix éventuels), ont pour objectif de permettre à la société d'assurer le remboursement de ses dettes et le financement de ses opérations futures jusqu'à l'extinction de ses engagements, notamment au titre de l'achèvement du projet OL3, des litiges et des garanties données sur certains contrats.

AREVA n'a pas identifié d'éléments susceptibles de remettre en cause la réalisation de la cession de New NP avant la fin de l'année 2017. Afin de sécuriser le calendrier de l'opération, un pilotage resserré du processus de cession et de levée des conditions suspensives prévues dans l'accord de cession est mis en œuvre par AREVA.

L'ensemble de ces éléments permettra d'assurer la continuité d'exploitation.

Dans le cas où la cession de New NP interviendrait tardivement dans l'année, AREVA SA a obtenu le 28 mars 2017 un engagement de ses partenaires bancaires pour un financement intercalaire « senior secured » de 300 millions d'euros remboursable le 8 janvier 2018.

Enfin, dans l'hypothèse où le cumul des risques et garanties afférents aux activités poursuivies et des garanties consenties dans le cadre des opérations de restructuration dépasserait les ressources disponibles, la société détient une participation dans New Areva Holding dont la valeur s'élève à un peu plus de 2 milliards d'euros au 30 juin 2017.

## **NOTE 2 - PRINCIPES COMPTABLES**

### **Préparation des états financiers**

Les comptes consolidés au 30 juin 2017, arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2017, ont été établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. S'agissant de comptes résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations à fournir pour l'établissement de comptes consolidés IFRS complets et doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

Les faits significatifs de la période sont décrits dans le rapport d'activité semestriel.

### **Principes comptables**

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés résumés au 30 juin 2017 sont identiques à ceux décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

### **Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne non encore d'application obligatoire**

#### **Normes 9 « Instruments financiers »**

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » a été publiée le 24 juillet 2014 et adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016. Elle sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et viendra en remplacement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers ». Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture (dite micro-couverture).

Le Groupe a réalisé un diagnostic des problématiques et impacts potentiels que la Phase 1 « Classification et évaluation » pourrait avoir sur les actifs dédiés aux opérations de fin de cycle. En effet, selon la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers (essentiellement constitué du portefeuille dédié) dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments :

- les instruments de capitaux propres actions sont classés par défaut en « juste valeur par résultat » sauf option irrévocable en capitaux propres non recyclables ;
- les instruments de dettes, dits « SPPI - Flux uniquement au titre du remboursement d'un nominal et du paiement de ses intérêts » sont évalués en juste valeur par capitaux propres recyclables en présence d'un modèle de gestion de « collecte et vente », ou au coût amorti dans le cadre d'un modèle de gestion de « collecte ».

Dans la mesure où le Groupe ne modifiera pas les modalités de gestion de ses fonds dédiés (notamment les FCP) et appliquera le traitement par défaut aux instruments de capitaux propres, les principaux impacts attendus sont un accroissement de la volatilité au compte de résultat. La priorité du Groupe restera l'optimisation du rendement des actifs des fonds dédiés, indépendamment de la volatilité que leur comptabilisation entrainera dans les comptes.

Par ailleurs, la Phase 2 de la norme « Dépréciation » introduit un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues. Ce modèle imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défauts dans les 12 mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan. Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale. La définition d'un modèle d'évaluation est en cours.

Enfin, la Phase 3 « Couverture » vise à aligner plus étroitement la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. Le Groupe étudie actuellement les enjeux potentiels sur les stratégies de couverture des risques financiers et sur la documentation, mais ne s'attend pas à des impacts matériels dans ses comptes consolidés sur la base des analyses menées à date.

## Norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirées des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirées des contrats conclus avec des clients » a été publiée le 28 mai 2014 et adoptée par l'Union Européenne le 22 septembre 2016. Elle sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus, notamment les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ». Cette norme repose sur des principes détaillés selon un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant le produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés.

Compte tenu des opérations de restructuration en cours, l'analyse menée par le Groupe a été réalisée à deux niveaux :

- Identification des impacts potentiels sur le périmètre des activités poursuivies d'AREVA au 1er janvier 2018 : l'analyse menée à ce stade a permis de confirmer l'absence d'impact significatif lors de la première application de la norme ;
- Identification des impacts potentiels sur le périmètre de New AREVA Holding qui sera mis en équivalence à la date de première application de la norme IFRS 15 : l'analyse menée par le Groupe, sur la base d'une analyse des grandes typologies de contrats, a permis d'identifier les sujets susceptibles d'avoir un impact sur la situation nette de New AREVA Holding. L'analyse chiffrée des impacts de la première application de la norme IFRS 15 est en cours, notamment le rythme de prise en compte du chiffre d'affaires au titre des investissements financés par les clients.

Le Groupe va finaliser l'analyse chiffrée de l'effet de la norme d'ici au 31 décembre 2017. La norme IFRS 15 sera appliquée par le Groupe à compter du 1er janvier 2018 selon la méthode « rétrospective modifiée ». De ce fait, les comptes comparatifs 2017 présentés dans les états financiers 2018 seront tels que publiés en 2017 dans le référentiel actuel et seuls les capitaux propres figurant au bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 seront ajustés des effets de l'application de cette nouvelle norme. Une information sera donnée en annexe des états financiers afin de faciliter la comparabilité des états financiers.

### **Méthodes spécifiques liées à l'établissement des comptes intermédiaires**

- AREVA applique la méthodologie prescrite par la norme IAS 34 pour déterminer la charge d'impôt de la période intermédiaire. Celle-ci est calculée en appliquant au résultat avant impôt de cette période le taux effectif d'impôt moyen estimé pour l'exercice. Un taux d'impôt différent est cependant retenu pour les catégories de revenus soumis à des taux d'impôt spécifiques, tels que les résultats de cessions de titres soumis au régime des plus-values à long terme.
- La charge de la période intermédiaire relative aux engagements de retraite et autres avantages du personnel est calculée à partir du taux d'actualisation déterminé au 31 décembre 2016. En application de cette méthode, AREVA a calculé la charge du 1er semestre 2017 au titre du coût des services rendus de la période, la charge de désactualisation de la provision et le produit relatif au rendement attendu des actifs de couverture en utilisant le taux d'actualisation déterminé au 31 décembre 2016 conformément à la norme IAS 19. Les modifications d'hypothèses actuarielles prises en compte pour l'évaluation des passifs sociaux au 30 juin 2017 sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » pour la quasi-totalité de leur montant.
- Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer ces engagements au 30 juin 2017 s'établit à 1,70 % pour la zone Euro (contre 1,50% au 31 décembre 2016). Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les engagements aux USA au 30 juin 2017 s'établit à 3.75% pour la zone US (contre 4.0% au 31 décembre 2016).

## **Application de la norme IFRS 5 relative aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées**

AREVA applique la norme IFRS 5 aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, qui représentent des montants significatifs dans ses états financiers au 30 juin 2017. A ce titre :

### **Evaluation**

- Avant de procéder au classement en « activités destinées à être cédées », l'ensemble des actifs et passifs concernés a été évalué conformément aux principes comptables historiquement appliqués par Areva
- A compter de leur date de classement en « activités destinées à être cédées » :
  - Les actifs non courants tels que les goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et participations dans des coentreprises et entreprises associées suivent les règles spécifiques imposées par la norme IFRS5. En particulier :
    - Les actifs amortissables cessent d'être amortis
    - Les participations dans des coentreprises et entreprises associées cessent d'être mises en équivalence
  - Les autres actifs ainsi que les passifs continuent à être évalués selon les principes historiquement appliqués par Areva

La valeur comptable du groupe d'actifs destiné à être cédé et des passifs associés ainsi déterminée est comparée à sa juste valeur minorée des coûts de cession ce qui donne lieu, si nécessaire, à la comptabilisation d'une perte de valeur.

### **Présentation**

- les actifs et les passifs des activités destinées à être cédées sont présentés pour leur montant total dans des rubriques spécifiques du bilan ; les créances et les dettes de ces activités envers les autres entités du groupe continuent d'être éliminées en consolidation. Le bilan comparatif présenté n'est pas retraité.
- le résultat net d'impôt des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées et cédées est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat, qui inclut le résultat net d'impôt de ces activités jusqu'à la date de leur arrêt ou de leur cession, ainsi que le résultat net d'impôt de leur cession proprement dite ; le compte de résultat de l'année précédente présenté à titre comparatif est retraité de façon identique. Cette rubrique inclut également l'effet sur le compte de résultat des ajustements de prix postérieurs à la cession et des garanties accordées à l'acquéreur. L'élimination des produits et des charges de ces activités envers les autres entités du Groupe vise à présenter le chiffre d'affaires réalisé avec les entreprises externes au Groupe, et reflète la façon dont les transactions seront poursuivies.
- les flux de trésorerie nets des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées et cédées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie, qui inclut les flux générés par ces activités jusqu'à la date de leur arrêt ou de leur cession, ainsi que la trésorerie hors impôts générée par leur cession proprement dite ; le tableau des flux de trésorerie de l'année précédente présenté à titre comparatif est retraité de façon identique. Cette rubrique inclut également l'effet sur le tableau des flux de trésorerie des ajustements de prix postérieurs à la cession et des garanties accordées à l'acquéreur. Les flux de ces activités envers les autres entités du groupe continuent d'être éliminés en consolidation.

### **Correction d'erreur sur les comptes consolidés du 31 décembre 2016**

A l'occasion des évaluations actuarielles réalisées au cours du premier trimestre 2017, une erreur matérielle a été identifiée sur l'estimation des provisions pour avantages du personnel comptabilisées au 31 décembre 2016. Cette erreur porte (i) sur un retard de mise à jour des bases d'effectifs, qui ne prenaient pas en compte certaines démissions et certains départs en retraite, pour les calculs actuariels au 31 décembre 2016, et (ii) dans une moindre mesure, sur un complément de réduction de régime liée aux départs dans le cadre du Plan de Départs Volontaires. Suite à cette correction d'erreur, le résultat net au 31 décembre 2016 a été majoré de 17 millions d'euros et les gains et pertes actuariels comptabilisés dans le résultat global de 33 millions d'euros.

En application de la norme IAS 8, l'impact de cette correction a été comptabilisé de façon rétrospective en résultat et dans l'état du résultat global de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et, par conséquent, dans les capitaux propres au 1er janvier 2017. L'état de la situation financière et l'état du résultat global du 31 décembre 2016 présentés dans les comptes consolidés au 30 juin 2017 sont corrigés en conséquence.

### **NOTE 3 - ELEMENTS RELATIFS AUX ACTIFS ET ACTIVITES CEDEES, ABANDONNEES OU DESTINES A ETRE CEDES**

Les activités suivantes remplissent les critères fixés par la norme IFRS 5 pour être classées dans la catégorie « actifs et passifs des activités destinées à être cédées » au 30 juin 2017 :

#### **Mesures Nucléaires**

AREVA a annoncé le 1er juillet 2016 la réalisation des cessions de ses filiales CANBERRA Industries Inc. et CANBERRA France SAS., filiales spécialisées dans les instruments de détection et de mesure de radioactivité, au groupe industriel MIRION Technologies Inc.

La plus-value de cession ainsi réalisée en 2016 s'élève à 132 millions d'euros.

#### **Energie éolienne**

En cohérence avec son objectif de recentrage sur les activités du cycle du combustible nucléaire, AREVA a cédé le 5 janvier 2017 à GAMESA sa participation de 50% détenue dans la coentreprise ADWEN. Le 9 mars 2015, ADWEN était créée en partenariat avec GAMESA, spécialiste espagnol de l'éolien terrestre. Au 31 décembre 2016, ADWEN était reconnu comme un actif destiné à être cédé.

#### **AREVA TA**

La Société a signé le 15 décembre 2016 un contrat de cession de la totalité de ses titres détenus dans AREVA TA, à un consortium d'acquéreurs composé de l'Agence des Participations de l'Etat (APE, 50,32% du capital social), du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA, 20,32% du capital social) et de DCNS (20,32 % du capital). EDF conserve une participation de 9,03% du capital.

La réalisation de la cession est intervenue le 29 mars 2017, à l'issue de la consultation des instances représentatives du personnel et après la publication des arrêtés ministériels relatifs à cette opération. Le résultat de cession s'élève à 315 millions d'euros et est comptabilisé dans la ligne « Résultat net des activités destinées à être cédées ».

#### **Energie solaire**

Suite à l'accord signé le 16 janvier 2016 entre AREVA et son client RELIANCE pour mettre fin à leurs obligations réciproques au titre du projet de construction et de maintenance d'une centrale solaire à Dhursar en Inde, seules demeurent dans le périmètre de l'activité Solaire des entités légales non opérationnelles destinées à être cédées ou mises en liquidation dès que les contraintes réglementaires, notamment fiscales, le permettront. Au 30 juin 2017, l'activité Solaire est donc maintenue en « activité abandonnée ».

#### **NewCo**

Le projet d'augmentation de capital de NewCo a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires de NewCo le 3 février 2017. L'entrée de l'Etat français dans le capital de NewCo entraînera la dilution et la perte de contrôle d'AREVA SA. Depuis la convocation de l'assemblée générale des actionnaires d'AREVA SA le 15 décembre 2016, AREVA a considéré que les conditions d'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants destinés à la vente et activités non poursuivies » étaient remplies : la perte de contrôle d'AREVA SA dans NewCo est considérée comme hautement probable au 30 juin 2017.

## **New NP**

### *Signature du contrat de cession*

Faisant suite au protocole d'accord conclu le 28 juillet 2016, AREVA, AREVA NP et EDF ont signé le 15 novembre 2016 un contrat de cession fixant les termes et conditions de la cession d'une participation conférant à EDF le contrôle exclusif de l'entité New NP », filiale à 100 % d'AREVA NP, qui regroupera les activités industrielles, de conception et de fourniture de réacteurs nucléaires et d'équipements, d'assemblages de combustible et de services à la base installée. Le prix de cession pour 100 % du capital de New NP a été fixé à 2,5 milliards d'euros, hors les éventuels compléments et ajustements de prix.

### *Séquence des opérations*

Cette opération sera mise en oeuvre, dans un premier temps et pour ce qui concerne la France, par un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions consenti par AREVA NP à sa filiale New NP, de l'ensemble de ses activités industrielles, de conception et de construction de réacteurs, d'assemblage de combustible et de services à la base installée, à l'exclusion, notamment, du projet OL3 et des ressources nécessaires à l'achèvement du projet, puis dans un second temps, par la cession, à EDF et à des investisseurs tiers, des actions d'AREVA NP dans New NP reçues en contrepartie de l'apport. Pour les activités AREVA NP en Allemagne, une opération similaire de réorganisation d'AREVA GmbH par apport des activités hors OL3 et des ressources nécessaires à l'achèvement du projet à la société New NP GmbH est prévue au 30 octobre 2017. Pour les activités aux Etats-Unis, le scénario sera une cession à New NP d'Areva NP Inc. en l'état.

Les contrats relatifs au projet OL3 et les moyens nécessaires à l'achèvement du projet, ainsi que la responsabilité attachée aux contrats échus relatifs à des pièces forgées dans l'usine du Creusot, et éventuellement non échus mais pour lesquels des anomalies graves auraient été identifiées et non résolues d'ici à la finalisation de la cession de New NP, seront maintenus au sein d'AREVA NP, et resteront donc dans le périmètre d'AREVA SA.

Les obligations contractuelles qui seraient mises à la charge de New NP en cas de découverte d'anomalies résultant d'une défaillance du contrôle qualité de fabrication d'équipements à l'usine du Creusot, et le cas échéant aux usines de Saint Marcel et de Jeumont, resteront garanties par AREVA.

### *Autorisations et levée des conditions suspensives*

La cession à EDF et aux investisseurs tiers des actions d'AREVA NP dans New NP est prévue au 31 décembre 2017 après consultation des instances représentatives du personnel, obtention des autorisations réglementaires et levée des autres conditions suspensives de l'opération. AREVA et EDF ont d'ores et déjà agréé les modalités en vue de réaliser les opérations le 31 décembre qui ne sera pas un jour ouvré.

La Commission Européenne a autorisé le 29 mai 2017 le projet de rachat par EDF de New NP, en vertu du règlement de l'Union Européenne sur les concentrations. La Commission a conclu que l'opération ne soulèverait pas de problèmes de concurrence.

L'ASN, a présenté le 28 juin 2017 son projet d'avis concernant la ténacité des calottes supérieure et inférieure (couvercle et fond) de la cuve du réacteur EPR de Flamanville. L'ASN soumettra son projet d'avis à consultation du public durant l'été et rendra son avis définitif à l'automne. L'ASN a conclu que les propriétés mécaniques des deux pièces étaient suffisantes, y compris dans des situations extrêmes, et à leur aptitude au service. Compte tenu de l'incertitude liée à la faisabilité de certains contrôles sur le couvercle, et au titre de la défense en profondeur, l'ASN considère que ce composant ne pourrait être utilisé au-delà de 2024.

Parmi les conditions suspensives restant à obtenir figurent la conclusion satisfaisante des audits qualité dans l'usine du Creusot, le bon achèvement des tests diligentés pour le compte des autorités de sûreté nucléaire concernant les circuits primaires des EPR Flamanville et Taishan, ainsi que le transfert des activités d'Areva NP, hors contrat OL3 et certains composants au sein de l'entité New NP décrite ci-avant.



## Investisseurs tiers

Des discussions ont été engagées avec plusieurs contreparties fin 2016 pour l'entrée d'actionnaires stratégiques au capital de New NP, aux côtés d'EDF. La participation acquise par EDF, pouvant aller jusqu'à 75 % du capital aux termes du contrat de cession signé le 15 novembre 2016, serait ainsi réduite à une participation cible comprise entre 51% et 75% assurant à EDF un contrôle exclusif.

Le 7 juillet 2017, des accords engageants ont été signés pour l'entrée au capital de New NP des sociétés MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES, pour une participation de 15 % et potentiellement jusqu'à 19,5%, et ASSYSTEM, pour une participation à hauteur de 5%.

Dans le cadre de ces accords, le prix de cession pour 100 % de la valeur des fonds propres de NEW NP est confirmé à 2,5 milliards d'euros, hors les éventuels compléments et ajustements de prix à la date de réalisation de l'opération. Les mécanismes de réalisation des transactions définis dans le contrat de cession signé avec EDF le 15 novembre 2016 s'appliquent à ces investisseurs minoritaires.

### RESULTAT NET ET FLUX NETS DE TRESORERIE DES ACTIVITES CEDEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2017	1 <sup>er</sup> semestre 2016	Exercice 2016
Résultat net des activités cédées	8	(56)	(65)
Résultat de cession net d'impôt	319	-	131
Résultat net des activités abandonnées	43	10	(16)
Résultat net des activités destinées à être cédées	456	(87)	(398)
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES CEDEES, ABANDONNEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES</b>	<b>826</b>	<b>(133)</b>	<b>(348)</b>
Flux nets de trésorerie générés par les activités cédées	(102)	-	240
Flux nets de trésorerie générés par les activités abandonnées	280	(59)	(189)
Flux nets de trésorerie générés par les activités destinées à être cédées	1 014	(413)	(647)
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES CEDEES, ABANDONNEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES</b>	<b>1 192</b>	<b>(472)</b>	<b>(597)</b>

### 1er semestre 2017

Les activités cédées comprennent AREVA TA et les garanties accordées par AREVA à ADWEN.

(en millions d'euros)	Activités cédées	Activité abandonnée Energie solaire	Activités destinées à être cédées New NP	NewCo	TOTAL
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>1 547</b>	<b>1 740</b>	<b>3 363</b>
<b>Résultat Opérationnel après quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées (*)</b>	<b>325</b>	<b>45</b>	<b>213</b>	<b>503</b>	<b>1 086</b>
Résultat financier	1	(3)	(60)	(118)	(180)
Impôts	(3)	0	(19)	(58)	(80)
<b>Résultat net de la période</b>	<b>323</b>	<b>43</b>	<b>133</b>	<b>327</b>	<b>826</b>

(\*) Inclut la plus-value de cession d'AREVA TA et de MAINCO

Le résultat opérationnel des activités solaires comprend 45 millions d'euros de réserves de conversion recyclées en résultat.

Au 30 juin 2017, les amortissements et les pertes de valeurs sur actifs non courants compris dans le résultat opérationnel sont neutralisés en application de l'IFRS 5 et s'élèvent à 95 millions d'euros pour New NP et 534 millions d'euros pour NewCo.

Les transactions des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées se composent comme suit au 30 juin 2017 :

- Le résultat opérationnel des activités poursuivies comprend des transactions avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées pour (26) millions d'euros
- Le résultat financier des activités poursuivies comprend des transactions avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées pour +28 millions d'euros

(en millions d'euros)	Activités cédées	Activité abandonnée Energie solaire	Activités destinées à être cédées New NP	NewCo	TOTAL
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(59)	(3)	342	(53)	<b>227</b>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(50)	0	(93)	(253)	<b>(396)</b>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	7	277	1 254	(184)	<b>1 354</b>
Autres variations	0	6	12	(10)	<b>8</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>(102)</b>	<b>280</b>	<b>1 515</b>	<b>(500)</b>	<b>1 192</b>

Les transactions des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées se composent comme suit au 30 juin 2017 :

- Flux de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées s'élèvent à (27) millions d'euros
- Flux de trésorerie d'investissement des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées sont non significatives
- Flux de financement des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées s'élèvent à (1 542) millions d'euros au titre des activités Holding.

#### 1er semestre 2016

Les activités cédées comprennent les garanties accordées par AREVA à ADWEN.

Les autres activités destinées à être cédées comprennent AREVA TA et l'activité Mesures Nucléaires.

(en millions d'euros)	Activités cédées	Activité abandonnée Energie solaire	Activités destinées à être cédées New NP	NewCo	Autres	TOTAL
<b>Chiffre d'affaires</b>	-	<b>(1)</b>	<b>1 561</b>	<b>1 929</b>	<b>227</b>	<b>3 717</b>
<b>Résultat Opérationnel après quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>132</b>	<b>90</b>	<b>13</b>	<b>247</b>
Résultat financier	(56)	(3)	(70)	(185)	2	(312)
Impôts	-	-	(9)	(45)	(15)	(69)
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(56)</b>	<b>10</b>	<b>53</b>	<b>(140)</b>	<b>0</b>	<b>(133)</b>

Le résultat opérationnel des activités solaires comprend 12 millions d'euros de réserves de conversion recyclées en résultat.

Au 30 juin 2016, les amortissements et les pertes de valeurs sur actifs non courants compris dans le résultat opérationnel sont neutralisés en application de l'IFRS 5 et s'élèvent à 75 millions d'euros pour New NP.

(en millions d'euros)	Activités cédées	Activité abandonnée Energie solaire	Activités destinées à être cédées			TOTAL
			New NP	NewCo	Autres	
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	-	(87)	16	330	(6)	<b>253</b>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-	0	(53)	(310)	(5)	<b>(367)</b>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-	26	(412)	26	(8)	<b>(368)</b>
Autres variations	-	2	(3)	12	0	<b>11</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>-</b>	<b>(59)</b>	<b>(451)</b>	<b>57</b>	<b>(19)</b>	<b>(472)</b>

### Exercice 2016

Les activités cédées comprennent l'activité Mesures Nucléaires et les garanties accordées par AREVA à ADWEN.

(en millions d'euros)	Activités cédées	Activité abandonnée Energie solaire	Activités destinées à être cédées			TOTAL
			New NP	NewCo	AREVA TA	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>72</b>	<b>-</b>	<b>3 101</b>	<b>4 012</b>	<b>353</b>	<b>7 538</b>
<b>Résultat Opérationnel après quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées</b>	<b>88</b>	<b>(18)</b>	<b>80</b>	<b>460</b>	<b>46</b>	<b>657</b>
Résultat financier	1	2	(54)	(537)	13	(575)
Impôts	(23)	0	(41)	(337)	(28)	(429)
<b>Résultat net de la période</b>	<b>66</b>	<b>(16)</b>	<b>(14)</b>	<b>(415)</b>	<b>31</b>	<b>(348)</b>

Le résultat opérationnel des activités solaires comprend (18) millions d'euros de réserves de conversion recyclées en résultat.

Au 31 décembre 2016, les amortissements et les pertes de valeurs sur actifs non courants compris dans le résultat opérationnel sont neutralisés en application de l'IFRS 5 et s'élèvent à 179 millions d'euros pour New NP et 28 millions d'euros pour NewCo.

Les transactions des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées se composent comme suit au 31 décembre 2016:

- Le résultat opérationnel des activités poursuivies comprend des transactions avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées pour +161 millions d'euros ;
- Le résultat financier des activités poursuivies comprend des transactions avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées pour +22 millions d'euros au titre des activités Holding.

(en millions d'euros)	Activités cédées	Activité abandonnée Energie solaire	Activités destinées à être cédées			TOTAL
			New NP	NewCo	AREVA TA	
Flux nets de trésorerie généré par l'activité	(55)	(95)	35	720	30	<b>635</b>
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	306	1	(142)	(543)	(10)	<b>(390)</b>
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	(10)	(84)	(115)	(729)	61	(878)
Autres variations	(1)	(11)	70	(22)	0	36
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>240</b>	<b>(189)</b>	<b>(152)</b>	<b>(575)</b>	<b>80</b>	<b>(597)</b>

Les transactions des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées se composent comme suit au 31 décembre 2016 :

- Flux de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées s'élèvent à 249 millions d'euros ;
- Flux de trésorerie d'investissement des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées sont non significatives ;
- Flux de financement des activités poursuivies avec les activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées s'élèvent à 523 millions d'euros au titre des activités Holding.

## **ACTIFS ET PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES**

Les montants au 31 décembre 2016 incluent les actifs et passifs des activités AREVA TA, New NP, NewCo et ADWEN.

Les montants au 30 juin 2017 incluent les actifs et passifs des activités New NP et NewCo.

Les actifs et les passifs de l'activité Energie solaire sont reclassés dans chaque poste du bilan comme le prévoit la norme IFRS 5 pour les activités ayant cessé d'être classées dans la catégorie « activités destinées à être cédées ».

(en millions d'euros)	Notes en annexe	30 juin 2017	31 décembre 2016
<b>Actifs non courants</b>		<b>21 530</b>	<b>21 631</b>
Goodwill sur entreprises intégrées		3 567	3 669
Immobilisations incorporelles		2 128	2 084
Immobilisations corporelles		8 845	8 706
Actifs de fin de cycle (part des tiers)	<b>8</b>	118	127
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	<b>8</b>	6 382	6 192
Titres des coentreprises et entreprises associées		88	172
Autres actifs non courants		199	201
Actifs d'impôts différés		203	480
<b>Actifs courants</b>		<b>5 521</b>	<b>5 401</b>
Stocks et en-cours		2 072	1 968
Clients		1 537	1 563
Autres créances opérationnelles		1 517	1 533
Impôts courants – actif		68	91
Autres créances non opérationnelles		81	77
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>11</b>	225	162
Autres actifs financiers courants		22	6
<b>TOTAL ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES</b>		<b>27 052</b>	<b>27 032</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Notes en annexe</b>	<b>30 juin 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>14 601</b>	<b>14 846</b>
Avantages du personnel		1 680	1 854
Provisions pour opérations de fin de cycle	<b>8</b>	7 792	7 682
Autres provisions non courantes	<b>13</b>	267	256
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées		51	63
Dettes financières non courantes	<b>14</b>	4 811	4 852
Passifs d'impôts différés		0	140
<b>Passifs courants</b>		<b>11 720</b>	<b>12 495</b>
Provisions courantes	<b>13</b>	2 279	2 538
Dettes financières courantes	<b>14</b>	1 066	1 027
Avances et acomptes reçus		4 516	4 545
Fournisseurs		1 252	1 432
Autres dettes opérationnelles		2 479	2 798
Impôts courants – passif		38	82
Autres dettes non opérationnelles		88	74
<b>TOTAL PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES</b>		<b>26 321</b>	<b>27 341</b>

#### NOTE 4 - RESULTAT OPERATIONNEL

##### Marge brute

Le chiffre d'affaires, désormais limité à des refacturations de services rendus aux activités destinées à être cédées, ne permet pas de couvrir les charges opérationnelles de la société au titre de l'exécution du projet OL3, dont la perte à terminaison a été augmentée de 35 millions d'euros sur le premier semestre, et des pertes sur un nombre limité de projets de l'activité Bio Energies en cours d'extinction. Par ailleurs, la marge brute de la période est également impactée à hauteur de 200 millions d'euros environ par un complément de provision relatif à (i) des coûts, risques, litiges et garanties afférents aux activités poursuivies et (ii) des éventuels appels en garantie dans le cadre des opérations de restructuration, auxquels AREVA SA est potentiellement exposée.

##### Frais généraux et administratifs

Sur le premier semestre 2017, les frais généraux et administratifs correspondent aux coûts supportés par les entités des activités poursuivies. La forte diminution par rapport au 30 juin 2016 est attribuable au transfert des coûts relatifs aux périmètres de NewCo et New NP, pris en charge en 2016 par Areva SA en vertu des conventions existantes, et désormais enregistrés directement dans les entités constitutives de ces deux périmètres.

##### Autres charges opérationnelles

*(en millions d'euros)*

	<b>1<sup>er</sup> semestre 2017</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2016</b>	<b>Exercice 2016</b>
Coûts de restructuration et plans de cessation anticipée d'activité*	(6)	(9)	(13)
Perte de valeurs des goodwill		-	-
Perte de valeurs sur autres actifs	(0)	(2)	-
Résultat sur cession d'actifs non financiers		-	(5)
Autres charges	(21)	(15)	(62)
<b>Total autres charges opérationnelles</b>	<b>(27)</b>	<b>(26)</b>	<b>(80)</b>

\* Net des reprises de provisions pour avantages du personnel

**Autres produits opérationnels***(en millions d'euros)*

	<b>1<sup>er</sup> semestre 2017</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2016</b>	<b>Exercice 2016</b>
Résultats sur cessions d'actifs non financiers		-	-
Autres produits	18	199	195
<b>Total autres produits opérationnels</b>	<b>18</b>	<b>199</b>	<b>195</b>

Les coûts de restructuration sont décrits en notes 1 et 13.

Les pertes de valeurs sur les goodwill et autres actifs sont décrites dans la note 7.

Les autres produits opérationnels comprennent principalement la reprise d'une provision de 180 millions d'euros dotée en 2015, au titre des coûts anticipés pour la restructuration juridique et financière, et reprise en 2016 du fait que le schéma initial n'a pas été mis en œuvre mais remplacé par un schéma d'apport des activités d'AREVA NP à une nouvelle entité New NP.

**NOTE 5 - RESULTAT FINANCIER***(en millions d'euros)*

	<b>1<sup>er</sup> semestre 2017</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2016</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(8)</b>	<b>(30)</b>	<b>(73)</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1	3	38
Coût de l'endettement financier brut	(9)	(33)	(111)
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>(7)</b>	<b>(9)</b>	<b>5</b>
<i>Part liée aux opérations de fin de cycle</i>	-	-	-
<i>Part non liée aux opérations de fin de cycle</i>	<b>(7)</b>	<b>(9)</b>	<b>5</b>
Résultat de change	(3)	7	13
Résultat sur cessions de titres et variation de valeur des titres de transaction	1	(2)	(2)
Résultat sur cession de titres d'entreprises associées	(1)	-	(2)
Dividendes reçus	-	-	-
Dépréciation d'actifs financiers	-	(5)	25
Intérêts sur avances contrats	-	-	-
Résultat financier sur retraites et autres avantages du personnel	-	-	0
Autres charges financières	(3)	(8)	(29)
Autres produits financiers	-	-	-
<b>Résultat financier</b>	<b>(15)</b>	<b>(38)</b>	<b>(68)</b>

Le coût de de l'endettement brut des activités poursuivies s'améliore, à (9) millions d'euros contre (33) millions d'euros par rapport au premier semestre 2016, en raison de :

- l'évolution favorable de la valeur de certains instruments financiers (cross-currency swaps en USD) pour 8 millions d'euros,
- des produits d'intérêts pour 12 millions d'euros générés sur le prêt moyen terme à AREVA NP de 1 640 millions d'euros mis en place le 3 janvier 2017.

Au 31 décembre 2016, les autres charges financières comprennent notamment un abandon de créances accordé à une activité destinée à être cédée pour 14 millions d'euros.

## NOTE 6 - IMPOTS

Aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée au premier semestre 2017.

La charge d'impôt du premier semestre 2017 a été calculée en appliquant sur le résultat avant impôt de chaque juridiction fiscale, hors cession de titres de la période, le taux effectif d'impôt prévisionnel attendu pour l'exercice.

Les projections de taux effectif d'impôt de chaque juridiction en France incluent la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) nette de la déduction au taux de droit commun.

La variation des impôts différés, directement comptabilisés en capitaux propres et résultant des variations de juste valeur des instruments financiers et d'écarts actuariels sur avantages du personnel comptabilisés en capitaux propres a été intégralement dépréciée au premier semestre 2017.

Compte tenu des perspectives de résultats taxables, la projection du Taux Effectif d'Impôt du groupe intégré AREVA SA ne retient aucune valorisation des impôts différés actifs qui seront générés au titre de l'exercice 2017. Cette position est donc reflétée dans la charge d'impôt du groupe comptabilisée au 30 juin 2017.

Aux Etats-Unis, les impôts différés actifs ont été valorisés au niveau de deux groupes d'intégration fiscale distincts, AREVA Inc. et AREVA Nuclear Material LLC, en application de la norme IAS12. Les impôts différés actifs ont été valorisés sur la base de perspectives de résultats futurs. Ces bénéfices imposables futurs, imputés des pertes reportables résultant de causes identifiées comme non récurrentes, ont été appréciés au regard des prévisions budgétaires validées par le management.

Pour rappel à la clôture de l'exercice 2016, le montant des impôts différés actifs valorisés s'élevait à 213 millions d'euros pour le groupe intégré AREVA Inc. dont 9 millions d'euros pour AREVA SOLAR, et à 124 millions d'euros pour le groupe intégré AREVA Nuclear Matériel LLC.

## NOTE 7 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

#### ACTIVITES POURSUIVIES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2016	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes aux amortisseme nts/ Pertes de valeur*	Autres variations	Ecarts de conversio n	30 Juin 2017
Concessions & brevets (hors Mines)	22				(21)		1
Logiciels	17				(17)		-
Immobilisations incorporelles en cours	4				(4)		-
Autres	0				-		-
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	-	-	-	<b>(42)</b>	-	<b>1</b>

\* Dont aucune perte de valeur, comptabilisée sur le premier semestre au titre des immobilisations incorporelles

Les autres variations correspondent à la cession des logiciels informatiques d'AREVA SA à SI-nerGIE (GIE informatique) qui est détenu à 50% par NewCo et à 50% par New NP.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

### ACTIVITES POURSUIVIES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2016	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes aux amortissem ents/ Pertes de valeur*	Autres variations	Ecarts de conversion	30 Juin 2017
Terrains	1						1
Constructions	5						5
Installations, matériels et outillage industriels	1						1
Autres	14			(3)	(1)		10
En cours	3				(3)		0
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>-</b>		<b>(3)</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>17</b>

\* Dont aucune perte de valeur, comptabilisée sur le premier semestre au titre des immobilisations corporelles

### NOTE 8 - OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

#### PROVISIONS POUR OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

### ACTIVITES POURSUIVIES

Néant

### ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2017	31 décembre 2016
New NP	331	339
NewCo	7 461	7 342
<b>TOTAL (*)</b>	<b>7 792</b>	<b>7 682</b>

(\*) cf. note 3

Les provisions pour opérations de fin de cycle ont augmenté de 110 millions d'euros sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017, pour les raisons suivantes

- La charge de désactualisation de la période pour +146 millions d'euros
- La variation des coûts à terminaison des projets et hausse des aléas pour l'Amont pour +87 millions d'euros
- Les dépenses du semestre pour 123 millions d'euros



<i>(En millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
Démantèlement des installations nucléaires	5 389	5 280
Reprise et conditionnement des déchets	2 071	2 061
<b>Provisions pour opérations de fin de cycle</b>	<b>7 461</b>	<b>7 342</b>

La variation de la période résulte principalement de la dotation pour 80 millions d'euros d'un aléa pour risques et incertitudes relatif au démantèlement et la reprise et conditionnement des déchets des installations de l'amont du cycle. Cette dotation renforce la provision au titre des incertitudes (au sens de l'article 2 du décret n°2007-243 du 23 février 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires). Elle a été faite conformément aux termes de la lettre de suite reçue le 28 mai 2014 de l'autorité administrative.

Le taux d'actualisation est fixé :

- en application de la norme IAS 37, sur la base des conditions de marché à la date de clôture ainsi que des caractéristiques propres au passif ;
- et de manière à respecter le plafonnement réglementaire défini par le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 23 mars 2015 modifiant l'arrêté du 21 mars 2007.

Le taux résulte ainsi de la mise en œuvre de la démarche suivante :

- une première estimation est réalisée par référence à la moyenne mobile sur 10 ans des rendements des OAT françaises de maturité 30 ans à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de première catégorie ;
- une courbe des taux est ensuite construite, sur la base de la courbe des taux d'état français (taux OAT) à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides à l'aide d'un taux d'équilibre long terme, à laquelle est ajoutée un spread d'obligations d'entreprises de première catégorie ainsi qu'une prime d'illiquidité.

Sur la base de l'échéancier des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe des taux ainsi construite. La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes, ainsi que d'éventuels effets de plafonnements réglementaires.

Au 30 juin 2017, le taux plafond réglementaire, moyenne glissante sur 10 ans du taux de l'échéance constante à 30 ans (TEC30) majorée de +1%, est établi à 4,2%.

Le taux d'actualisation retenu au 30 juin 2017 est de 4,10%, et le taux d'inflation long terme de 1.65%, identiques à ceux du 31 décembre 2016.

L'impact d'une variation du taux d'actualisation de + ou - 25 bps (à 4,35% ou 3,85%) sur les provisions fin de cycle serait respectivement de -348 millions d'euros ou +382 millions d'euros sur la provision, à hypothèse d'inflation long-terme inchangée.

## ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE DES OPERATIONS DE FIN DE CYCLE

### ACTIVITES POURSUIVIES

Néant

### ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
New NP	126	106
NewCo	6 256	6 086
<b>TOTAL (*)</b>	<b>6 382</b>	<b>6 192</b>

(\*) cf. note 3

#### **NewCo**

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Créances liées aux opérations de fin de cycle	778	779
Portefeuille dédié	5 478	5 307
<b>Total</b>	<b>6 256</b>	<b>6 086</b>

Les actifs de couverture des opérations de fin de cycle ont augmenté de 160 millions d'euros sur le 1er semestre 2017, du fait des prélèvements au titre du financement des coûts de démantèlement effectués et de la hausse de valeur du portefeuille de titres financiers dédiés compte tenu de l'évolution du marché.

Les créances liées aux opérations de fin de cycle correspondent notamment aux créances sur le CEA résultant de la signature en décembre 2004 d'un accord pour la prise en charge par ce dernier d'une quote-part des coûts de démantèlement de certains ateliers des usines de La Hague et de Cadarache et des coûts de reprise et conditionnement des déchets de l'usine UP2 400 de La Hague.

Le taux de couverture des passifs par les actifs dédiés, sur le périmètre couvert par la loi de 2006, s'établit à 89% au 30 juin 2017 (niveau identique à celui du 31 décembre 2016).

## NOTE 9 - INFORMATIONS RELATIVES AUX COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

### ACTIVITES POURSUIVIES

#### TITRES DES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Valeur à l'actif

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Coentreprises	4	6
Entreprises associées	5	4
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>10</b>

## QUOTE-PART DE RESULTAT NET DES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2017	1 <sup>er</sup> semestre 2016	Exercice 2016
Coentreprises	(2)	(14)	(15)
Entreprises associées	1	1	1
<b>Total</b>	<b>(1)</b>	<b>(14)</b>	<b>(14)</b>

## NOTE 10 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

### ACTIVITES POURSUIVIES

(En millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Créances rattachées à des participations	1	229
Autres actifs financiers non courants	211	4
<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>234</b>

Au 31 décembre 2016, les créances rattachées à des participations concernent principalement ADWEN. Au 30 juin 2017, ADWEN ayant été cédée, la créance est reclassée en autres actifs financiers non courants.

## NOTE 11 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

### ACTIVITES POURSUIVIES

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
Disponibilités et comptes courants financiers	551	483
Equivalents de trésorerie	870	202
<b>Valeur nette</b>	<b>1 421</b>	<b>686</b>

Les équivalents de trésorerie sont principalement constitués par des titres de créances négociables à court terme et d'OPCVM.

Aux 30 juin 2017 et 31 décembre 2016, les activités poursuivies ne disposent pas de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non disponibles.

### ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
AREVA TA	-	0
New NP	40	26
NewCo	185	136
<b>TOTAL (*)</b>	<b>225</b>	<b>162</b>

(\*) cf. note 3

Au 30 juin 2017, le montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non disponible pour le Groupe s'élève à 47 millions d'euros (contre 67 millions d'euros au 31 décembre 2016) :

- 17 millions d'euros détenus par une filiale opérant au Kazakhstan où existent des restrictions juridiques ;
- 30 millions d'euros détenus par une captive d'assurance en application de la réglementation prudentielle Solvency2.

## NOTE 12 - AVANTAGES DU PERSONNEL

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer ces engagements au 30 juin 2017 s'établit à 1.70 % pour la zone Euro (contre 1,50% au 31 décembre 2016). Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les engagements aux USA au 30 juin 2017 s'établit à 3.75% pour la zone US (contre 4.0% au 31 décembre 2016).

Ce taux est fixé en considération de plusieurs indicateurs pertinents, dont le principal est la courbe de l'actuaire coordinateur global IAS19 du groupe, complété par un panier d'obligations d'émetteurs corporate de haute qualité de la zone Euro, de durations comparables.

### ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
AREVA TA	-	40
New NP	324	395
NewCo	1 356	1 419
<b>TOTAL (*)</b>	<b>1 680</b>	<b>1 854</b>

(\*) cf. note 3

## NOTE 13 - AUTRES PROVISIONS

### ACTIVITES POURSUIVIES

(en millions d'euros)	31 décembre 2016	Dotations	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	Autres variations *	30 Juin 2017
Restructurations et plans sociaux	2	1	(2)	-	3	5
Provisions pour pertes à terminaison	1 432	39	(205)	-	-	1 266
Autres	625	226	(18)	(13)	(165)	656
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>2 060</b>	<b>266</b>	<b>(224)</b>	<b>(13)</b>	<b>(162)</b>	<b>1 927</b>

\* Dont aucune désactualisation

Au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017, les autres provisions comprennent notamment :

- des provisions pour litiges,
- des provisions pour risques sur affaires
- des provisions pour garanties données aux clients
- des provisions pour risques fiscaux,
- des provisions pour amendes et pénalités

### PROVISIONS POUR PERTES A TERMINAISON ET AUTRES

#### ADWEN

Le 5 janvier 2017, AREVA cédait à GAMESA sa participation de 50% dans la société ADWEN, GAMESA détenant depuis cette date 100% des titres d'ADWEN.

Au contrat de cession, AREVA et GAMESA ont accepté de fournir certaines garanties à ADWEN. Le montant de la garantie donnée par AREVA à ADWEN est plafonné. Sont garantis principalement, les pertes potentielles liées aux contrats en cours d'exécution notamment pour la maintenance des champs éoliens d'Alpha Ventus, de GlobalTech One, de Borkum West II et de Wikingier mais aussi les litiges et les réclamations liés aux opérations antérieures à la constitution d'ADWEN. Ainsi à la date de cession de ses 50% dans la société ADWEN, AREVA a compensé les dégradations de marge constatées depuis la création de la co-entreprise en mars 2015 sur les contrats de fourniture des champs de GlobalTech One et de Borkum West II et déjà financées par AREVA au titre des accords précédents de la co-entreprise ainsi que d'autres réclamations liées à des opérations antérieures. La totalité de ces montants était provisionnée à fin 2016 dans les comptes

d'AREVA et ont été repris à du-concurrence.

Un accord a été signé le 18 juillet 2017 entre GlobalTech One, ADWEN, AREVA et GAMESA, pour solder définitivement le jugement prononcé le 22 octobre 2016 par le DAB (Dispute Adjudication Board) qui condamnait Adwen à payer 80 millions d'euros (hors intérêts) à son client au titre du retard pour la mise en service du champ. A fin 2016 et afin d'anticiper le paiement de la décision du DAB, GlobalTech One décidait de procéder au tirage de 37 garanties bancaires de bonne fin émises par AREVA arrivées à expiration pour un montant de 38 millions d'euros. Le solde avait été payé par AREVA. GlobalTech One a dans le cadre de cet accord restitué à AREVA le montant de 38 millions d'euros. En contre-partie, AREVA et ADWEN ont réglé le montant jugé par ce DAB.

L'ensemble des turbines des champs de GlobalTech One et de Borkum West II sont sous le régime de la garantie machines et font l'objet de contrats de maintenance par ADWEN depuis fin 2015. Pour le champ de GlobalTech One, sur les 80 turbines en service 37 machines n'ont toujours pas été réceptionnées définitivement par le client. Les discussions entamées avec GlobalTech One mi 2016 pour trouver une solution satisfaisant l'ensemble des parties continuaient au 30 juin 2017.

Au titre des garanties données, le 21 février 2017, ADWEN notifiait ses deux garants AREVA et GAMESA de l'identification de problèmes de qualité sur la flotte installée de GlobalTech One et de Borkum West II dont la cause principale présumée serait une défaillance des paliers principaux. Depuis cette date, des analyses techniques et contradictoires sont toujours en cours sans que des conclusions définitives et validées aient été rendues. Contractuellement et notamment vis-à-vis de GlobalTech One, si la probabilité d'occurrence d'un défaut de série augmente, il n'est pas déclaré au 30 juin 2017. En l'absence de conclusions définitives, d'une estimation des recours possibles et d'un chiffrage disponible pour estimer les coûts de réparation nécessaire, il a été décidé de ne pas doter de complément de provision au 30 juin 2017. Sur la base des estimations d'ADWEN communiquées le 21 février et non mis à jour par ADWEN depuis, l'exposition maximum s'élevait à 70 millions d'euros pour AREVA dans le cadre des garanties données.

### **Contrat de construction de l'EPR d'Olkiluoto 3**

Au cours du premier semestre de l'année 2017, la construction de l'EPR d'Olkiluoto 3 (« le Projet ») a progressé en respectant les jalons du chemin critique même si des retards ont été enregistrés sur les tâches sous-critiques. Les principaux jalons franchis ont été :

- les essais fonctionnels cuve ouverte qui ont démarré le 19 novembre 2016 et qui se sont terminés le 13 janvier 2017
- le début de la formation des opérateurs TVO sur le simulateur, le 6 février 2017;
- l'exécution des essais fonctionnels à froid qui ont démarré le 5 juin 2017 et qui se sont terminés le 1er juillet 2017 ;

Les principaux jalons à court terme jusqu'au chargement du combustible sont les suivants :

- le démarrage des séquences des essais fonctionnels à chaud au quatrième trimestre 2017 ;
- l'obtention de la licence d'exploitation (OLG – Operating Licence Granting) fin 2017;
- le chargement du combustible au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018.

Le projet, qui entre dans sa phase d'essais intégrés qui conduira au chargement du combustible dans le réacteur, requiert un engagement opérationnel fort de TVO et son implication, plus que jamais nécessaire, à la bonne tenue du calendrier jusqu'au branchement sur le réseau.

Des incertitudes demeurent sur la fin du projet. D'une part, d'un point de vue contractuel, TVO continue à s'en tenir à une interprétation stricte du contrat. TVO rejette ainsi tout transfert de responsabilité progressive que les contraintes opérationnelles futures, en particulier, celles liées à la mise en exploitation nucléaire débutant au chargement du combustible, pourraient nécessiter.

Par ailleurs, le principal point d'achoppement porte sur les modalités de finalisation du projet dans le cadre de la restructuration mise en œuvre par AREVA, en particulier sur le point des ressources allouées au projet sur les plans financier et opérationnel. En l'absence d'accord et comme le demande expressément TVO, le projet doit rester inchangé dans sa forme contractuelle.

Sur le plan comptable, AREVA considère, dans ce contexte, ne pas avoir la capacité d'évaluer avec une fiabilité suffisante le montant à terminaison du coût du programme et en particulier des phases d'essais de mise en service du réacteur notamment celles qui commencent au chargement des combustibles dans le réacteur, TVO étant à compter de cette date, officiellement opérateur nucléaire du réacteur d'Olkiluoto 3. L'évaluation du coût de ces phases d'essais qui dureront

jusqu'à l'achèvement du Projet reste fortement dépendante du degré de coopération et de respect de ses obligations opérationnelles par le Client. Cette catégorie de coûts est qualifiée de « non cernable ».

Toutefois, AREVA conserve la capacité d'évaluer le montant des coûts restant à encourir pour achever les travaux de construction du réacteur autres que ceux mentionnés ci-dessus. Ces natures de dépenses sont qualifiées de coûts « cernables ».

Dans ce contexte, et conformément aux dispositions du paragraphe 32 de la norme IAS 11, AREVA a cessé de comptabiliser le chiffre d'affaires et les coûts du contrat en fonction de son pourcentage d'avancement et applique les modalités de comptabilisation suivantes :

- le chiffre d'affaires comptabilisé au titre du contrat est figé au niveau du montant atteint au 30 juin 2013 ;
- les coûts du contrat sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus ; seuls les coûts encourus au titre des catégories de coûts « cernables » et qui concourent de façon efficace à l'avancement physique de la construction du réacteur donnent lieu à utilisation de la provision pour perte à terminaison afférente au contrat. Ces derniers s'élèvent à 200 millions d'euros sur le premier semestre 2017.
- Au titre du premier semestre 2017, les coûts opérationnels à terminaison augmentent de 35 millions d'euros en lien avec des surcoûts nets prévus dans les mois à venir.
- Compte tenu de la difficulté d'appréhender avec précisions les phases d'essais de mise en service du réacteur (et notamment la phase de chargement du combustible dans le réacteur dépendant fortement du comportement de TVO), le retour au mode de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement du Projet ne sera étudié qu'au cours du second semestre 2017, voire au premier semestre 2018.
- Si les incertitudes existantes sur la fin du Projet sont levées AREVA reprendra alors la comptabilisation du contrat OL3 conformément à la méthode de l'avancement ce qui entraînera un ajustement du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement du projet.

D'autre part, sur le plan juridique, l'instruction de la procédure d'arbitrage engagée en 2008 par le consortium AREVA – Siemens contre TVO au titre des retards et perturbations subis dans le cadre de l'exécution du contrat, et des surcoûts induits (« D&D Claim ») se poursuit. Le Consortium AREVA – Siemens (« le Consortium ») continue de faire valoir ses droits dans le cadre de la procédure d'arbitrage.

La réclamation du Consortium au titre de la réparation de son préjudice porte sur un montant total, mis à jour au 30 juin 2017 de 3,7 milliards d'euros. La réclamation de TVO envers le Consortium, mise à jour au 30 juin 2017, s'élève quant à elle à 2,6 milliards d'euros environ. Le Consortium et ses conseils estiment toujours que les allégations de faute grave et intentionnelle exposées par TVO à l'encontre du Consortium dans cette réclamation restent dénuées de fondement.

Conformément au calendrier de la procédure arbitrale, après une première sentence partielle rendue en juillet 2012, une deuxième sentence partielle du tribunal arbitral a été rendue le 7 novembre 2016, puis une troisième en date du 10 juillet 2017. La deuxième décision partielle fait droit à certaines demandes de TVO, la troisième est en faveur de la position de TVO. Ces deux dernières sentences partielles ne constituent toutefois pas une décision statuant les allégations de faute lourde ou intentionnelle émises par TVO à l'encontre du Consortium, ni sur l'issue financière du litige qui oppose les parties. Une autre décision intermédiaire est attendue avant la sentence finale qui reste, quant à elle attendue pour début 2018.

## ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2016</b>	Dotations*	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	Autres variations	<b>30 juin 2017</b>
AREVA TA	130	2	(7)	-	(124)	-
New NP	658	71	(135)	(20)	(4)	571
NewCo	2 006	146	(71)	(141)	37	1 975
<b>TOTAL PROVISIONS (**)</b>	<b>2 794</b>	<b>219</b>	<b>(213)</b>	<b>(161)</b>	<b>(91)</b>	<b>2 547</b>

\*\* Dont 36 millions d'euros de désactualisation

(\*\*) cf. note 3

### PROVISIONS POUR PERTES A TERMINAISON

#### Contrats EDF (New NP)

La mise en évidence de concentrations en carbone élevées sur les fonds de générateurs de vapeur du parc EDF a donné lieu en 2016 à un important programme de contrôles, d'essais et d'analyses pour justifier l'aptitude au service de ces composants et proposer à l'ASN des procédés de fabrication renforcés garantissant la mise sous contrôle de ces phénomènes. Les fonds concernés sont principalement des pièces sous-traitées, non forgées au Creusot. Les analyses fournies en 2016 ont permis le redémarrage des réacteurs du parc EDF.

Les fonds fabriqués au Creusot après le 23 janvier 2011 et n'ayant pas encore fait l'objet d'un certificat de conformité seront remplacés par de nouveaux fonds. Le remplacement des trois fonds concernés, provisionné dans le coût des projets correspondants, a été validé par la Direction des Equipements sous Pression nucléaires « DEP ». Le premier fond a été déposé le 20 juin 2017, le second le 7 juillet. La livraison des générateurs de vapeur est prévue en mai 2021 à Cruas.

Pour les fonds antérieurs au 23 janvier 2011, 26 fonds JCFC et 20 fonds fabriqués au Creusot, l'ensemble des travaux du programme d'expertise a été réévalué avec EDF. Dans le cadre du protocole d'accord EDF-AREVA NP signé le 24 janvier 2017, une première offre a été remise à EDF-CEIDRE le 2 juin 2017 concernant la ségrégation carbone dans les aciers de fonds primaires de GV fabriqués par JCFC. Des offres concernant les fonds de GV fabriqués par Creusot et le programme « haut carbone » seront émises vers EDF avant fin juillet.

#### PROVISIONS POUR TRAVAUX RESTANTS A EFFECTUER (NewCo)

Les provisions pour travaux restant à effectuer couvrent un ensemble de prestations futures à réaliser sur les sites de La Hague et de Melox (BU Recyclage), du Tricastin et de Malvesi (BU Chimie-Enrichissement) dans le cadre de contrats pour lesquelles les obligations vis-à-vis des clients ont été soldées et le chiffre d'affaires reconnu, et les coûts des prestations futures passés en charge en contrepartie de cette provision. Les prestations portent essentiellement, pour la BU Recyclage, sur des travaux de reprise, traitement, conditionnement, transport et stockage définitif de déchets technologiques liés à la fabrication du Mox ou au stockage en piscine des combustibles usés, et, pour la BU Chimie-Enrichissement, sur des travaux de traitement des effluents nitrates et des poussières. Ces prestations futures s'élèvent, au 30 juin 2017 à 721 millions d'euros pour la BU Recyclage et 486 millions d'euros pour la BU Chimie-Enrichissement (contre respectivement 693 millions d'euros et 473 millions d'euros au 31 décembre 2016).

## AUTRES PROVISIONS

### Contrat de fournitures et de services avec ETC (NewCo)

En décembre 2015, une provision pour contrat déficitaire de 40 millions d'euros a été passée par la SET (Société d'Enrichissement du Tricastin) suite à la signature en septembre 2014 de l'accord "6k CSA" entre ETC et SET. Ce contrat fixait les achats de fournitures et de services minimum de centrifugeuses que chaque client s'engageait à acheter à ETC, permettant de maintenir les compétences de production, d'assemblage et d'installation et de maintenance des centrifugeuses chez ETC.

En juin 2017, un nouvel accord a été signé pour les années 2017-2024 diminuant ces achats en 'take or pay' pour la SET.

A fin juin 2017, la SET a comptabilisé une reprise de provision de 12 millions d'euros liée à la constatation des coûts engagés dans le cadre du contrat 6k CSA à cette date ainsi qu'une reprise de provision de 17 millions d'euros liée à l'impact favorable de la renégociation.

### Démarche qualité Creusot (New NP)

#### Plan d'action qualité concernant AREVA NP

Les coûts de remplacement de la partie supérieure du générateur de vapeur de Gravelines 5 ont été provisionnés dans les coûts à terminaison du projet (cf. note 1).

## NOTE 14 - DETTES FINANCIERES

### ACTIVITES POURSUIVIES

(En millions d'euros)	Dettes non courantes	Dettes courantes	30 juin 2017	31 décembre 2016
Prêt d'actionnaire	-	2 015	2 015	-
Emprunts auprès des établissements de crédits et billets de trésorerie	-	1 315	1 315	2 065
Concours bancaires courants et comptes courants financiers créditeurs	-	11	11	6
Instruments financiers dérivés	61	1	63	108
Dettes financières diverses	3	-	3	2
<b>TOTAL Dettes Financières</b>	<b>64</b>	<b>3 342</b>	<b>3 406</b>	<b>2 182</b>

Les emprunts auprès des établissements de crédits et billets de trésorerie comprennent au 30 Juin 2017 :

- un tirage sur une ligne de crédit pour 50 millions d'euros remboursables en octobre 2017,
- le tirage de la ligne de crédit syndiquée pour 1 250 millions d'euros d'échéance janvier 2018.

### GARANTIES ET CLAUSES PARTICULIERES

AREVA SA s'est engagée, en qualité de caution, au profit de New AREVA Holding à garantir le remboursement de l'ensemble des souches d'emprunts obligataires apportées à New AREVA Holding et à garantir auprès des contreparties bancaires les instruments financiers dérivés de New AREVA Holding. Au 30 juin 2017, la valeur comptable des emprunts obligataires de New AREVA Holding est de 4 927 millions d'euros. Ces garanties prendront fin lorsque l'augmentation de capital de New AREVA Holding sera réalisée pour un montant d'au moins 3 milliards d'euros ou, pour la garantie portant sur les souches d'emprunts obligataires, lorsque ceux-ci seront remboursés.

AREVA SA a donné en juin 2014 une garantie maison mère à un pool bancaire pour sécuriser le remboursement du prêt amortissable de la Société d'Enrichissement du Tricastin. La garantie maison mère couvre 115% de l'encours résiduel du prêt dont la valeur comptable est de 527 millions d'euros au 30 juin 2017. Dans le cadre de l'apport partiel d'actifs d'AREVA SA vers New AREVA Holding, la dette bancaire de SET et les sûretés associées (nantissements de créances futures et de



comptes bancaires) ont été transférées vers New AREVA Holding, à l'exception de la garantie maison mère qui reste en vigueur jusqu'à la réalisation de l'augmentation de capital de New AREVA Holding à hauteur d'au moins 3 milliards d'euros (sauf en cas de mainlevée préalable selon les conditions contractuelles).

En mars 2017, AREVA SA a conclu avec ses partenaires bancaires un financement intercalaire « senior secured » de 300 millions d'euros avec pour échéance le 8 janvier 2018 non tiré au 30 juin 2017. Son tirage est conditionné par la souscription des augmentations de capital d'AREVA SA et de New AREVA Holding par l'Etat. Par ailleurs, en sus des clauses standard de défaut ou de remboursement anticipé en cas de survenance d'événements prédéfinis, une clause de défaut est prévue dans l'hypothèse d'une matérialisation, à partir d'un certain seuil, de certains risques contractuels associés aux activités d'AREVA SA.

## COVENANTS BANCAIRES

Il n'existe pas, au 30 juin 2017, d'autres engagements financiers significatifs incluant des « covenants » financiers.

## ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

(en millions d'euros)	30 juin 2017	31 décembre 2016
AREVA TA	-	1
New NP	1	5
NewCo	5 876	5 873
<b>TOTAL (*)</b>	<b>5 877</b>	<b>5 879</b>

(\*) cf. note 3

Les dettes financières de NewCo comprennent notamment au 30 Juin 2017 :

- un encours d'emprunts obligataires pour une valeur comptable de 4 927 millions d'euros,
- un emprunt syndiqué amortissable auprès de 10 banques à échéance 2024 pour un montant de 527 millions d'euros au 30 juin 2017 (montant initial de 650 millions).

## EMPRUNT OBLIGATAIRE

Date d'émission	Valeur au bilan (en millions d'euros)	Devise	Nominal (en millions de devises)	Taux nominal	Echéance
23-sept-09	1 028	EUR	1 000	4,88%	Septembre 2024
06-nov-09	765	EUR	750	4,38%	Novembre 2019
22-sept-10	765	EUR	750	3,50%	Mars 2021
05-oct-11	398	EUR	398	4,63%	Octobre 2017
14-mars-12	400	EUR	400	4,63%	Octobre 2017
04-avr-12	199	EUR	200	TEC10+2,125%	Mars 2022
04-sept-13	526	EUR	500	3,25%	Septembre 2020
20-sept-13	63	JPY	8 000	1,16%	Septembre 2018
20-mars-14	784	EUR	750	3,13%	Mars 2023
<b>Total</b>	<b>4 927</b>				

## COVENANTS BANCAIRES

L'emprunt syndiqué amortissable, de valeur comptable 527 millions d'euros au 30 juin 2017 et à échéance juin 2024, est adossé à certains revenus futurs de l'usine d'enrichissement Georges Besse II. A ce titre, il comporte des nantissements de créances futures, de comptes bancaires et comprend un « covenant » rapportant les flux de trésorerie dégagés par l'actif au service de la dette et qui conditionne les paiements de la Société d'Enrichissement du Tricastin à New Areva Holding (dividendes et remboursements de prêts internes).

**NOTE 15 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Actifs financiers détaillés par catégorie**

<b>ACTIF</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>Actifs et passifs non financiers</b>	<b>Prêts et créances</b>	<b>Juste valeur par résultat</b>	<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>Instruments dérivés</b>	<b>Juste valeur des actifs financiers</b>
<b>Actifs non courants</b>	<b>242</b>	<b>32</b>	<b>209</b>					<b>210</b>
Goodwills sur entreprises intégrées								
Immobilisations incorporelles	1	1						
Immobilisations corporelles	17	17						
Actifs de fin de cycle (part des tiers)								
Actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle								
Titres des coentreprises et entreprises associées	9	9						
Autres actifs financiers non courants	212	3	209					210
Actifs d'impôts différés	3	3						
<b>Actifs courants</b>	<b>29 075</b>	<b>27 460</b>	<b>728</b>	<b>870</b>			<b>18</b>	<b>1 616</b>
Stocks et en-cours	5	5						
Clients et comptes rattachés	157	137	21					21
Autres créances opérationnelles	276	238	26				12	38
Impôts courants – actif	23	23						
Autres créances non opérationnelles	6	5	1					1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 421		551	870				1 421
Autres actifs financiers courants	135		129				6	135
Actifs et activités destinés à être cédés	27 052	27 052						
<b>Total actif</b>	<b>29 317</b>	<b>27 492</b>	<b>937</b>	<b>870</b>			<b>18</b>	<b>1 826</b>

Le tableau ci-dessous présente la répartition par niveaux des instruments financiers évalués à la juste valeur par le Résultat et par les Capitaux Propres :

Niveau 1 : évaluation à partir de cotations sur un marché actif,

Niveau 2 : évaluation en l'absence de cotations sur un marché actif mais à partir d'éléments observables se rapportant à cet actif ou à ce passif,

Niveau 3 : évaluation à partir de critères qui ne sont pas basés sur des éléments observables

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>870</b>	<b>18</b>		<b>888</b>
Autres créances opérationnelles		12		12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	870			870
Autres actifs financiers courants		6		6
<b>Total actif</b>	<b>870</b>	<b>18</b>		<b>888</b>

**Passifs financiers détaillés par catégorie**

<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>Actifs et passifs non financiers</b>	<b>Passifs au coût amorti</b>	<b>Juste valeur par résultat</b>	<b>Instruments dérivés</b>	<b>Juste valeur des passifs financiers</b>
<b>Capitaux propres et intérêts minoritaires</b>	<b>(2 761)</b>	<b>(2 761)</b>				
Capital	96	96				
Primes et réserves consolidées	(2 687)	(2 687)				
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	(304)	(304)				
Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	315	315				
Réserves de conversion	(73)	(73)				
Intérêts minoritaires	(108)	(108)				
<b>Passifs non courants</b>	<b>68</b>	<b>4</b>	<b>3</b>		<b>61</b>	<b>64</b>
Avantages du personnel	4	4				
Provisions pour opérations de fin de cycle						
Autres provisions non courantes						
Quote-part de situation nette déficitaire des coentreprises et entreprises associées						
Dettes financières non courantes	64		3		61	64
Passifs d'impôts différés						
<b>Passifs courants</b>	<b>32 011</b>	<b>28 327</b>	<b>3 669</b>		<b>14</b>	<b>3 683</b>
Provisions courantes	1 927	1 927				
Dettes financières courantes	3 342		3 340		1	3 342
Avances et acomptes reçus	42	42				
Fournisseurs et comptes rattachés	227	6	221			221
Autres dettes opérationnelles	150	31	106		13	119
Impôts courants - passif						
Autres dettes non opérationnelles	2		2			2
Passifs et activités destinées à être cédées	26 321	26 321				
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>29 317</b>	<b>25 570</b>	<b>3 672</b>		<b>76</b>	<b>3 748</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>61</b>		<b>61</b>
Dettes financières non courantes		61		61
<b>Passifs courants</b>		<b>14</b>		<b>14</b>
Dettes financières courantes		1		1
Autres dettes opérationnelles		13		13
<b>Total passif</b>		<b>76</b>		<b>76</b>

## NOTE 16 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère et ses filiales intégrées, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le détail des transactions entre le Groupe et le CEA est présenté ci-dessous :

(En millions d'euros)

	CEA	
	30 juin 2017	31 décembre 2016
Ventes	265	555
Achats	8	68
Créances sur les entreprises liées	919	985
Dettes envers les entreprises liées	264	233

Le détail des transactions entre les activités poursuivies et le CEA est présenté ci-dessous :

(En millions d'euros)

	CEA	
	30 juin 2017	31 décembre 2016
Ventes	-	-
Achats	0	0
Créances sur les entreprises liées	-	-
Dettes envers les entreprises liées	18	18

### Relations avec les entreprises du secteur public

Le Groupe réalise des transactions courantes avec des entreprises du secteur public, essentiellement EDF et le CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives).

Les transactions avec EDF portent sur l'amont du cycle du combustible nucléaire (ventes d'uranium, prestations de services de conversion, d'enrichissement et de fabrication des assemblages de combustibles) ; sur l'aval du cycle (prestations de transport, d'entreposage, de traitement et de recyclage du combustible usé) ; sur des opérations de maintenance de centrales et de ventes d'équipements.

Les transactions avec le CEA concernent la réalisation de travaux de démantèlement des installations nucléaires du CEA, des prestations d'ingénierie pour la conception, la réalisation et l'assistance à l'exploitation des réacteurs de recherche du CEA, et des ventes d'études et de recherches ; d'autre part, AREVA paie au CEA des redevances pour l'utilisation de ses procédés de retraitement de combustibles nucléaires usés.

Le Groupe réalise également des transactions avec le CEA, qui concernent des prestations d'études et de recherche, des prestations d'assainissement et de démantèlement, ainsi que deux contrats d'études et de réalisation d'un réacteur expérimental.

## NOTE 17 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

### ACTIVITES POURSUIVIES

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2017	31 décembre 2016
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>443</b>	<b>1 058</b>
Engagements donnés liés à l'exploitation	174	587
• <i>Garanties de marché données</i>	172	585
• <i>Autres garanties liées à l'exploitation</i>	2	2
Engagements donnés liés au financement	262	460
Autres engagements donnés	7	11
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>235</b>	<b>344</b>
Engagements reçus liés à l'exploitation	151	262
Engagements reçus liés au financement	70	50
Autres engagements reçus	15	32
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>95</b>	<b>114</b>

Les montants ci-dessus n'incluent pas les engagements hors bilan des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées ; ils n'incluent pas les contrats de construction pour lesquels le Groupe est en cours de négociation.

#### Engagements donnés

Le Groupe a donné une garantie maison mère au client TVO pour l'exécution des obligations prévues au contrat pour la construction d'un EPR en Finlande. Le Groupe a reçu de la part de Siemens, une contre-garantie à hauteur de sa quote-part dans le contrat vis-à-vis de TVO. L'engagement donné par le Groupe correspond au montant du contrat à moins que TVO ne parvienne à démontrer l'existence d'une faute grave et intentionnelle du fournisseur. Cette garantie a été appelée par TVO à plusieurs reprises et ces appels ont été rejetés par le Groupe. Aucune valeur relative à ces garanties n'est intégrée dans le tableau précédent.

#### Engagements réciproques

Le Groupe a mis en place en janvier 2013 une ligne de crédit syndiquée d'un montant total de 1,25 milliard d'euros utilisable en euros pour une durée de 5 ans. Cette facilité a été tirée début 2016 et a vocation à être remboursée au plus tard à son échéance en janvier 2018. Au 30 juin 2017, le Groupe dispose également d'une ligne de crédit bilatérale tirée, d'un montant de 50 millions arrivant à échéance en octobre 2017.

Le 28 mars 2017, le Groupe a conclu avec un pool de 11 banques un crédit relais d'un montant de 300 millions d'euros d'échéance janvier 2018, destiné à financer un éventuel besoin de liquidités entre les augmentations de capital et la cession de New NP à EDF.

## ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30 juin 2017</b>	<b>31 décembre 2016</b>
<b>Engagements donnés</b>		
New NP	1 154	1 480
NewCo	302	289
Autres activités	-	29
<b>Sous-total</b>	<b>1 456</b>	<b>1 798</b>
<b>Engagements reçus</b>		
New NP	1 971	1 904
NewCo	109	111
Autres activités	-	9
<b>Sous-total</b>	<b>2 079</b>	<b>2 023</b>
<b>Engagements réciproques</b>		
New NP	391	409
NewCo	312	251
Autres activités	-	2
<b>Sous-total</b>	<b>703</b>	<b>661</b>

### NOTE 18 - LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

#### Centrale EPR de OLKILUOTO 3 (OL3)

Le 5 décembre 2008, une procédure d'arbitrage CCI a été initiée par le consortium AREVA-Siemens au titre des retards et perturbations subis dans le cadre de l'exécution du contrat, et des surcoûts induits (« D&D Claim »). En juillet 2012, le tribunal arbitral a rendu une première sentence partielle définitive enjoignant TVO de débloquer 100 millions d'euros (outre les intérêts) dus au consortium AREVA-Siemens et retenus en contravention des dispositions contractuelles. Cette sentence a été dûment exécutée par TVO.

Après huit ans de procédure (échanges de mémoires par les parties et audiences avec le tribunal arbitral), le montant à jour au 30 juin 2017 des réclamations respectives des parties s'élève à environ 3,7 milliards d'euros pour le Consortium (sur les tranches 1 et 2 de sa réclamation couvrant le début du projet jusqu'à février 2014) et 2,6 milliards d'euros pour TVO.

Conformément au calendrier de la procédure arbitrale, les audiences sur le fond du litige se sont déroulées au cours de l'année 2016 et ont donné lieu dans la deuxième partie de l'année aux dires d'expert sur la base des dépositions des témoins.

Une deuxième sentence partielle du tribunal arbitral a été rendue le 7 novembre 2016, suivie d'une troisième sentence partielle en date du 10 juillet 2017. Cette deuxième décision partielle fait droit à certaines demandes de TVO. La troisième est en faveur de la position de TVO. Ces deux dernières sentences partielles ne constituent toutefois pas une décision statuant sur les allégations de faute lourde ou intentionnelle émises par TVO à l'encontre du Consortium, ni sur l'issue financière du litige qui oppose les parties.

Une autre décision intermédiaire est attendue avant la sentence finale qui interviendra quant à elle au plus tôt fin 2017 et plus probablement pour début 2018.

Par ailleurs, le Consortium et ses conseils estiment que les allégations de faute lourde/intentionnelle exposées dans la réclamation de TVO restent injustifiées.

## **ACTIVITES BIOENERGIES**

Dans un contexte de marché défavorable et en l'absence de possibilités de cession, il a été décidé en avril 2015 d'arrêter l'activité Bioénergie Europe. De même, à l'issue de discussions non concluantes en 2015 avec des acquéreurs potentiels, la décision a été prise le 22 février 2016 d'arrêter les activités Bioénergie Asie et Bioénergie Brésil. L'arrêt des activités Bioénergie devrait se faire de façon progressive, dans le respect des engagements contractuels d'AREVA, et notamment après l'achèvement du projet Commeny en France.

Néanmoins, suite à l'annonce de l'arrêt des activités Bioénergie Brésil, des contentieux ont été engagés à l'encontre de l'entité Bioénergie Brésil. Au vu des développements du premier semestre 2017, aucun complément aux provisions passées en décembre 2016 n'a été jugé nécessaire.

### **L' « audit qualité » CREUSOT (New NP)**

Suite à l'annonce fin avril de la détection d'anomalies documentaires dans le suivi des processus de fabrication d'équipements au sein de l'usine du Creusot, un audit est actuellement mené sur la totalité des dossiers.

A fin juillet 2017, l'examen de ces dossiers se poursuit. Pour les réacteurs en fonctionnement notamment, des fiches d'anomalies ont été systématiquement ouvertes dès lors que l'examen de ces dossiers a mis en évidence des irrégularités.

Des plaintes ont été déposées, notamment par l'ONG Greenpeace, auprès du parquet Tribunal de Grande Instance de Paris au titre de certaines de ces anomalies.

En outre, conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale, le Président de l'ASN a, en octobre 2016, saisi le Procureur de la République au sujet des « irrégularités » dans les dossiers de fabrication de pièces réalisées dans l'usine du Creusot d'AREVA NP. Selon une source judiciaire, une enquête préliminaire a été ouverte suite à ce signalement au pôle santé publique du parquet de Paris.

Cette situation pourrait déboucher sur d'autres mises en cause civiles ou pénales, tant en France qu'à l'étranger.

### **PALUEL 2 (New NP)**

Le 31 mars 2016, un générateur de vapeur a chuté dans le bâtiment du réacteur 2 du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Paluel, lors de sa manutention.

Cette chute a fait l'objet d'une inspection conduite par l'ASN en date du 7 avril 2016.

A la suite de cette chute, une expertise judiciaire a été initiée par EDF en vue de déterminer les circonstances de survenue du sinistre et les responsabilités éventuelles des membres du groupement d'entreprises en charge de la manutention des générateurs de vapeur, constitué d'AREVA NP et d'autres sociétés.

Le rapport d'expertise judiciaire est attendu fin octobre 2017.

### **RETRAITES DU CREUSOT LOIRE (New NP)**

Des personnes physiques revendiquant la qualité d'anciens salariés de la société Creusot-Loire (ex filiale de Framatome, aujourd'hui Areva NP), ainsi que l'Association de défense des retraités du Creusot-Loire ont fait appel du jugement du Tribunal de Grande Instance de Nanterre du 7 novembre 2013 déclarant leurs demandes indemnitaires irrecevables, car prescrites. Les appelants sollicitent de la Cour d'Appel de Versailles qu'elle infirme en sa totalité le jugement querellé et qu'elle condamne Areva NP à leur verser des dommages intérêts, au titre du préjudice qu'ils disent avoir subi en conséquence de l'évaluation prétendument fautive par Areva NP de la participation autrefois détenue par la société Creusot-Loire dans Framatome et rachetée par Framatome à Creusot-Loire en 1985 dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de cette dernière.

Areva considère que ces demandes ne prospéreront pas plus en appel qu'en première instance, compte tenu de leur prescription et de la faiblesse de l'argumentation juridique développée par les appelants.

## **URAMIN**

Suite à l'enquête préliminaire diligentée par le parquet national financier, deux informations judiciaires contre X ont été ouvertes concernant, d'une part, les conditions de l'acquisition d'URAMIN et, d'autre part, la présentation des comptes de la société suite à cet achat entre les années 2009 à 2012.

En réponse à l'avis à victime reçu de la justice, en décembre 2015, AREVA SA s'est constituée partie civile dans le cadre de l'instruction relative à l'acquisition d'URAMIN.

## **CFMM (NewCo)**

Une requête en arbitrage auprès de la Cour internationale d'arbitrage de la chambre de commerce internationale (CCI) a été déposée le 28 juillet 2014 par Mr Georges Arthur Forrest en son nom propre et celui de la société AREVEXPLO RCA à l'encontre de la société CFMM filiale d'AREVA Mines. Les demandeurs contestaient la décision de liquidation de la société AREVEXPLO RCA intervenue lors de l'AG du 24 juin 2013. La CFMM avait répondu à cette requête en formant des demandes reconventionnelles. Le Tribunal arbitral avait scindé l'arbitrage en deux volets : il devait se prononcer d'abord sur la question de la faute de gestion de la CFMM, de la nullité de la résolution de l'AG d'AREVEXPLO RCA du 24 juin 2013 et sur la demande reconventionnelle de la CFMM (Volet n°1) puis, le cas échéant, en cas de faute de la CFMM, sur la question des préjudices (Volet n°2).

Les audiences de fond sur le Volet n°1 ont eu lieu les 21 et 22 mars 2017.

Aux termes de la sentence finale rendue le 21 juillet 2017 par le Tribunal Arbitral CCI sur le Volet n°1, les demandes de Mr Georges Arthur Forrest à l'encontre de la CFMM ont été rejetées dans leur intégralité. La demande reconventionnelle de la CFMM pour procédure abusive a été rejetée. Mr Forrest a néanmoins été condamné à rembourser à la CFMM 65.000 dollars représentant une partie des frais administratifs et honoraires des arbitres.

## **Gadoullet**

Le 6 octobre 2016, Mr Jean-Marc Gadoullet a assigné la société AREVA SA devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, en vue d'obtenir paiement d'une rémunération qu'il prétend due au titre de services qu'il aurait rendus au Groupe AREVA au Niger entre septembre 2010 et octobre 2013. AREVA considère que les prétentions de Mr Gadoullet sont infondées et a contesté, à titre liminaire, la compétence du Tribunal de Grande Instance pour en connaître. Le jugement sur cet incident de procédure est attendu au premier trimestre 2018.

## **Enquêtes diverses**

La société a par ailleurs connaissance de l'existence d'enquêtes préliminaires en cours menées par le Parquet National Financier (entre autres concernant l'actionnariat salarié, mentionnée dans le document de référence 2016). Ces enquêtes se déroulant dans le cadre de procédures judiciaires contre X, AREVA n'est à ce jour pas mise en cause.



## **NOTE 19 - EVENEMENTS POSTERIEURS À LA CLOTURE DE LA PERIODE**

### **Signature d'accords engageants pour l'entrée d'investisseurs stratégiques au capital de New NP**

Le 7 juillet 2017, des accords engageants ont été signés pour l'entrée au capital de New NP par les sociétés :

- Mitsubishi Heavy Industries pour une participation qui sera entre 15 % et 19,5%
- Assystem pour une participation à hauteur de 5%

La signature de ces accords s'inscrit dans le prolongement de la signature par AREVA, AREVA NP et EDF, le 15 novembre 2016, du contrat de cession fixant les termes et conditions de la cession à EDF d'une participation de 51% à 75% du capital de New NP, conférant à EDF le contrôle exclusif de cette entité initialement détenue à 100% par AREVA NP, à la suite duquel des discussions avec des investisseurs stratégiques ayant confirmé leur intérêt ont été menées pour aboutir à la remise offres et à la signature d'accords engageants pour entrer au capital de New NP aux côtés d'EDF.

En tant que minoritaires, ces investisseurs bénéficieront de l'ensemble des mécanismes d'immunisation, garanties et conditions négociées avec EDF prévues dans le contrat de cession signé le 16 novembre 2016, au prorata de leur participation.

Ces différentes transactions ont été soumises à l'avis du Conseil d'Administration d'AREVA, les minoritaires faisant de même conformément à leurs règles de gouvernance.

L'entrée d'EDF et de ces investisseurs tiers au capital de New NP interviendra concomitamment, la réalisation de l'opération de cession de NEW NP étant prévue au 31 décembre 2017.

### **Augmentation de capital d'AREVA SA**

Le 12 juillet 2017, l'Etat a participé à l'augmentation de capital réservée d'AREVA SA à hauteur de 2 milliards d'euros (cf. note 1).

### **Augmentation de capital de New AREVA Holding**

Le 26 juillet 2017, l'Etat a participé à l'augmentation de capital réservée de New AREVA Holding à hauteur de 2,5 milliards d'euros (cf. note 1).

**NOTE 20 - PASSAGE DES ETATS FINANCIERS PUBLIES 2016 AUX ETATS FINANCIERS RETRAITES 2016 SUITE A L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 5**

**Passage Compte de résultat publiée vers compte de résultat retraité**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2016 Publié</b>	<i>NewCo</i> <i>IFRS 5</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2016 Retraité</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 930</b>	<b>(1 929)</b>	<b>2</b>
Autres produits de l'activité	2	(2)	0
Coût des produits et services vendus	(1 613)	1 515	(98)
<b>Marge brute</b>	<b>320</b>	<b>(416)</b>	<b>(96)</b>
Frais de recherche et développement	(55)	47	(8)
Frais commerciaux	(23)	23	0
Frais généraux et administratifs	(104)	34	(71)
Autres charges opérationnelles	(262)	236	(26)
Autres produits opérationnels	210	(11)	199
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>86</b>	<b>(88)</b>	<b>(2)</b>
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	(11)	(2)	(14)
<b>Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et des entreprises associées</b>	<b>74</b>	<b>(90)</b>	<b>(16)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	14	(11)	3
Coût de l'endettement financier brut	(178)	146	(33)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(165)</b>	<b>135</b>	<b>(30)</b>
Autres charges financières	(321)	304	(17)
Autres produits financiers	262	(254)	8
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>(58)</b>	<b>50</b>	<b>(9)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(223)</b>	<b>185</b>	<b>(38)</b>
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>(45)</b>	<b>45</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités poursuivies</b>	<b>(194)</b>	<b>140</b>	<b>(54)</b>
Résultat net d'impôt des activités cédées abandonnées ou destinées à être cédées	7	(140)	(133)
<b>Résultat net</b>	<b>(187)</b>	<b>0</b>	<b>(187)</b>
Dont attribuable :			
Au Groupe :			
Résultat net des activités poursuivies	(124)	70	(54)
Résultat net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	4	(70)	(66)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>(120)</b>	<b>-</b>	<b>(120)</b>
Aux intérêts minoritaires :			
Résultat net des activités poursuivies	(70)	70	0
Résultat net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	3	(70)	(67)
<b>Résultat net part des minoritaires</b>	<b>(67)</b>	<b>-</b>	<b>(67)</b>

Passage Etat du resultat global publie vers Etat du resultat global retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2016 Publié</b>	<i>NewCo IFRS 5</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2016 Retraité</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(187)</b>	-	<b>(187)</b>
<b>Eléments non recyclables au compte de résultat</b>	<b>(152)</b>	-	<b>(152)</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel des sociétés intégrées	(96)	98	2
Effet d'impôts relatif aux éléments non recyclables	(1)	1	0
Quote-part des éléments non recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts	(11)	11	0
Eléments non recyclables relatifs aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	(44)	(110)	(154)
<b>Eléments recyclables au compte de résultat</b>	<b>(184)</b>	-	<b>(184)</b>
Ecart de conversion des sociétés intégrées	52	(52)	0
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(347)	347	0
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	113	(113)	0
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(15)	15	0
Quote-part des éléments recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts	-	-	-
Eléments recyclables relatifs aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	14	(198)	(184)
<b>Total autres éléments du résultat global (après impôt)</b>	<b>(336)</b>	-	<b>(336)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(523)</b>	-	<b>(523)</b>
- Part du Groupe	(494)		(494)
- Intérêts minoritaires	(29)		(29)

Passage TFT publié vers TFT retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2016 Publié</b>	<i>NewColFR S 5</i>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2016 Retraité</b>
<b>Résultat net de l'ensemble</b>	<b>(187)</b>	-	<b>(187)</b>
Moins : résultat des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	(7)	140	133
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(194)</b>	<b>140</b>	<b>(54)</b>
Perte (profit) des coentreprises et entreprises associées	11	2	14
Dotation nette aux amortissements et dépréciations des immobilisations et des titres de transaction de plus de trois mois	544	(518)	26
Perte de valeur des goodwills			
Dotation nette (reprise nette) aux provisions	(415)	28	(387)
Effet net des désactualisations d'actifs et de provisions	230	(230)	0
Charge d'impôts (courants et différés)	45	(45)	0
Intérêts nets compris dans le coût de l'endettement financier	165	(135)	30
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et titres de transaction de plus de trois mois, variation de juste valeur	(44)	46	2
Autres éléments sans effet de trésorerie	12	(7)	5
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées			
<b>Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts</b>	<b>355</b>	<b>(719)</b>	<b>(364)</b>
Intérêts nets reçus (versés)	(58)	50	(8)
Impôts versés	(62)	101	38
<b>Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts</b>	<b>234</b>	<b>(568)</b>	<b>(334)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(160)	239	79
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>75</b>	<b>(330)</b>	<b>(255)</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(276)	268	(8)
Acquisitions d'actifs financiers non courants et prêts accordés	(533)	531	(2)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise			
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14	(14)	
Cessions d'actifs financiers non courants et remboursements de prêts	515	(476)	39
Cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie cédée			
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(281)</b>	<b>310</b>	<b>29</b>
Augmentations de capital de la société mère et augmentations de capital souscrites par les actionnaires minoritaires des sociétés intégrées			
Ventes/(Rachats) d'actions propres			
Transactions avec les actionnaires minoritaires			
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées	(37)	37	
Augmentation (diminution) des dettes financières	2 051	(62)	1 989
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>2 014</b>	<b>(26)</b>	<b>1 989</b>
Diminution (augmentation) des titres à la juste valeur par le compte de résultat			
Impact des variations de taux de change	10	(12)	(1)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES CEDEES, ABANDONNEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES</b>	<b>(529)</b>	<b>57</b>	<b>(472)</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>1 289</b>		<b>1 289</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>745</b>		<b>745</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 034</b>		<b>2 034</b>

**NOTE 21 - PASSAGE DES ETATS FINANCIERS PUBLIES 2016 AUX ETATS FINANCIERS RETRAITES 2016 SUITE A L'APPLICATION D'IAS 8**

**Passage Compte de résultat publié vers compte de résultat retraité**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016 Publié</b>	<i>IAS 8</i>	<b>2016 Retraité</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10</b>	-	<b>10</b>
Autres produits de l'activité	1		1
Coût des produits et services vendus	(419)		(419)
<b>Marge brute</b>	<b>(408)</b>	-	<b>(408)</b>
Frais de recherche et développement	(13)		(13)
Frais commerciaux	(9)		(9)
Frais généraux et administratifs	(126)		(126)
Autres charges opérationnelles	(80)		(80)
Autres produits opérationnels	195		195
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(442)</b>	-	<b>(442)</b>
Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	(14)		(14)
<b>Résultat opérationnel après quote-part des résultats des coentreprises et des entreprises associées</b>	<b>(456)</b>	-	<b>(456)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	38		38
Coût de l'endettement financier brut	(111)		(111)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(73)</b>		<b>(73)</b>
Autres charges financières	(33)		(33)
Autres produits financiers	38		38
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>5</b>		<b>5</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(68)</b>	-	<b>(68)</b>
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>118</b>		<b>118</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités poursuivies</b>	<b>(405)</b>	-	<b>(405)</b>
Résultat net d'impôt des activités cédées abandonnées ou destinées à être cédées	(365)	17	(348)
<b>Résultat net</b>	<b>(770)</b>	<b>17</b>	<b>(753)</b>
Dont attribuable :			
Au Groupe :			
Résultat net des activités poursuivies	(405)		(405)
Résultat net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	(260)	17	(243)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>(665)</b>	<b>17</b>	<b>(648)</b>
Aux intérêts minoritaires :			
Résultat net des activités poursuivies	0		0
Résultat net des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	(105)		(105)
<b>Résultat net part des minoritaires</b>	<b>(105)</b>	-	<b>(105)</b>

**Passage Etat du resultat global publie vers Etat du resultat global retraité**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016 Publié</b>	<i>IAS 8</i>	<b>2016 Retraité</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(770)</b>	<b>17</b>	<b>(753)</b>
<b>Eléments non recyclables au compte de résultat</b>	<b>(127)</b>	<b>33</b>	<b>(94)</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel des sociétés intégrées	3		3
Effet d'impôts relatif aux éléments non recyclables	(0)		(0)
Quote-part des éléments non recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts			
Eléments non recyclables relatifs aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	(129)	33	(96)
<b>Eléments recyclables au compte de résultat</b>	<b>88</b>		<b>88</b>
Ecarts de conversion des sociétés intégrées			
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie			
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables			
Quote-part des éléments recyclables des coentreprises et entreprises associées, nets d'impôts			
Eléments recyclables relatifs aux activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées, nets d'impôts	88		88
<b>Total autres éléments du résultat global (après impôt)</b>	<b>(39)</b>	<b>33</b>	<b>(6)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(809)</b>	<b>50</b>	<b>(760)</b>
- Part du Groupe	(753)	50	(704)
- Intérêts minoritaires	(56)		(56)

**PASSIF ET CAPITAUX PROPRES**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016 Publié</b>	<b>IAS 8</b>	<b>2016 Retraité</b>
<b>Capitaux propres et intérêts minoritaires</b>	<b>(3 427)</b>	<b>50</b>	<b>(3 377)</b>
Capital	1 456		1 456
Primes et réserves consolidées	(4 611)	17	(4 594)
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	(420)	33	(387)
Gains et pertes latents différés sur instruments financiers	93		93
Réserves de conversion	64		64
<b>Capitaux propres – part du Groupe</b>	<b>(3 417)</b>	<b>50</b>	<b>(3 367)</b>
Intérêts minoritaires	(10)		(10)
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 354</b>		<b>1 354</b>
Avantages du personnel	4		4
Autres provisions non courantes	-		-
Dettes financières non courantes	1 351		1 351
Passifs d'impôts différés	-		-
<b>Passifs courants</b>	<b>30 802</b>	<b>(50)</b>	<b>30 752</b>
Provisions courantes	2 060		2 060
Dettes financières courantes	831		831
Avances et acomptes reçus	30		30
Fournisseurs et comptes rattachés	265		265
Autres dettes opérationnelles	222		222
Impôts courants - passif	1		1
Autres dettes non opérationnelles	3		3
Passifs et activités destinés à être cédés	27 391	(50)	27 341
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>28 729</b>		<b>28 729</b>

Passage TFT publie vers TFT retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016 Publié</b>	<i>IAS 8</i>	<b>2016 Retraité</b>
<b>Résultat net de l'ensemble</b>	<b>(770)</b>	17	<b>(753)</b>
Moins : résultat des activités cédées, abandonnées ou destinées à être cédées	365	(17)	348
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(405)</b>		<b>(405)</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>(595)</b>		<b>(595)</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25</b>		<b>25</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>1 207</b>		<b>1 207</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES CEDEES, ABANDONNEES OU DESTINEES A ETRE CEDEES</b>	<b>(597)</b>		<b>(597)</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>41</b>		<b>41</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>745</b>		<b>745</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>786</b>		<b>786</b>